



Ville de Lancy / Alain Grosclaude

Les fiches sectorielles définissent des zones de projet à développer. Elles présentent les enjeux localisés, et définissent des objectifs et des mesures à poursuivre. Les grandes orientations de la Stratégie Lancy 2030 (section 01) ainsi que les principes développés dans les fiches thématiques (section 02) sont appliqués systématiquement aux contextes donnés de chaque secteur.

Ces fiches mettent ensuite en exergue les principes d'aménagement et les formalisent à travers des schémas d'intention.

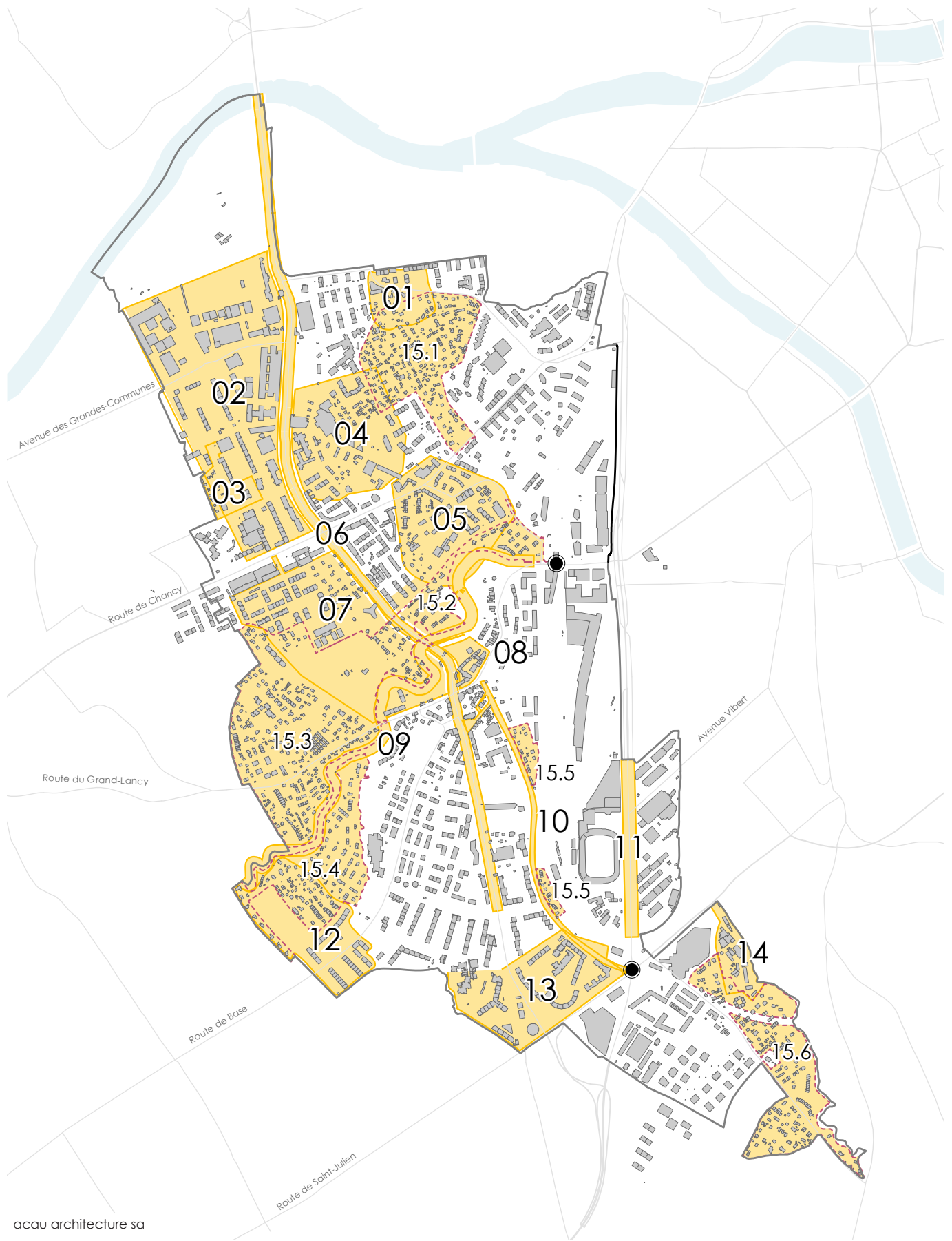
FICHES SECTORIELLES ET PLAN DE COORDINATION

Le plan de coordination cartographie tous les secteurs concernés par des fiches sectorielles.

La plupart des mesures de mise en oeuvre proposées par le plan directeur sont circonscrites par le périmètre communal. Cependant, en regard des exigences du plan directeur cantonal et des intentions de la Ville de Lancy, certaines propositions dépassent ce cadre. Dans ces cas, une coordination avec les communes voisines et/ou le Canton de Genève est envisagée.

Les fiches sont numérotées dans une logique du nord au sud (1 étant la plus au nord).

01. Marbriers
02. Morgines
03. Avenir - Caroline
04. Plateau Ouest
05. Ormeaux-Vendée-Val d'Aire
06. Boulevard urbain du Pont-Butin et du pont de Lancy
07. Navazza - bibliothèque - Ancien-Puits
08. Tressy Cordy
09. Vallon de l'Aire
10. Avenue Eugène-Lance
11. Viaduc des Jeunes
12. Fraisiers
13. Palettes-Pontets-Bachet
14. Grange-Collomb
15. Stratégie d'évolution de la zone 5
 - 15.1 Plateau de Saint-Georges
 - 15.2 Pré-Monnard/Banc-Béni/Pont-Rouge
 - 15.3. Colline / Grand-Lancy
 - 15.4. Verjus
 - 15.5. Eugène-Lance
 - 15.6. Drize

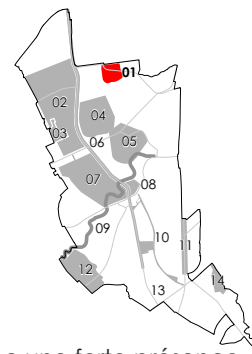


acau architecture sa

FICHE SECTORIELLE

01. MARBRIERS

Information



ENJEUX

Le secteur des Marbriers a longtemps été un quartier de villas avec une forte présence d'arborisation et de jardins familiaux. Les premiers ensembles d'immeubles de logements apparaissent dans les années 1970, mais il faut attendre la 2^{ème} moitié des années 1990 pour constater une mutation durable vers un tissu bâti plus urbain.

Le quartier est principalement affecté au logement, avec quelques activités en lien avec la présence du cimetière telles que les marbreries qui ont donné son nom au quartier. Le secteur jouit d'une grande proximité avec le bois de la Bâtie et profite du calme du cimetière.

Il est bien desservi en transports publics (lignes 2 et 19) et dispose d'un maillage piéton avec une bonne connectivité. Les infrastructures cyclables sont présentes, mais lacunaires. Les voiries du quartier ont caractère routier. En lien avec la construction de la nouvelle école du Plateau, l'avenue du Plateau a récemment été requalifiée à destination de la mobilité douce et des arbres ont été plantés.

La route de Saint-Georges est un enjeu majeur pour le quartier. Au lieu d'en être la colonne vertébrale, elle génère un effet de coupure majeur dans le tissu par ses charges de trafic élevées, par son caractère routier, par son manque de perméabilité piétonne et par les enjeux de sécurité sur certaines traversées. Cet axe génère des nuisances importantes pour les riverains en termes de bruit routier (62 à 67 dB le jour / 56 à 60 dB la nuit). Par ailleurs, la hiérarchie du tronçon (réseau secondaire) ne correspond pas à son rôle d'espace public structurant, planifié dans le PLQ 29795.

Le PDQ des Marbriers, adopté en 2007, propose de diversifier les affectations (rez-de-chaussée commerciaux et équipements) et de développer des espaces publics structurants. Les premières étapes de développement du PDQ n'ont pas amené l'animation espérée. L'école du Plateau, ainsi que la seconde étape du PLQ 29795 devraient permettre de faire émerger conférer plus fortement un caractère de centralité à cette polarité émergente.

Le développement prochain des espaces publics de la Voie-Verte Bernex-Bâtie (études en cours) renforcera d'autant la qualité des espaces publics et l'accessibilité en mobilité douce. Cette structurante de mobilité douce forcera la requalification de la route de Saint-Georges vers plus d'urbanité, moins de trafic, de danger et de bruit.

Toutefois, ces projets ne permettront pas nécessairement d'atteindre une intensité urbaine suffisante. L'implantation d'activités de type commerces et d'équipements supplémentaires devrait être considérée.

Le secteur comporte un groupe important de parcelles en mains publiques, ce qui permet d'envisager des développements à vocation publique (parcs, équipements, etc.).

Plusieurs villas sont répertoriées de niveau intéressant par le recensement architectural cantonal (RAC) sont présentes dans le secteur.

Certaines parcelles, au sud de la route de Saint-Georges, comportent une arborisation importante.





Bibliothèque de Genève

Le cimetière de St-Georges générant les activités funéraires présentes jusqu'à aujourd'hui (taille de pierres tombales, fleuriste, etc.)



SITG

 domaine public communal
 domaine privé communal



SITG

Orthophoto de 1932 attestant la présence de nombreux jardins familiaux



ocau architecture sa

Requalification récente de l'avenue du Plateau à destination de la mobilité douce avec attention au déploiement de la canopée

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Orienter la réalisation de la deuxième étape du PLQ 29795 afin de renforcer les espaces publics structurants de part et d'autre de la route de Saint-Georges et d'insérer des activités commerciales aux rez-de-chaussée.

Requalifier la route de Saint-Georges (sécurité, perméabilité, caractère urbain, confort d'usage, etc.) dans le cadre de la réalisation de la Voie-Verte Bernex-Bâtie.

S'appuyer sur la particularité du système viaire qui forme un point de convergence à l'intersection entre l'avenue du Plateau, l'avenue du Petit-Lancy et la route de Saint-Georges pour imprimer un caractère de place centrale à ce sous-secteur.

À cette fin, décloisonner et requalifier en espace public les espaces libres des parcelles communales au sud de la route de Saint-Georges (parcelles 216 et 217).

Sur ces parcelles (216 et 217), réaliser un bâtiment d'équipement public ou de logements avec un rez-de-chaussée commercial, impliquant, la démolition des villas existantes.

Développer un parc de part et d'autre de l'avenue du Petit-Lancy.

Réserver la moitié sud de la parcelle de l'école du Plateau (parcelle 103) pour un éventuel complément lié au groupe scolaire.

Évaluer la pertinence de maintenir et de requalifier en équipement public les villas sises dans le périmètre du futur parc, dont la « villa à la tourelle » et la « villa Babel ». Réaliser des assainissements énergétiques dans le cadre des réaffectations. Dans ce secteur, prendre comme contrainte le maintien maximal de l'arborisation existante pour garantir un confort climatique.

Dans ce futur parc, réaliser des aménagements paysagers de qualité, préserver un maximum de surfaces en pleine terre, considérer la création d'activités de plein air. Prendre en compte la présence historique de nombreux jardins familiaux dans le quartier.

Pour le futur parc, rechercher une grande fluidité des déplacements piétons d'est en ouest. Dans cette optique, offrir une grande perméabilité, des aménagements sécurisés et des qualités paysagères supérieures sur les tronçons des avenues du Petit-Lancy et du Plateau.

Considérer la fermeture d'une portion de l'avenue du Plateau au trafic motorisé (maintien pour les ayants droit et requalifier la route en parc tout en maintenant et renforçant les connexions de mobilité douce).

Étudier le passage de la route de Saint-Georges en desserte de quartier de manière à remédier à l'effet de césure du pôle, au problème de sécurité, notamment à proximité directe d'une école.

Alimenter les réflexions sur la programmation et le caractère du parc par le biais d'un processus de concertation des riverains et des associations.

MESURES ENGAGÉES

Participation aux études en cours sur la réalisation de la Voie-Verte Bernex-Bâtie.

Discussions en cours avec la FPLC sur la future affectation de la « maison de la Tourelle ».

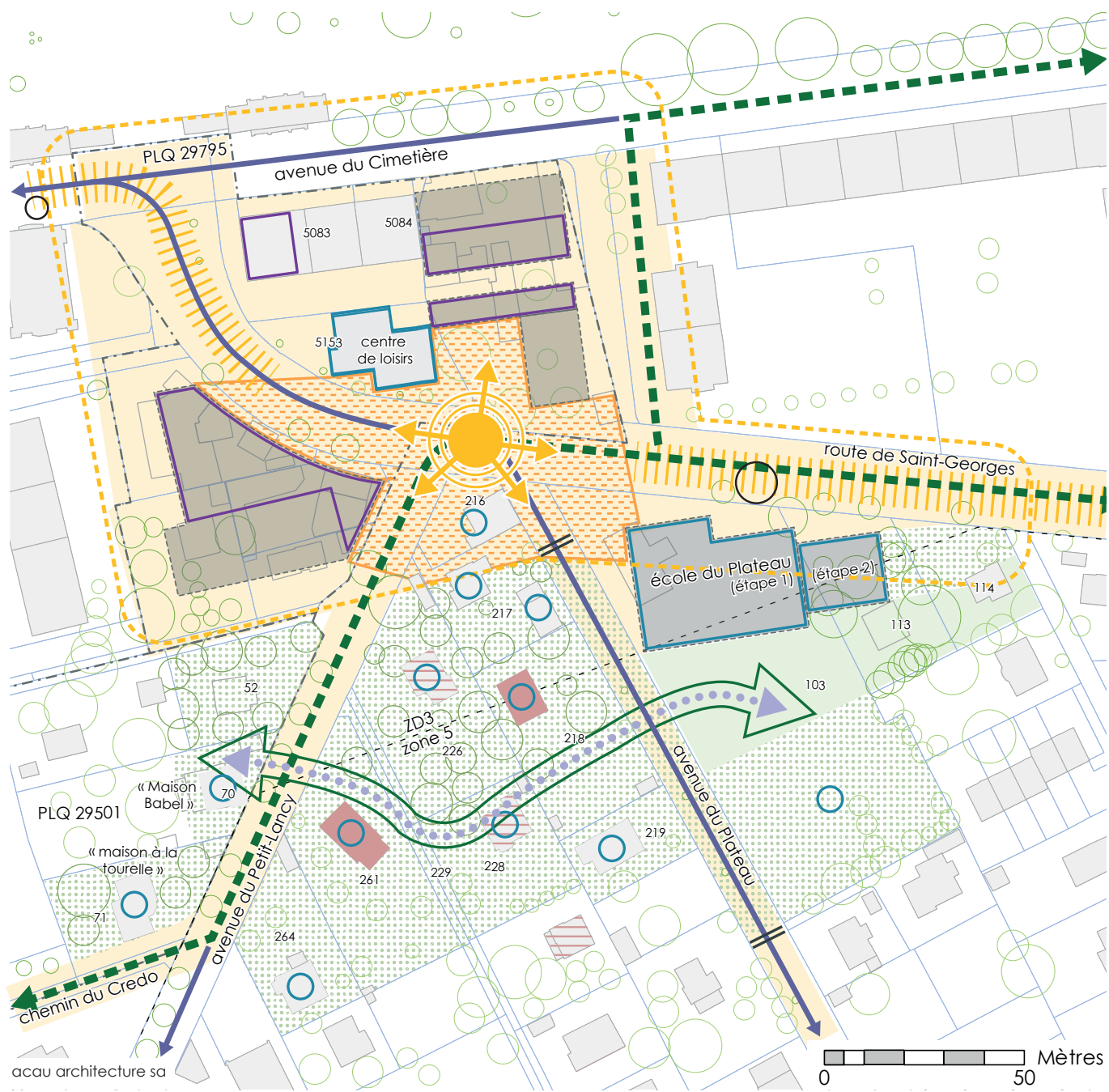
Études de trafic en cours et le plan de mobilité de l'Institut Florimont en cours de révision en coordination avec la Ville de Lancy, dans le but de réduire le trafic et l'encolonnement sur les voies d'accès vers l'Institut, ainsi que d'augmenter la sécurité des cheminements piétons, en particulier des écoliers.

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

➔ Lancer une étude sur l'ensemble du secteur, notamment en vue de la réalisation du futur parc.

INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy, Canton (OU, OCT, OCAN, OCEau, SERMA, OCGC), TPG, propriétaires privés, population lancéenne.



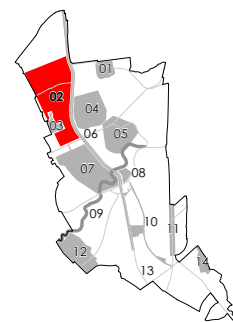
01. MARBRIERS

	pôle de quartier émergent		arborisation structurante		tracé Voie-Verte Bernex-Bâtie à l'étude
	centralité à créer		bâtiment planifié selon PLQ		réseau structurant de mobilité douce à valoriser / à créer
	espace de place à créer		équipement public existant / potentiel à étudier		cheminement de mobilité douce à créer
	espace public à requalifier		rez-de-chaussée avec activités		limitation accès TIM aux ayants-droits à étudier
	effet de coupure à atténuer		bâtiment intéressant au RAC à préserver		arrêt TPG
	périmètre de PLQ existant		évaluation RAC à réaliser		
	parc ou espace libre végétalisé existant/ à créer				
	trame verte à renforcer				

FICHE SECTORIELLE

02. MORGINES

Coordination en cours



ENJEUX

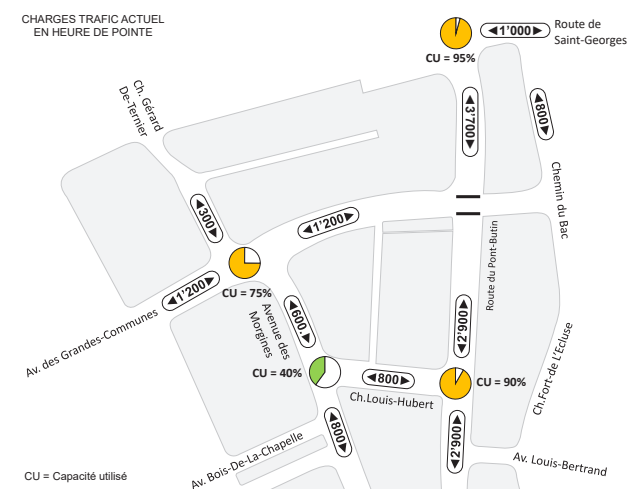
Le secteur Morgines se distingue par son fort bassin d'emplois dans les activités secondaires et tertiaires, ainsi que par son caractère de « patchwork » : un secteur d'habitat composé principalement de la Cité Caroll, des secteurs d'activités artisanales et industrielles (ZDIA et ZDAM), un secteur d'activités tertiaires, un pôle d'enseignement et un vaste secteur de stand de tir.

La Cité Caroll est développée à partir de 1958 par le bureau Honegger pour former le noyau de la Cité Nouvelle qui s'étend sur Onex. Le recensement architectural relève que l'homogénéité architecturale des bâtiments et la lisibilité du plan d'ensemble en font ses qualités (source : recensement architectural fiche Rhône 49).

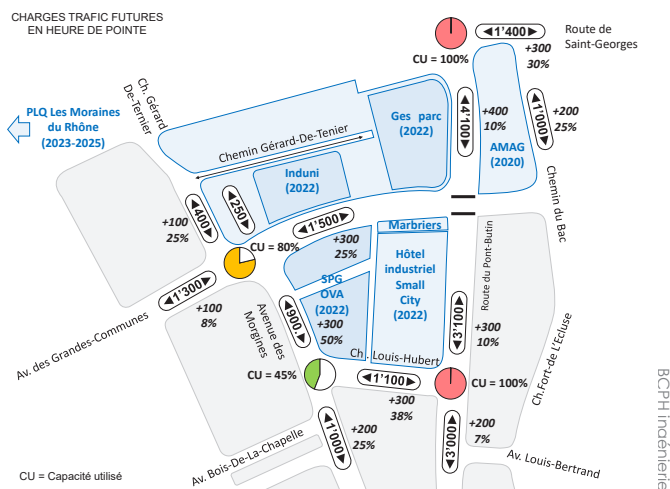
Le secteur en ZDIA et ZDAM est en profonde mutation. Au sud de l'av. des Grandes-Communes, il est prévu le développement, à l'horizon 2023, de l'hôtel industriel « Small City » (50'000 m² de SBP / 9 secteurs d'activités) et du projet « La Fabrique des Morgines » (34'500 m² de SBP / activités artisanales, commerciales et administratives). Au nord, le secteur voué à muter pour accueillir une plus forte densité d'activités, notamment avec les projets « Induni » et « Gestiparc » (en rocade avec le nouveau garage AMAG). Des réflexions autour d'une PDZI pour ce secteur sont en cours.

Ces projets artisanaux et industriels renforceront la vitalité économique, la mixité et l'attrait du secteur. Ils permettent également de maintenir des secteurs d'activités dans la 1ère couronne du canton et offrent, par exemple, une alternative pour la relocalisation d'entreprises du PAV leur permettant de rester au centre de l'agglomération. Ces projets généreront toutefois, en conjonction avec le PLQ des Moraines du Rhône sur la commune d'Onex, des nouveaux flux de déplacements importants.

Un nouveau secteur pour les entreprises a été créé sous le viaduc de l'av. des Grandes-Communes. Il a permis de procéder par rocade pour construire du logement dans le secteur des Marbriers en permettant la relocalisation d'entreprises et la création d'un équipement cantonal.



Charges de trafic à l'heure de pointe la plus chargée (matin ou soir) avec la capacité des carrefours

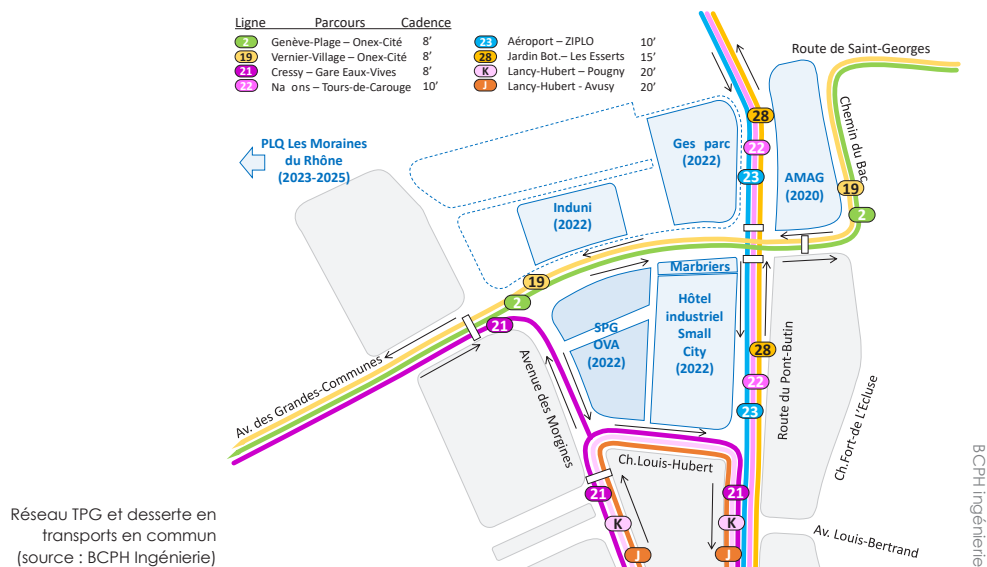
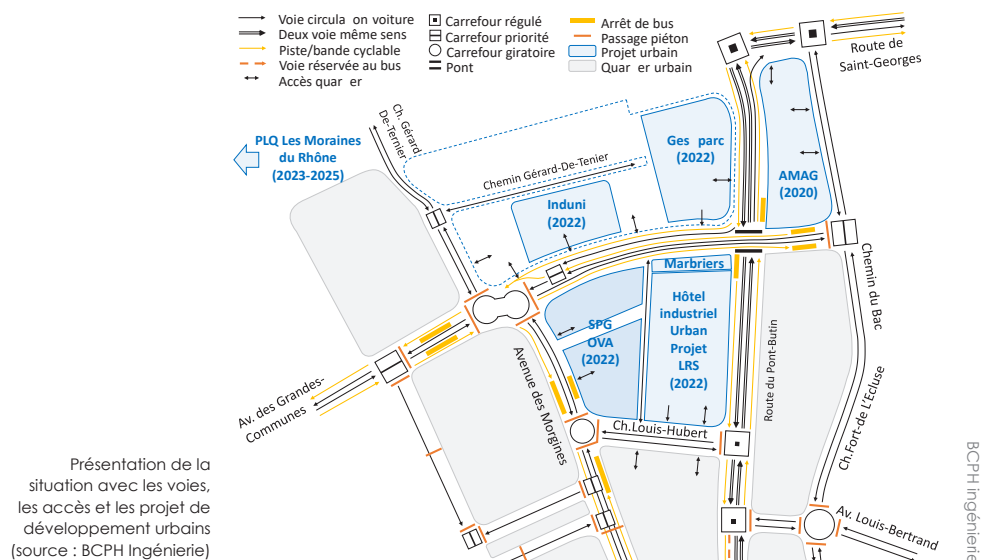


L'augmentation du trafic généré par les développements urbains en valeur absolue et en pourcentage (source : BCPH Ingénierie)

Tout au nord se situe la dernière parcelle agricole de la commune de Lancy. Abrisant le stand de tir et une exploitation agricole. Elle s'étend jusqu'au Rhône et offre des cheminements piétons.

La rte du Pont-Butin, bordant le secteur à l'est, est un axe majeur du réseau primaire qui capte la majorité du trafic routier de transit pour desservir l'ensemble du canton. Le réseau secondaire, qui a pour fonction d'assurer l'accès au quartier et les échanges avec les quartiers environnants, se décline sur l'av. des Morgines, l'av. des Grandes-Communes, le ch. Louis-Hubert et la rue des Bossons.

Le trafic est le plus dense aux heures de pointe du matin et du soir, correspondant aux mouvements des travailleurs. Les nouveaux projets artisanaux et industriels vont générer de 100 à 300 mouvements supplémentaires de véhicules sur le réseau secondaire environnant, correspondant aux allées et venues des travailleurs, des clients et des livraisons. Sur le réseau primaire de la rte du Pont-Butin cela représente une augmentation de 10%. Pour le réseau secondaire, il s'agit d'une augmentation de 25 à 50% du trafic actuel. Ces véhicules vont solliciter les intersections, pour certaines, jusqu'à leur pleine capacité. Ce sera le cas sur la rte du Pont-Butin aux intersections avec le ch. Louis-Hubert et la rte de Saint-Georges.



Dans ce cadre, l'accès au secteur artisanal et industriel (entrée et sortie) est un enjeu majeur.

Le secteur est très bien desservi par les transports en commun avec huit lignes de bus directes à destination d'Onex, Plan-les-Ouates, Carouge, Eaux-Vives, la Gare, l'Aéroport et, jusqu'à Vernier. Les bus fournissent également une connexion avec la gare de Lancy Pont-Rouge, pôle du nouveau réseau ferroviaire du Léman Express, qui relie l'ensemble du bassin franco-genevois.

En termes de mobilité douce, des aménagements cyclables, tels que des pistes et des bandes, sont réservés à l'usage des cyclistes. Des trottoirs bien délimités avec des bordures nettes et hautes réservent un espace sécurisé pour le cheminement des piétons.

Plusieurs rues du secteur se caractérisent par un traitement fortement routier de l'espace public, avec une carence d'aménagements paysagers de qualité et un fort effet d'îlot de chaleur.

L'av. des Grandes-Communes génère un effet de coupure entre le nord et le sud du secteur.

Secteur de « porte d'entrée », il participe à l'image de la commune à l'échelle de l'agglomération.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

ESPACES PUBLICS ET ESPACES LIBRES

Travailler en priorité sur l'amélioration qualitative des espaces publics et des espaces libres, en tant qu'élément de couture entre les différentes pièces du « patchwork », ainsi qu'à l'intérieur même des différentes pièces, dans le cadre des projets en développement ou planifiés et en priorité sur le tracé du réseau structurant de mobilité douce (voir axe 4 de la stratégie de la fiche « T. Espaces publics et espaces libres », p. 198).

Améliorer l'attractivité des déplacements en transports collectifs par ce même biais, en priorité dans les pôles d'échanges multimodaux.

Intégrer systématiquement à la réflexion les principes définis par le « Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres » de la Ville de Lancy (2019).

Créer des perméabilités piétonnes et visuelles entre le PDZI St-Georges et la ZDAM et améliorer la qualité de leurs espaces libres.

Profiter du développement du PDZI, de la ZDAM et du site d'enseignement cantonal (C.O. des Grandes-Communes, CEPIA) pour créer des aménagements permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur.

Au pôle Morgines, profiter du développement de la tour Caroll pour requalifier les aménagements extérieurs et prévenir l'effet d'îlot de chaleur.

Renforcer « l'effet de vitrine » depuis la rte du Pont-Butin.

PÔLES DE QUARTIER












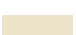


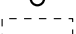

Consolider le pôle de quartier émergent des Morgines ; encourager le développement de rez-de-chaussée actifs et de commerces de proximité.

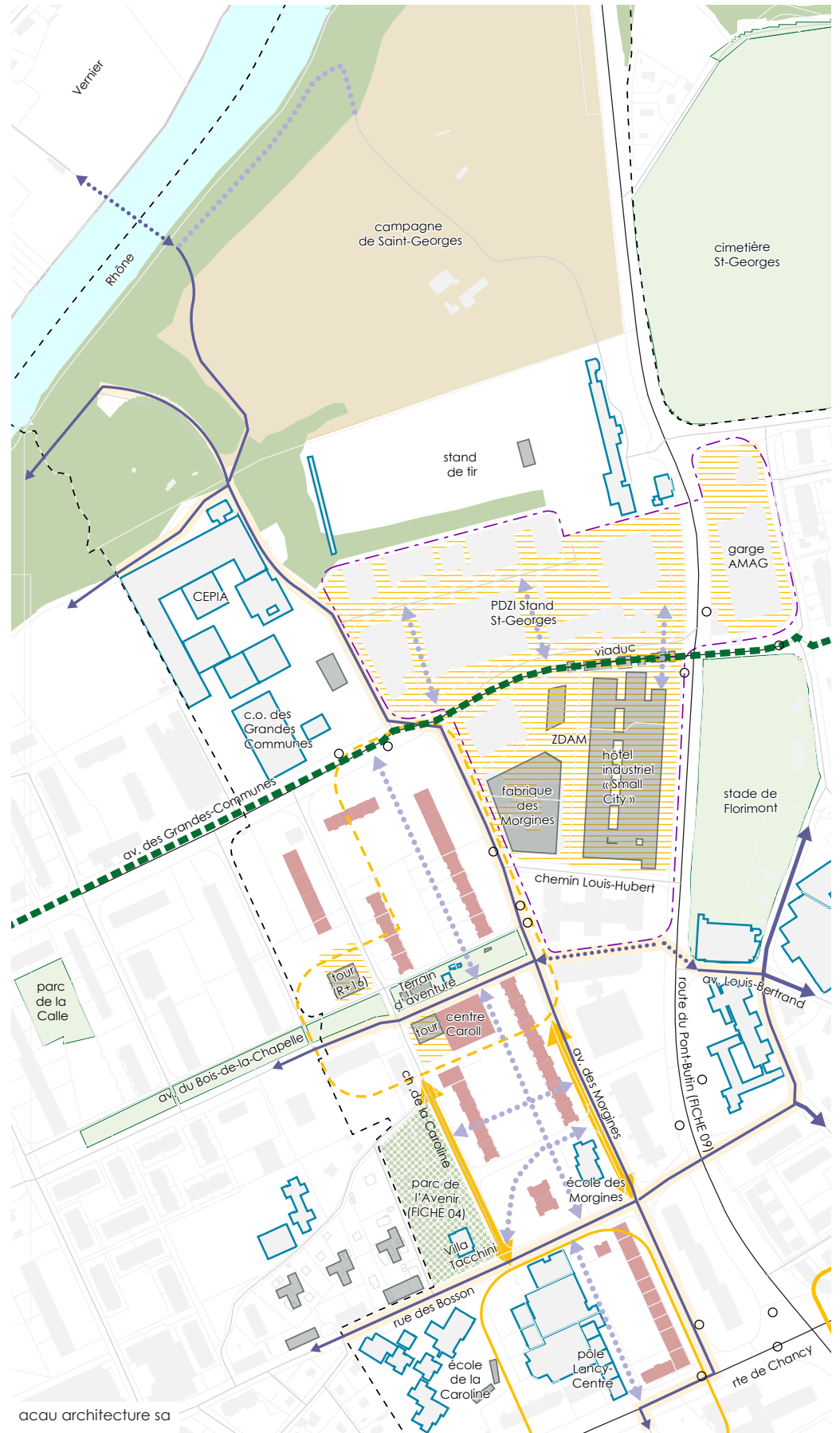
Identifier les synergies avec l'accroissement significatif du nombre de travailleurs dans le sous-secteur industriel et artisanal à proximité : répondre aux besoins de crèche, de restaurants, de cafés, etc.

Préserver les bâtiments et la lisibilité du plan d'ensemble de la Cité Caroll en tant que patrimoine et composante identitaire forte du pôle Morgines.

Renforcer la relation entre les pôles Lancy-Centre et Morgines.

02. MORGINES

-  pôle de quartier existant / émergent
-  relation interpôle à renforcer
-  secteur de développement
-  espace public à requalifier
-  pôle artisanal et industriel
-  bâtiment en projet (DD déposé)
-  réseau structurant de mobilité douce à renforcer / à créer
-  cheminement de mobilité douce à créer
-  tracé Voie-Verte Bernex-Bâtie à l'étude
-  bâtiment de la Cité Caroll à préserver - recensement Honegger
-  parc existant / à créer
-  ferme pédagogique et production locale à développer
-  cadastre forestier
-  équipement public
-  arrêt TPG
-  limites commune



acau architecture sa

MOBILITÉ

Confirmer et renforcer la desserte en transport en commun en augmentant la fréquence des bus aux heures de pointe, en étudiant un rapprochement des arrêts, en favorisant les voies de bus en site propre et en facilitant l'accès des bus dans le secteur.

Développer la liaison en transport en commun avec la nouvelle gare du Léman Express de Lancy Pont-Rouge pour connecter le secteur des Morgines à l'ensemble du bassin transfrontalier franco-genevois.

Développer le réseau structurant communal de mobilité douce sur l'av. des Morgines, l'av. du Bois-de-la-Chapelle et la rue des Bossons. Améliorer les conditions de mobilité douce également sur le chemin de la Caroline (voir fiche 03. Avenir-Caroline, p. 232), impliquant, potentiellement pour ces axes, la suppression de place de stationnement TIM sur rue.

Favoriser, de manière générale, les déplacements piétons avec des traversées piétonnes plus nombreuses entre les différents sites de manière à accentuer la perméabilité.

Faciliter tout particulièrement la relation entre le quartier Morgines – Bossons et le parc sportif de Florimont en aménageant une liaison de mobilité douce, dans l'axe de l'av. du Bois-de-la-Chapelle, en franchissement de la rte du Pont-Butin, à destination de l'av. Louis-Bertrand (fiche action PDCP B6).

Connecter le secteur au parcours piéton de délasserment qui mène aux rives du Rhône. Évaluer l'opportunité et la faisabilité de relier les berges du Rhône par une passerelle de mobilité douce renforçant la liaison entre Lancy et Vernier.

Aménager les accès à chaque site artisanal et industriel pour permettre des girations de véhicules allant jusqu'à 16 mètres de longueur et répartir les accès pour éviter la concentration des mouvements des véhicules en un seul point sur une seule route, l'entrée et la sortie pouvant se trouver à des endroits différents autour du site.

Étant donné la qualité de desserte TC, diminuer au maximum les ratios de stationnement et encourager une mutualisation des places de parking entre les projets contigus (stationnement employés, visiteurs, livraisons, etc.) ; privilégier les stationnements souterrains et limiter les aires de stationnement de surface.

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Affirmer la vocation de l'av. des Morgines en tant qu'axe majeur du réseau structurant de mobilité douce à dominante nature, en tant que liaison interpôle de première importance et en tant qu'espace public majeur.

Affirmer sa vocation de « secteur à enjeux pour les liaisons écologiques » et faire la part belle aux aménagements paysagers ; viser le renforcement de la biodiversité, la constitution de continuités biologiques, la perméabilisation des sols et la réduction des îlots de chaleur.

Sur la parcelle agricole, étudier l'opportunité de développer une ferme urbaine afin de renforcer les circuits courts entre producteurs et consommateurs ; étudier l'opportunité d'ajouter une dimension de ferme pédagogique.

MESURES ENGAGÉES

Accompagnement des projets de développement (Small City, La Fabrique des Morgines, Induni, Gestiparc, AMAG, Tour Carroll, etc.).

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

- ➔ Mener une étude sur l'ensemble du secteur en vue de consolider une vision d'ensemble pour le secteur en développant les thématiques de la présente fiche.
- ➔ Mettre en œuvre la fiche action PDCP B6.

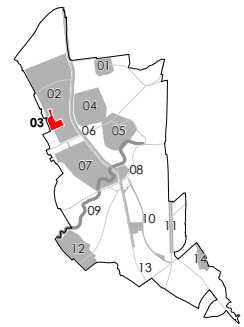
INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy, Canton (OU, OCT, OCAN, OCEau, SERMA), FTI, promoteurs et propriétaires privés, population lancéenne.

FICHE SECTORIELLE

03. AVENIR - CAROLINE

Information



PROCESSUS PARTICIPATIF

La présente fiche a fait l'objet d'un atelier de réflexion avec la population lancéenne dans le cadre de « Lancy Avant Demain », une série d'événements s'inscrivant dans la quinzaine de l'urbanisme 2019.

Pendant environ 2 heures, une cinquantaine de participants, répartis en six groupes, ont « créé leur quartier de l'Avenir ». Le quartier a été dessiné à partir d'éléments préconfigurés à disposer sur un plan (espace de verdure, bancs, bâtiments, plans d'eau, etc.). Les propositions en plan ont ensuite été modélisées en 3D pour la restitution par les rapporteurs de chaque groupe à l'ensemble des personnes présentes.

Ces six propositions ont été analysées afin de dégager des principes communs. Cette synthèse, disponible ci-après, alimente la fiche pour le secteur situé entre le ch. de la Caroline et le ch. de l'Avenir.

ENJEUX

Le secteur situé entre le ch. de la Caroline et le ch. de l'Avenir se compose de petites villas sans valeur patrimoniale construites au début du XX^{ème} siècle. La Ville de Lancy a fait l'acquisition d'un ensemble de parcelles (n° 143,144, 146, 147,148), à proximité de la maison de quartier « Villa Tacchini ». Le secteur, en zone de développement 3 (ZD3), représente une surface de plus de 5600 m² et ne fait l'objet d'aucune planification cantonale ou communale.

Ce secteur ne comporte aucun parc public, mais de nombreux espaces verts aux pieds et entre les grands ensembles. Les aménagements paysagers et les équipements de loisir (bancs, places de jeux, etc.) de ces espaces sont peu développés.

Le tissu de villas limitrophe, sur la commune d'Onex, est en cours de densification dans le cadre de deux PLQ (29764 et 29220).

Au nord, deux projets de tours d'habitation (dont l'un, d'un gabarit de R+16) sont en cours, de part et d'autre de l'av. du Bois-de-la-Chapelle.

Par ailleurs, dès 2002, le PDCOM d'Onex ambitionnait de requalifier l'av. du Bois-de-la-Chapelle en parc linéaire majeur. L'intention a été reprise par le PDCOM 2008 de Lancy et réaffirmée dans le PDCOM d'Onex 2014. Le terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL) est situé sur la portion lancéenne de cette avenue.

On identifie, au sud, le pôle de quartier existant « Lancy Centre », ainsi qu'au nord, le pôle émergent du secteur « Morgines ». Le chemin de la Caroline est le lien le plus direct entre ces deux pôles. Il est bordé d'une promenade arborée composée de sujets majeurs. Des surfaces importantes de la promenade sont dédiées au stationnement automobile.

Le secteur comprend de nombreux équipements publics : écoles de la Caroline et des Morgines, Villa Tacchini, TAPL dont la mise en valeur et l'accessibilité en mobilité douce pourrait être renforcée.

Les HUG ont fait l'acquisition de la parcelle 2672. D'une surface au sol de 7738 m², cette parcelle présente un éventuel potentiel de densification non négligeable. Elle fait toutefois partie de l'ensemble historique de la Cité Caroll.

Intégrer systématiquement à la réflexion les principes définis par le « Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres » de la Ville de Lancy (2019).

Compléter le réseau structurant communal de mobilité douce en requalifiant les axes de l'av. des Morgines, de la rue de Bossons et de l'av. du Bois-de-la-Chapelle et veiller à l'accessibilité optimale des équipements existants dans le secteur.

Évaluer et, au besoin, compléter l'offre en équipements publics (socioculturels, sportifs, etc.).

Privilégier une approche transversale interservices et des démarches de participation citoyennes de manière à identifier clairement les besoins.

SOUS-SECTEUR DU CHEMIN DE LA CAROLINE














Affirmer la vocation du chemin de la Caroline en tant que liaison interpôle et en tant qu'espace public d'importance (en lien avec les axes 4 et 5 de la stratégie de la fiche « Espaces publics et espaces libres »).

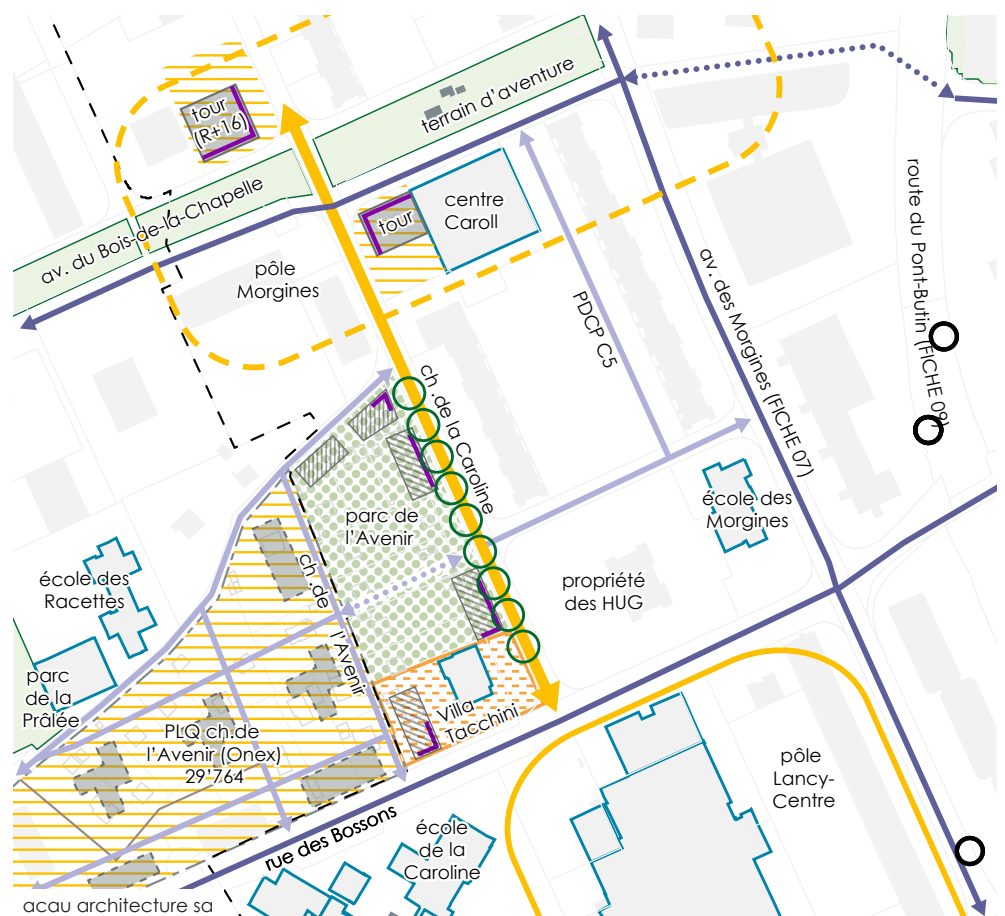
Encourager le Canton à renforcer la fonction du mail arboré pour la mobilité douce, notamment en diminuant l'emprise, voire en supprimant le stationnement au pied des arbres. Adapter cette orientation en fonction de l'étude globale à mener tenant compte des usages à privilégier sur le tronçon (commerces, restaurants, etc.). S'assurer de la présence de mobilier urbain permettant de profiter de la promenade.

Encourager le développement de fronts bâtis avec des rez-de-chaussée actifs (idéalement avec des commerces ou des services) dans les futurs bâtiments bordant cet axe, notamment en cas de redéveloppement de la parcelle en mains des HUG.

En parallèle, assurer un cheminement par les espaces verts des grands ensembles en négociant des servitudes de passage public (fiche action PDCP C5).

03. AVENIR - CAROLINE

-  pôle existant fort / émergent
-  connexion interpôle à renforcer
-  secteur en développement
-  espace public à caractère de place à créer
-  parc existant / à créer
-  mail arboré à renforcer
-  réseau structurant de mobilité douce à renforcer / à créer
-  cheminement de mobilité douce existant à renforcer / à créer
-  PLQ adopté
-  bâtiment planifié selon PLQ
-  bâtiment en projet (DD déposé)
-  implantation de bâtiment (à titre indicatif)
-  front bâti avec rez-de-chaussée actif



SOUS-SECTEUR DU PARC DE L'AVENIR

Requalifier le tronçon lancéen du ch. de la Prâlée en coordination avec Onex et établir une coordination pour la requalification par commune d'Onex du chemin de l'Avenir (DP communal onésien).

Créer un « parc socioculturel » comprenant à la fois des espaces de verdure, des équipements culturels et quelques bâtiments mixtes. Dans la période transitoire, réaffecter les villas existantes, propriétés de la Ville de Lancy, à des équipements publics (p.ex. résidences et ateliers d'artistes).

En cas de création de logements, privilégier les coopératives d'habitation.

Organiser le sous-secteur en espaces distincts, hiérarchisés, délimités par les cheminements, avec des fonctions, des atmosphères et des équipements propres à chacun.

Pour les espaces de parc : promouvoir la biodiversité ; opter pour une présence forte de l'arborisation et des plans d'eau ; privilégier les revêtements perméables pour les cheminements et les placettes ; développer un réseau de cheminements secondaires à vocation de promenade (uniquement piéton), ponctué de placettes ou de parvis en lien avec le bâti. Considérer ces éléments en fonction des analyses microclimatiques (notamment l'effet d'îlot de chaleur) sur ce périmètre.

Intégrer des aires de plantage (potagers, vergers, etc.) et de place de jeux ; porter une attention particulière au mobilier urbain (bancs, point d'eau, w.c. publics, etc.).

Garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; répondre aux besoins en stationnement vélo ; privilégier un accès des transports motorisés par le ch. de l'Avenir ou de la Prâlée ; proscrire leur usage sur l'ensemble du secteur, hormis accès et stationnement visiteurs.

Végétaliser les toitures des bâtiments lorsque cela est possible et, le cas échéant, les combiner avec des panneaux solaires.

Établir un processus de participation citoyenne dans un périmètre à définir afin de préciser la vocation, l'affectation, la programmation et l'image souhaitée pour le secteur.

Au sud, considérer la réalisation d'un grand espace public (type parvis/place) renforçant la relation de la villa Tacchini à la rue des Bossons et au ch. de la Caroline. Étudier la possibilité d'y développer un nouvel équipement mixte (culture, commerce, petite enfance, bureaux, locaux associatifs, logements) offrant des rez-de-chaussée actifs sur la rue des Bossons et sur la future place ; identifier les synergies entre les différentes affectations ; considérer notamment l'intégration d'ateliers d'artistes.

Au centre, dédier la majorité des espaces à la fonction de parc.

Intégrer un axe de mobilité douce dans le prolongement du futur cheminement du PLQ du ch. de l'Avenir (#29 764).

Au nord, en lien avec le chemin de la Prâlée et à l'est, en lien avec le mail du ch. de la Caroline, développer quelques bâtiments avec des rez-de-chaussée actifs, ayant notamment pour fonction d'animer le mail et de limiter le bruit de la circulation au cœur du parc.

MESURES ENGAGÉES

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

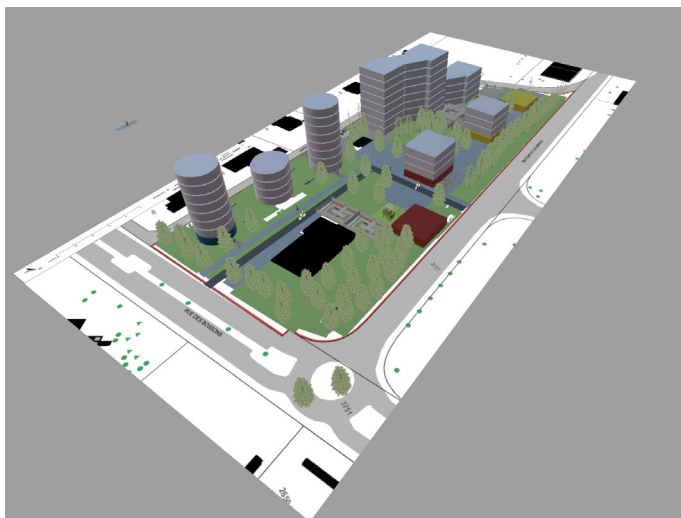
Démarches en vue de l'acquisition de la parcelle 145.

- ➔ Mettre en place un processus de coordination avec la Ville d'Onex.
- ➔ Prendre contact avec les HUG en vue de prendre connaissance de leurs intentions à court, moyen et long terme.
- ➔ Mener des études de faisabilité en vue de la création du parc et du développement de bâtiments en front de rue ; intégrer aux études une analyse plus fine des six propositions formulées dans le cadre de « Lancy Avant Demain ».
- ➔ Initier le développement d'un PLQ participatif et d'un concours pour l'aménagement du périmètre « parc de l'avenir ».
- ➔ Accompagner le processus, à toutes les étapes, par un processus de concertation adapté.

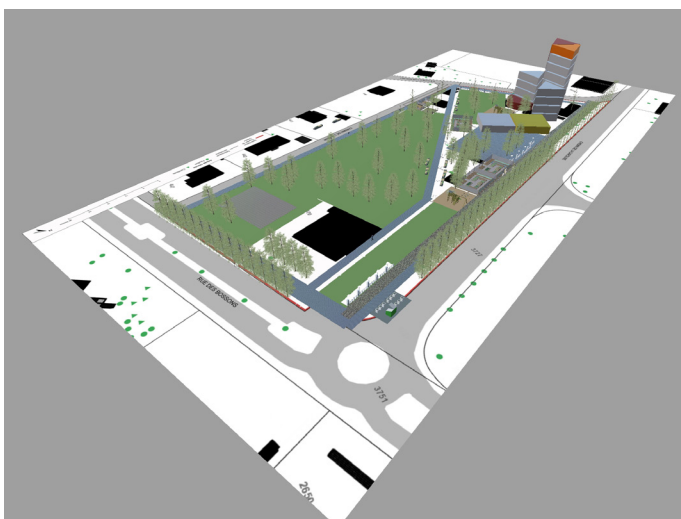
INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy, Ville d'Onex, Canton (OU, OCAN, SERMA, OCEau, OCT, OCEN), HUG, propriétaires privés concernés (dont promoteurs du PLQ du ch. de l'Avenir).

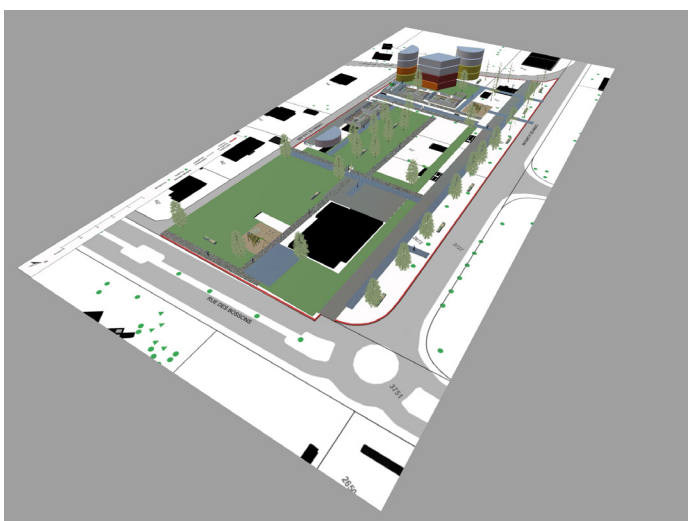
ANNEXE - LANCY AVANT-DEMAIN - ATELIER QUARTIER DE L'AVENIR



proposition A



proposition B



proposition C

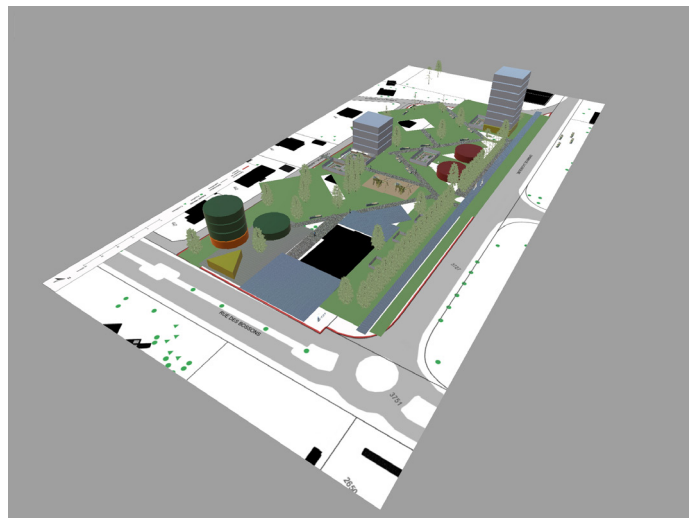
CONTEXTE

Dans le cadre de « Lancy Avant Demain », une série d'événements s'inscrivant dans la quinzaine de l'urbanisme 2019, s'est tenu un atelier sur le thème de repenser le quartier de l'Avenir.

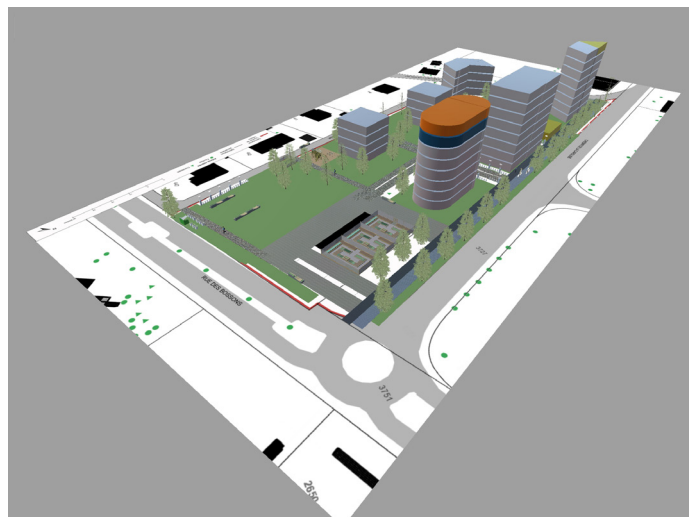
Pendant environ 2 heures, une cinquantaine de participants, répartis en six groupes, ont « créé leur quartier de l'Avenir ». Le quartier a été dessiné à partir d'éléments préconfigurés à disposer sur un plan (espace de parc, banc, bâtiments, plan d'eau, etc.).

Les propositions en plan ont ensuite été modélisées en 3D, à travers une application développée pour cet atelier, et afin de faciliter la restitution par les rapporteurs de chaque groupe. Cette modélisation a permis à l'ensemble des personnes présentes de rendre leur travail plus concret et appropriable.

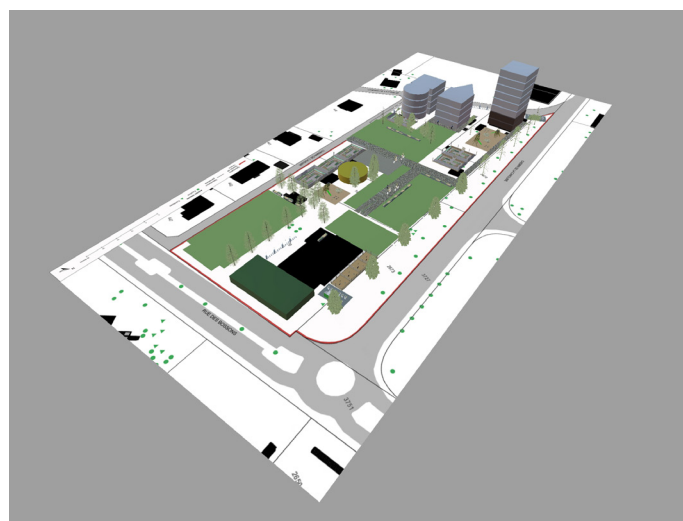
Ces six propositions ont été analysées afin de dégager des principes communs qui alimentent la fiche pour le secteur situé entre le ch. de la Caroline et le ch. de l'Avenir.



proposition D



proposition E

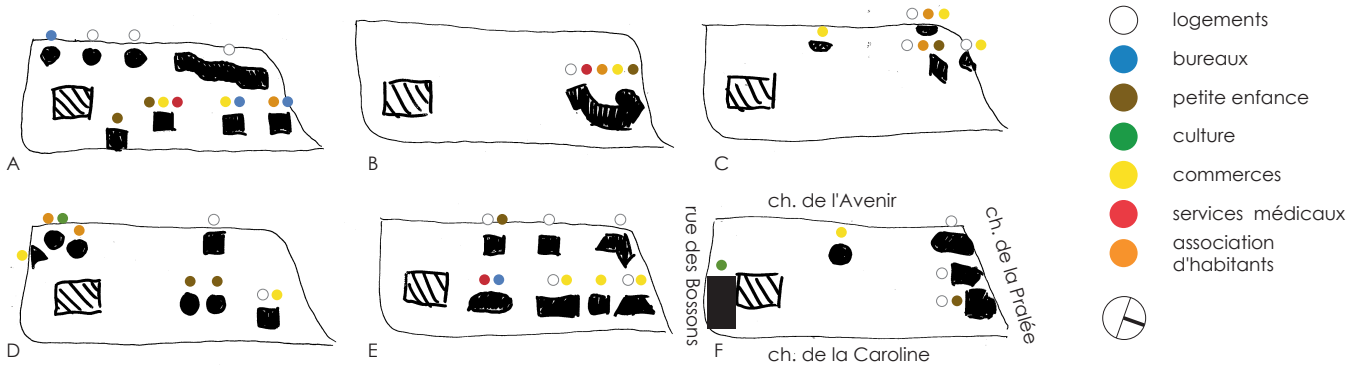


proposition F

ANALYSE

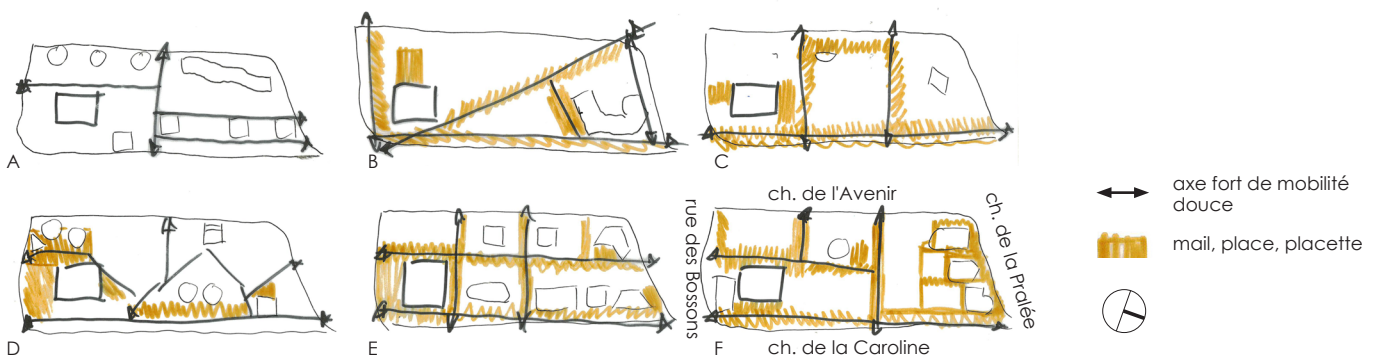
Les six propositions ont été analysées afin de dégager tant des tendances communes que les propositions d'aménagements singulières.

BÂTI ET AFFECTATIONS



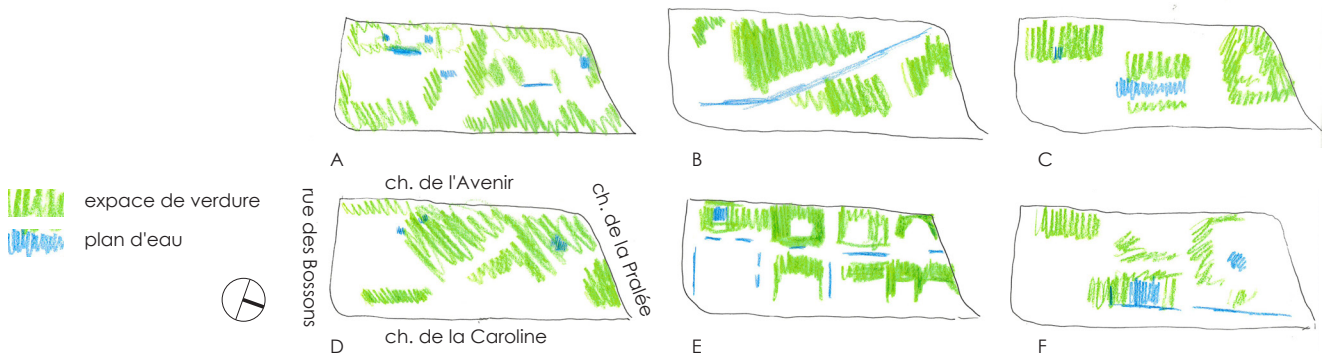
- Développement de nouveaux bâtiments dans toutes les propositions.
- Variation très forte de la densité du bâti et des gabarits (R à R+7) d'une proposition à l'autre, certaines propositions tendent vers « un quartier de logements dans le parc ».
- Espace central généralement libre de construction.
- Mixité des fonctions quasi systématique.
- Forte demande d'équipements pour la petite enfance et les associations d'habitants, de logements en coopératives et de commerces.
- Deux propositions de compléter les équipements culturels de la villa Tacchini.
- Demandes fréquentes de toitures végétalisées.

CHEMINEMENTS ET PLACES



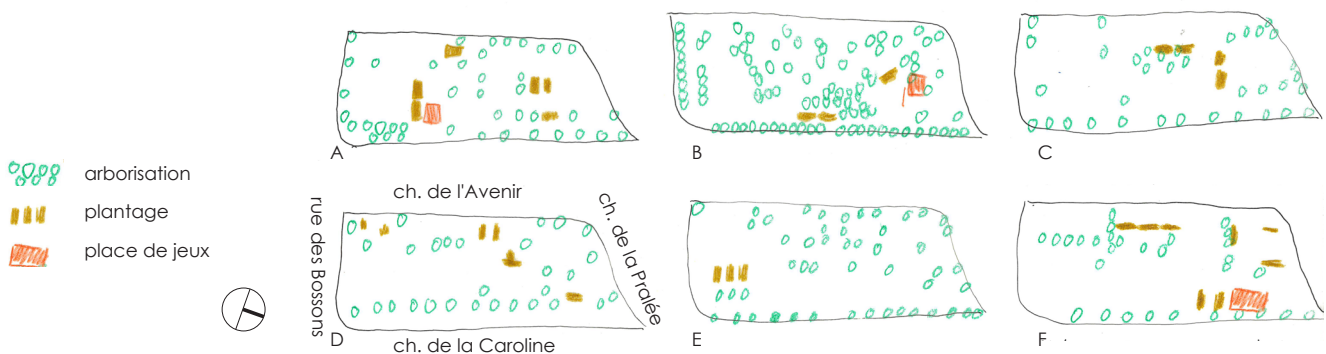
- Mail du ch. de la Caroline presque systématiquement renforcé et alloué entièrement aux piétons et aux vélos (axe nord-sud).
- Présence fréquente d'un deuxième axe fort de mobilité douce d'est en ouest.
- Cœur du parc parcouru de cheminements secondaires à vocation de promenade, sans tracé direct.
- Place ou esplanade en lien avec la villa Tacchini, renforçant la relation de l'équipement à la rue des Bossons et / ou au ch. de la Caroline.
- Parc ponctué d'un parvis en lien avec le bâti et de placettes le long des cheminements secondaires.
- Réseau de cheminement définissant des sous-espaces, hiérarchisés, avec des fonctions, des atmosphères et des équipements propres à chacun.

ESPACES VERTS ET EAU



- Aucune proposition dédiant l'ensemble à une fonction unique de parc, mais des sous-espaces, hiérarchisés, avec des fonctions, des atmosphères et des équipements propres à chacun, délimités par les cheminements.
- Deux tendances identifiables dans les propositions : un espace vert majeur / une multitude d'écrins de verdure en lien avec le bâti et les cheminements.
- Revêtements perméables privilégiés dans les espaces de parcs.
- Présence forte de l'eau : grand bassin, éléments ponctuels et / ou noues de rétentions paysagères, canal accompagnant les cheminements.

ARBORISATION ET ÉQUIPEMENTS

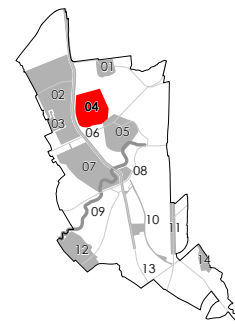


- Présence forte de l'arborisation, généralement des alignements le long des cheminements.
 - Propositions se rapprochant d'un « parc forestier ».
 - Propositions développant l'arborisation du mail planté du ch. de la Caroline.
 - Présence systématique d'aires de plantage (entre 3 et 8 aires), dont certaines en toiture.
 - Places de jeux présentes dans la moitié des projets.
 - Fort développement du stationnement vélos.
- Présence de bancs en lien avec les cheminements.

FICHE SECTORIELLE

04. PLATEAU OUEST

Information



ENJEUX

Le secteur de Plateau-Ouest, situé entre la route du Pont-Butin et l'avenue du Petit-Lancy, est un tissu bâti hétérogène, constitué de la zone 5 historique du Plateau de Saint-Georges, d'équipements publics (stade, parc, écoles, foyers, etc.) et d'ensemble de logements anciens et récents. À proximité directe du pôle du Petit-Lancy et de la route de Chancy, ce secteur présente un important potentiel d'amélioration des espaces publics et de mutation du bâti avec le tissu villa en zone de développement 3.

Cette mutation est en train de s'amorcer avec la réalisation du PLQ « Bac-Maisonnettes » (#29 990 - DD déposées). Ce PLQ, adopté en 2017, prévoit trois bâtiments de gabarits R+5 pour une SBP totale de 6'603 m², dont 810 m² d'activités ou de commerces ou d'équipements prévus au rez-de-chaussée. Des espaces verts collectifs seront réalisés en cœur d'îlot et sur le secteur en lien avec le chemin du Bac, en vis-à-vis du parc Louis-Bertrand. Le segment adjacent du chemin du Bac sera prochainement fermé au trafic et dévolu aux mobilités douces uniquement.

Le tissu villa du secteur, développé entre la fin 19ème et le début 20ème, se caractérise par un nombre important d'objets considérés de niveau intéressant au recensement architectural (unicité typologique et style architectural).

Un premier sous-secteur, situé de part et d'autre du chemin du Bac présente à la fois un potentiel important de redéveloppement et des enjeux de préservation avec un petit groupe de bâtiments de niveau intéressants au RAC. La maîtrise foncière est entièrement privée.

Un second sous-secteur, avec potentiel de redéveloppement du tissu villa, est situé au nord du chemin de la solitude. La Ville y possède une maîtrise foncière très importante.

Ce secteur est attenant à l'ensemble communal de logements économiques, composé de 9 petits immeubles construits en 1947, désigné intéressant par le RAC. Les façades des bâtiments de cette parcelle ont été rénovées en 2004 en vue d'un assainissement énergétique et des panneaux solaires ont été installés en toiture, en 2013.

Les espaces libres de la parcelle des logements économiques, composés d'arbres, d'une vaste pelouse et d'une petite place de jeux, comportent globalement une faible valeur d'usage en regard de leur dimension importante et présentent un potentiel intéressant pour une requalification.

Le cœur d'îlot comporte une liaison piétonne directe entre le chemin des Maisonnettes et le passage de Bossons. Cet axe est fermé aux cyclistes (baillonnettes de part et d'autre) et force un détour important. Le PDCP identifie cette liaison comme « réseau communal structurant de mobilité douce à créer », ce cœur d'îlot revêt un caractère très privatif qui n'invite pas au passage. Un travail de visibilité et de signalétique pourrait être envisagé.

De même, les espaces au nord-ouest et sud-est (villas du chemin de la Solitude) sont actuellement cloisonnés par des grillages et des haies, et ce, alors que le foncier de plusieurs parcelles est communal. Un potentiel de réouverture des jardins et d'amélioration de la perméabilité mobilité douce est identifié.

Le secteur de Plateau-Ouest comporte peu d'espaces à caractère social et de loisirs (place, placette, zone de rencontre) présentant une forte valeur d'usage. Les usages sociaux et récréatifs se concentrent au parc Louis Bertrand, récemment requalifié.

Le secteur comporte en revanche un nombre important d'équipements publics :

- École primaire du Petit-Lancy, l'institut Florimont et le CFPT (centre formation professionnelle technique occupant divers bâtiments du secteur – horlogerie, mécanique, mécatronique industrielle, informatique et automobile) et l'école d'électronique.
- Le parc Louis-Bertrand, le stade de Florimont, la salle omnisport du Petit-Lancy et le tennis-club du Petit-Lancy.
- La salle communale du Petit-Lancy.
- Le foyer Clair-Bois et les logements pour migrants.

Autant d'usagers de ces équipements, aux profils variés, présents dans le secteur à différents moments de la journée.

Le stade de Florimont, classé en zone de verdure, est bordé, à l'est par cinq parcelles accueillant trois villas et des potagers/jardins. Ces parcelles appartiennent à la Ville de Lancy, à l'exception de la parcelle la plus au nord. Ce secteur, également en zone de verdure, présente un potentiel pour l'implantation de petits équipements sportifs. À noter, le dénivelé entre les parcelles résidentielles et les terrains de foot, d'une hauteur d'environ 3 mètres.

L'arborisation du secteur est importante, principalement localisée dans les jardins et dans les parcs. L'arborisation sur le domaine public est, en comparaison, relativement faible, avec pour corollaire des effets d'îlot de chaleur qui se concentrent principalement sur les rues.

La connectivité du réseau piéton du secteur est globalement satisfaisante. C'est au niveau de la qualité des aménagements que des carences sont à relever : trottoirs fréquemment d'un gabarit minimal pour permettre le stationnement sur rue, caractère très routier pour des dessertes de quartier, peu de mobilier urbain.

Le niveau de desserte du secteur est bon, quoiqu'aucun arrêt de TC ne soit situé à moins de 400 m à vol d'oiseau. Au-delà de cette distance, les arrêts « Petit-Lancy Place », « Chemin du Bac », « Bossons » et « Les Esserts » offrent un choix important de ligne de bus et de tram (les lignes de tram et de bus se situent sur la route de Chancy et la route du Pont-Butin).

L'ensemble du secteur est composé majoritairement de dessertes de quartier en zone 30 km/h. À l'ouest, la route du Pont Butin, au caractère autoroutier, crée une véritable coupure du territoire communal. Cette route est l'une des plus fréquentées par les TIM sur la commune. La césure est d'autant plus marquée que seuls deux franchissements existent sur une longueur de 1 km : le passage des Bossons au sud ou le pont des Grandes-Communes au nord.



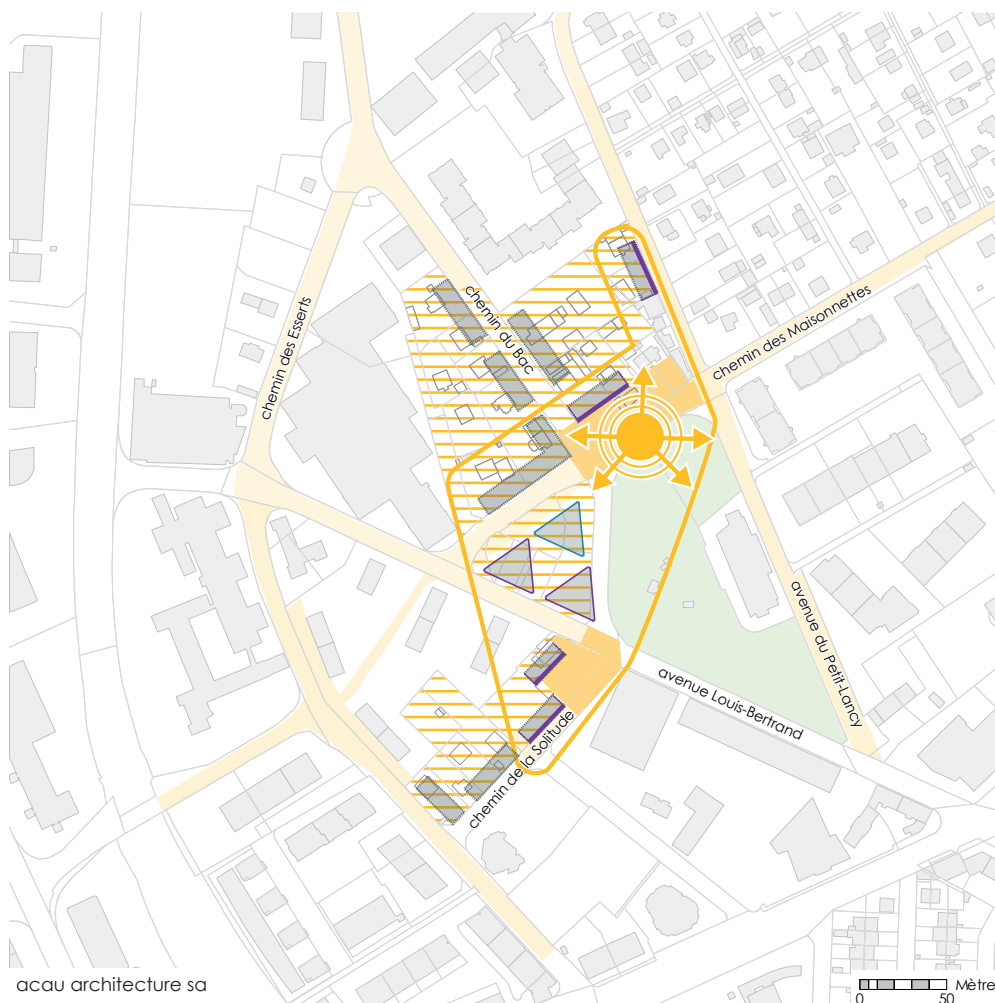
Capitaliser sur la réalisation du PLQ 29 990 pour développer un petit « pôle de quartier » doté d'une intensité urbaine accrue, par la planification d'un nouveau quartier de part et d'autre du chemin du Bac.

Étudier l'opportunité d'adopter un PLQ valant plan de site, de manière à permettre le redéveloppement du tissu villas sans valeur patrimoniale, tout en protégeant les bâtiments comportant une valeur intéressante au RAC.

De manière concomitante, réaliser une place publique entièrement piétonne et lui conférer un caractère de centralité ; dans le cadre du futur PLQ valant plan de site, développer des fronts bâtis structurant la place et comportant des activités aux rez-de-chaussée ; décroquer le nord du parc Louis Bertrand et l'ouvrir sur la future place.

Étudier le redéveloppement du tissu villa au nord du chemin de la Solitude dans le cadre de l'élaboration d'un PLQ ou maintenir les villas communales et les réaffecter à des besoins en équipements publics. À l'angle avec le chemin Louis-Bertrand, réaliser une placette animée par des activités au rez-de-chaussée des futurs bâtiments ou par une programmation dynamique de l'espace public.

Envisager le développement d'un front bâti sur le chemin de la solitude et un arrière végétalisé en connexion avec le cœur d'îlot de l'ensemble des logements économiques communaux.



PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Étudier le recours à un PLQ valant plan de site pour protéger les bâtiments avec une valeur intéressante au RAC situés de part et d'autre de l'avenue du Petit-Lancy.

Maintenir à long terme les logements économiques communaux, tout en requalifiant le cœur d'îlot et ses usages.

Préserver le bâtiment ancien de l'école primaire du Petit-Lancy (1909) et l'ensemble de l'école d'électronique (1954).



ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET STRATÉGIE FONCIÈRE

Considérer la forte densité d'équipements publics dans le secteur comme un atout et un défi en termes de satisfaction des besoins des usagers qui les fréquentent.

Étudier l'opportunité et la faisabilité d'implanter de nouveaux équipements publics sur le secteur du stade de Florimont actuellement occupé par des villas et des potagers ; acquérir la dernière parcelle privée du secteur ; entourer les nouvelles infrastructures d'espaces végétalisés de qualité, ouverts au public.

Renforcer le caractère de centralité de la future place du chemin des Maisonnettes en y implantant des équipements publics contribuant à activer cet espace.

Dans le cadre du redéveloppement du secteur au nord du chemin de la Solitude, étudier l'opportunité de développer de nouveaux équipements publics, possiblement en lien avec l'école du Petit-Lancy (parascolaire).



PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Décloisonner le parc Louis Bertrand et développer une relation paysagère forte, tant avec le PLQ 29 990, en capitalisant sur la fermeture prévue du tronçon sud du chemin du Bac (relation est-ouest), qu'avec la future place (relation nord-sud). Décloisonner également le pied des immeubles sis à l'intersection chemin des Maissonnettes, avenue du Petit-Lancy (haies de thuyas continues).

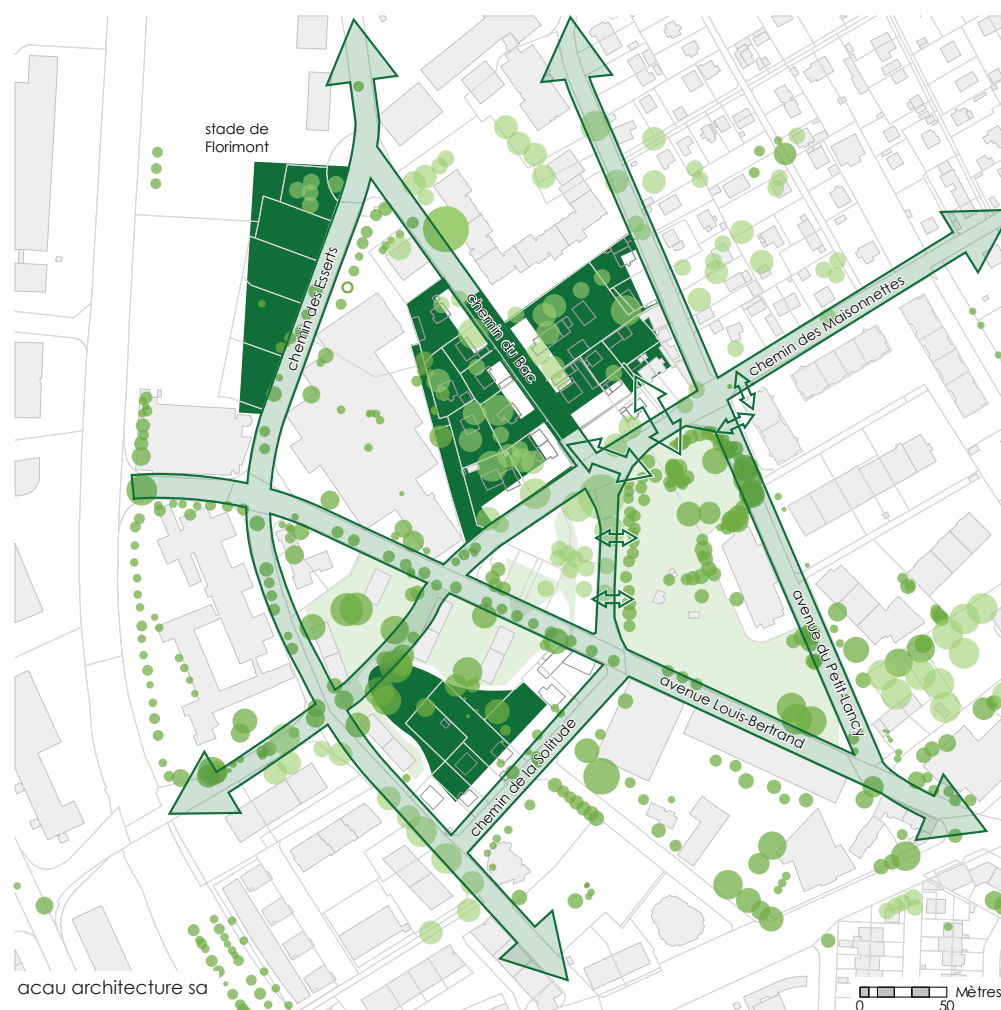
Sur le secteur du stade de Florimont, actuellement occupé par des villas et des jardins/potagers, créer des espaces végétalisés de qualité, ouverts au public.

Requalifier l'espace en cœur d'îlot de l'ensemble des logements économiques communaux et développer des espaces libres végétalisés sur l'arrière du futur PLQ du chemin de la Solitude ; offrir des espaces ouverts au public, d'une grande qualité paysagère et d'une plus forte biodiversité ; concevoir ces espaces pour intensifier la valeur d'usage par le biais de mobilier urbain adapté (bancs, jeux, points d'eau, etc.) et créer un îlot de fraîcheur.

Atteindre les mêmes qualités pour les espaces libres du PLQ valant plan de site du chemin du Bac.

S'appuyer sur la requalification des rues du secteur en réseau communal structurant de mobilité douce pour consolider le maillage vert dans le quartier et limiter les effets d'îlot de chaleur.

Préserver et valoriser les arbres d'importance présents dans le secteur.



MOBILITÉ

Requalifier les rues identifiées comme réseau communal structurant de mobilité douce.

Améliorer la perméabilité piétonne et considérer la limitation de l'accès TIM aux seuls ayants droit dans le cadre du développement des futurs PLQ du chemin du Bac et du chemin de la Solitude.

Renforcer l'axe piétonnier et autoriser le passage des cycles à vitesse modéré à travers le cœur d'îlot des logements économiques communaux permettant la mise en relation de l'avenue Louis-Bertrand au passage des Bossons, travailler sur la visibilité / lisibilité de ces futurs axes.

Étudier la piétonnisation de l'espace de place du chemin des Maisonnettes et de l'axe chemin du Bac – chemin de la Solitude.

Veiller à la réalisation d'espaces publics et collectifs d'un haut niveau d'accessibilité pour les PMR, avec pour usagers cibles les résidents du foyer Clair-Bois, à proximité.

Requalifier la route du Pont-Butin en boulevard urbain (voir fiche sectorielle 06, p. 256) et créer des liaisons de mobilité douce de part et d'autre de la route afin de renforcer les liens avec le quartier des Morgines et avec le projet Small City en cours de développement.

Étudier la possibilité d'un franchissement de la route du Pont-Butin dans l'axe de l'avenue Louis-Bertrand.

CONCERTATION ET MESURES-TEST

Dans le cadre de la requalification des espaces publics du secteur (rue, place, placette, parcs, alimenter les réflexions par un processus de concertation des propriétaires, habitants, usagers et associations du secteur élargi. Considérer la mise en œuvre de dispositifs propices à la réappropriation des enjeux et favorisant la génération d'idées : diagnostic par les résidents, safari urbain, concours d'idée, etc.

En anticipation des requalifications, recourir à des mesures d'urbanisme éphémère pour tester les usages, tout particulièrement pour des petits espaces à vocation sociale et de loisirs (microchantiers participatifs).

Rénovation de l'ensemble communal de logements économiques (assainissement énergétique de l'enveloppe - 2004 / panneaux solaires en toiture – 2013).

Requalification du parc Louis-Bertrand et insertion de jeux adaptés au polyhandicap. Adoption du PLQ de Bac-Maissonnette.

Projet de construction d'un immeuble dans le PLQ de Bac-Maissonnette accueillant une crèche.

Étude sur les aménagements extérieurs et la connexion entre le parc Louis-Bertrand et le PLQ.

Étude sur la fermeture à la circulation motorisée d'une partie du chemin du Bac.

Étude de trafic en cours et le plan de mobilité de l'Institut Florimont en cours de révision en coordination avec la Ville de Lancy, dans le but de réduire le trafic et l'encolonnement sur les voies d'accès vers l'Institut, ainsi que d'augmenter la sécurité des cheminements piétons, en particulier des écoliers.

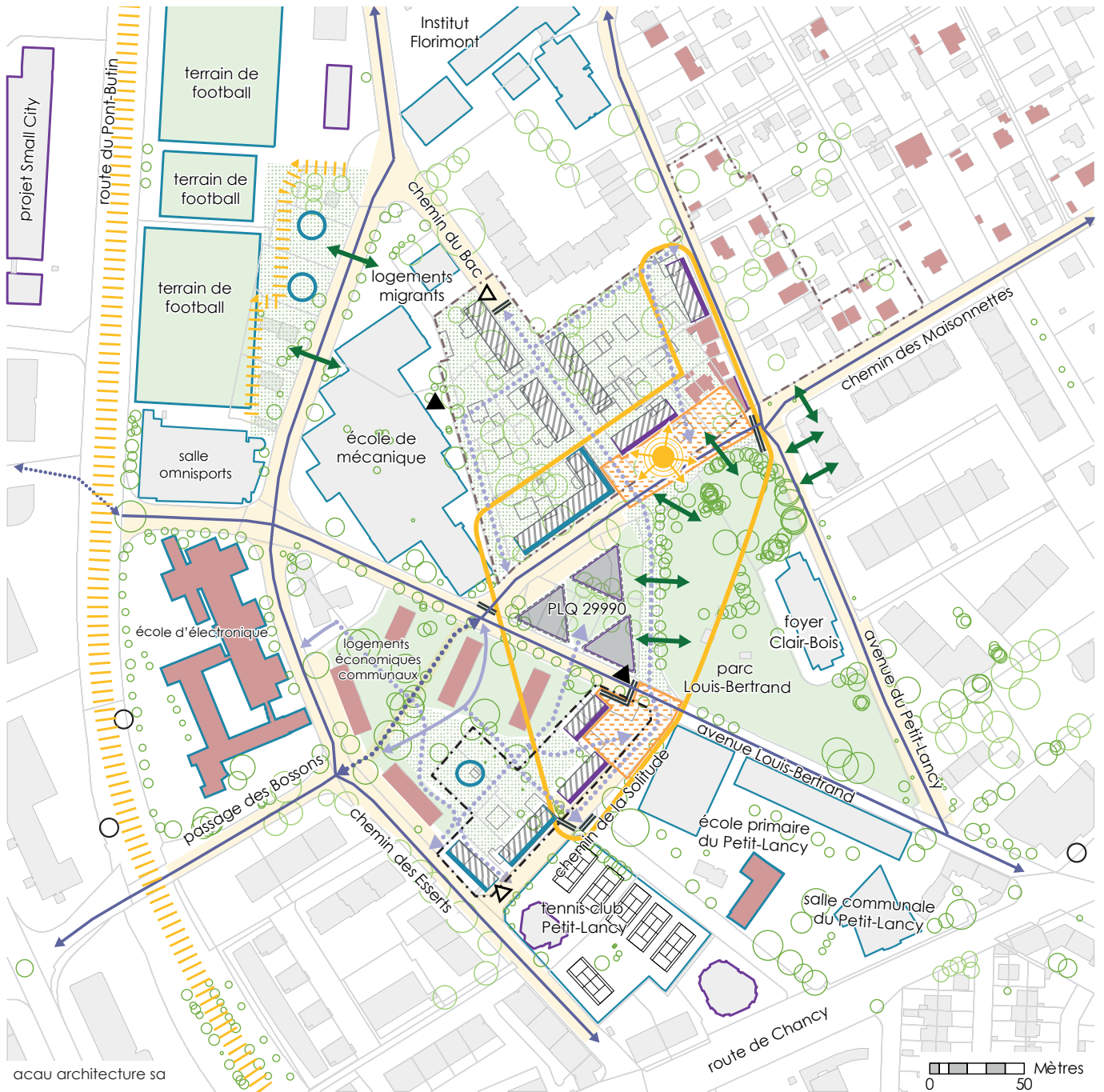
MESURES ENGAGÉES

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

- ➔ Réaliser une étude sur l'ensemble du secteur
- ➔ Échanger avec l'OPS et l'OU sur l'opportunité de réaliser un PLQ valant plan de site.
- ➔ Étudier la mise en place de mesures-tests sur certains secteurs pressentis pour une requalification.





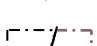


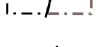














INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy, Canton (OPS, OCAN, OU, OCT, OCEau, SERMA, OCGC), TPG, propriétaires privés, population lancéenne.



acau architecture sa

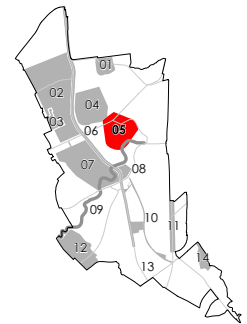
04. PLATEAU-OUEST

	pôle de quartier à développer		cheminement de mobilité douce existant à renforcer / à créer		bâtiment planifié selon PLQ
	centralité majeure à renforcer		PLQ / PLQ valant plan de site à étudier		bâtiment - démolition à considérer
	espace public à caractère de place à créer		équipement public existant / potentiel à étudier		bâtiment intéressant au RAC à préserver
	espace public à requalifier		bâtiment existant avec activités aux rez-de-chaussé		effet de coupure à atténuer
	parc ou espace libre végétalisé existant / à créer		rez-de-chaussée avec activités / équipements publics à considérer		accès TIM limité aux ayants-droits
	espace vert à décroisser		rez-de-chaussée avec activités / équipements publics à considérer		secteur d'accès TIM au parking existant / à considérer
	arborisation (sitg / orthophoto)		implantation de bâtiment (à titre indicatif)		arrêt TPG
	réseau structurant communal de mobilité douce existant à renforcer / à créer				

FICHE SECTORIELLE

05. ORMEAUX- VENDÉE- VAL D'AIRE

Information



ENJEUX

PLACE DES ORMEAUX

Avec son caractère de centralité, la place des Ormeaux, aménagée en zone de rencontre en 2012, peut être définie comme le cœur du Petit-Lancy. La place accueille des commerces, restaurants et activités de même que le marché les lundis et jeudis. Le PDCOM de 2008 et sa révision identifient la place des Ormeaux comme pôle de quartier à développer. Cependant, il semble qu'en 2020, la place n'exploite pas son plein potentiel de centralité majeure et que les usagers ne s'y sentent pas complètement à l'aise. L'aménagement de la place semble peu convivial, avec de nombreuses perspectives coupées, des différences de niveau et un manque d'adaptabilité de l'espace public pour accueillir divers usages (marché, terrasses, etc.) La route de Chancy génère un effet de coupure important entre le nord et le sud la place.

La place est bordée à l'est par un ensemble de logements économiques construits dans les années 1950, propriété de la Ville de Lancy. Si des fronts bâtis et des activités sont bien présents sur la route de Chancy, ils sont absents du flanc est de la place des Ormeaux. Les deux bâtiments situés au nord de la parcelle sont classés « intéressants » au RAC, alors que les bâtiments à l'est de la place n'ont pas de valeur particulière. L'absence d'activités à l'est de la place crée à la fois un déséquilibre et une carence en commerce et en services. De plus, le gabarit des deux petits immeubles bordant actuellement la place au nord est de R+1 ce qui offre une réelle opportunité de densification, en termes d'implantation et de gabarits (Z4B).

Au cœur de cet ensemble s'étend un grand espace libre composé d'arbres et d'une grande pelouse totalement vide de mobilier et d'usage avec une faible valeur de biodiversité. Elle offre un grand potentiel de requalification en vue de la désenclaver et de l'offrir aux usages du public. Une arborisation importante est présente le long de la rampe du Pont-Rouge.

Il est à relever que l'emplacement de l'arrêt « Petit-Lancy » (lignes 21, J, K) localisé au sud-est de la place au niveau de la rampe du Pont-Rouge, est situé en pente, sans banc ni couvert ce qui le rend difficile d'accès (pente), trop loin du tram rendant le transbordement inconfortable pour les personnes âgées et les PMR.

Malgré la requalification en zone de rencontre, un flux important de TIM emprunte encore la place, car elle est un lieu de transit entre le Petit-Lancy et Pont-Rouge par la rampe du Pont-Rouge. De nombreuses places de parc sont présentes sur la place ce qui encourage la fréquentation des TIM. Autant d'éléments qui affaiblissent la diversité et l'intensité des usages sur cette place.

SECTEUR VENDÉE

Le secteur de la Vendée, à la topographie très marquée en direction du vallon de l'Aire, se développe autour d'un petit noyau de bâtiments ruraux construits début 1800. Sur la dizaine de bâtiments formant ce noyau rural historique, seuls deux sont retenus comme intéressants par le RAC (la maison villageoise au chemin de la Vendée 14 est non évaluée). L'entier du secteur ne comporte aucune mesure de préservation du patrimoine.



Cependant, il est indéniable que son échelle humaine, le rapport fort du bâti à la rue, son caractère « caché » confère à ce noyau une valeur d'ensemble et une valeur identitaire forte à l'échelle de la commune. Le recensement architectural relève nombre de transformations / rénovations péjorant son caractère.

Le sud du secteur comprend le quartier du chemin des Vignes, comprenant l'EMS de la Vendée.

En matière d'espaces publics, d'espaces libres et de rez-de-chaussée, les observations suivantes peuvent être faites :

- Le chemin de la Vendée et le noyau historique comportent plusieurs rez-de-chaussée avec des activités (restaurants, café, bureaux, cabinets médicaux, etc.).
- Le chemin de la Vendée arbore un caractère routier. Il recèle une abondance de stationnement de surface (50 places) alors qu'il relie le parc Cérésolle au noyau historique et que le parking de la Vendée offre déjà 225 places en sous-terrain. Les aménagements paysagers, quasi systématiquement configurés en « tampon », opèrent comme autant de barrières et renforcent le caractère routier.
- Le pied d'immeuble délimitant le sud de la place des Ormeaux (sur le chemin de la Vendée) comporte du stationnement en rangée (zone bleue) affectant les qualités paysagères et d'usage de cette frange.
- Le secteur est propice à la mobilité douce de par sa maille piétonne fine et les mesures d'apaisement importantes (zone 20 km/h de la place des Ormeaux et zone 30 km/h au sud du secteur) ; une bande cyclable est présente à la montée sur la rampe du Pont-Rouge.
- L'arrêt de circulation de la zone de rencontre est plus vaste que la signalisation et les aménagements en place. Il inclut l'entier du chemin de la Vendée et s'étend plus à l'est sur la rampe du Pont-Rouge.

Avec le développement du pôle de Pont-Rouge et le faible confort d'usage de la rampe du Pont-Rouge, le chemin des Vignes devient la connexion de mobilité douce la plus importante à destination du Petit-Lancy.

Il est à relever la très mauvaise « accroche » de la passerelle du Pont-Rouge (réalisée en 1982) côté Vendée : très difficile à localiser, cheminements inconfortables pour les piétons sans incapacité, quasiment impraticables par les vélos et les PMR (pente, dévers, revêtements inadaptés et dégradés, absence de main-courante).

SECTEUR VAL D'AIRE

Ce secteur se partage entre de la zone ordinaire 4B, de la zone de développement 3 et de la zone de verdure (parc Céréssole).

Le bâti est composé de villas datant de la fin du 19ème / début 20ème et une grande parcelle arborée avec une maison de maître, constituant le parc et l'école Céréssole.

La Commune possède la parcelle de l'école et du parc de même qu'une parcelle comportant une villa et la parcelle attenante.

Plusieurs bâtiments de niveau intéressant au recensement architectural (RAC) sont présents dans ce sous-secteur.

Ce patrimoine ancien et complété par les tours de Lancy, érigées au début des années 1950. Les Tours, marqueurs identitaires lancéens de premier plan, sont inscrites à l'inventaire, de même que leurs parcelles. Elles sont pourtant déconnectées du reste du quartier et relèvent d'un caractère très minéral, avec un grand espace dédié au stationnement en surface, générant un fort îlot de chaleur.

Ce patrimoine bâti s'inscrit dans le patrimoine naturel plus large du vallon de l'Aire dont plusieurs parcelles sont classées. En plus du cordon boisé du Vallon de l'Aire, les parcelles du chemin du Val d'Aire sont fortement arborisées, tout particulièrement dans la continuité du parc / école Céréssole. La topographie du secteur est marquée, particulièrement au sud-est, en direction du vallon de l'Aire.

Les chemins du Gué et de Banc-Bénil sont identifiés par le PDCom et le PDCP comme des axes du réseau communal structurant de mobilité douce, particulièrement important pour les liaisons nord-sud (alternative à la route du Pont-Butin) et est-ouest (connexion Vieux-Chemin-d'Onex à Pont-Rouge via le chemin des Vignes).

Le secteur comporte un manque de perméabilité sud-ouest / nord-est). Le chemin du Val d'Aire, qui se déploie sur l'assiette des parcelles privées (ni DP ni parcelle en dépendance), ne comporte aucun trottoir.

COMMUN AUX TROIS SECTEURS

La maîtrise foncière communale est très importante tant du domaine public que du foncier privé.

En périphérie de la place des Ormeaux, un nombre important de petits espaces à vocation sociale et de loisirs sont présents (square, placettes, terrasses, etc.) dans le secteur. Ces espaces comportent une trop faible valeur d'usage (à peine quelques bancs), peu de différenciation et de hiérarchisation entre eux, une mise en réseau lacunaire et un fort cloisonnement. La faible valeur d'usage s'explique en partie par les carences du mobilier urbain, en nombre et en diversité : globalement peu de bancs le long des cheminements (alors qu'un EMS est présent), pas de point d'eau, pas de place de jeux d'importance, pas de WC publics, aucun équipement sportif ou récréatif (p.ex. table de ping-pong, tables de pique-nique, etc.).

Le secteur comporte une arborisation présente « par poche » et un cordon boisé qui s'étend le long de la rampe du Pont-Rouge. Ce cordon s'inscrit dans une entité paysagère plus vaste formée par la forêt au sud du PLQ de Surville et par la « couronne paysagère », telle que définie par le PDCom 2008 et le PDCom 2020. À noter la proximité de plusieurs parcs : parc Chuit, Emile-Dupont, Louis-Bertrand, Céréssole et Bernasconi.

En termes de mobilité douce, la place est un lieu de croisement pour de nombreux itinéraires du réseau structurant communal de mobilité douce : axe chemin de Vignes – place des Ormeaux ; axe chemin des Pâquerettes – chemin des Vieux-Chênes ; passerelle à destination de Surville (tronçon de l'itinéraire remarquable PDCP « 3 – du Rhône au Voiret »). Des pistes cyclables sont seules présentes sur la route de Chancy.

Depuis la place des Ormeaux, la desserte en transports publics est de très bonne qualité. L'arrêt Petit-Lancy, « Place » sur la Route de Chancy offre des connexions avec le tram et quatre lignes de bus.

Renforcer l'intensité du pôle de quartier du Petit-Lancy, notamment en consolidant le caractère de centralité de la place des Ormeaux.

Créer un front bâti sur l'est de la place, avec des commerces au rez-de-chaussée ; étudier la démolition reconstruction des deux petits bâtiments R+1.

Étendre les aménagements de zone de rencontre à l'ensemble du chemin de la Vendée (mise en correspondance par rapport à l'arrêté de circulation) de manière à pacifier ce secteur et mettre en connexion le parc Céréssole et le noyau historique de la Vendée.

En faire de même avec le début de la rampe du Pont-Rouge jusqu'à l'intersection avec le chemin des Vieux-Chênes.

Requalifier les petits espaces à vocation sociale et de loisirs ; repenser les usages, les aménagements, les cheminements ; inclure du mobilier urbain et des aménités de type place de jeux, point d'eau, parc à chien, petits équipements sportifs ou récréatifs (p.ex. place de jeu, tables de ping-pong, tables de pique-nique, baby-foot extérieur, etc.).

Développer une connexion forte entre le pôle du Petit-Lancy et le pôle de Pont-Rouge via le chemin des Vignes.

Étudier l'opportunité et la faisabilité de développer des équipements publics :

- Dans le futur bâtiment à l'est de la place des Ormeaux.
- Dans le noyau historique de la Vendée.
- Sur les parcelles à l'ouest de l'école Céréssole, dans l'optique d'offrir une réserve foncière au développement de l'école.

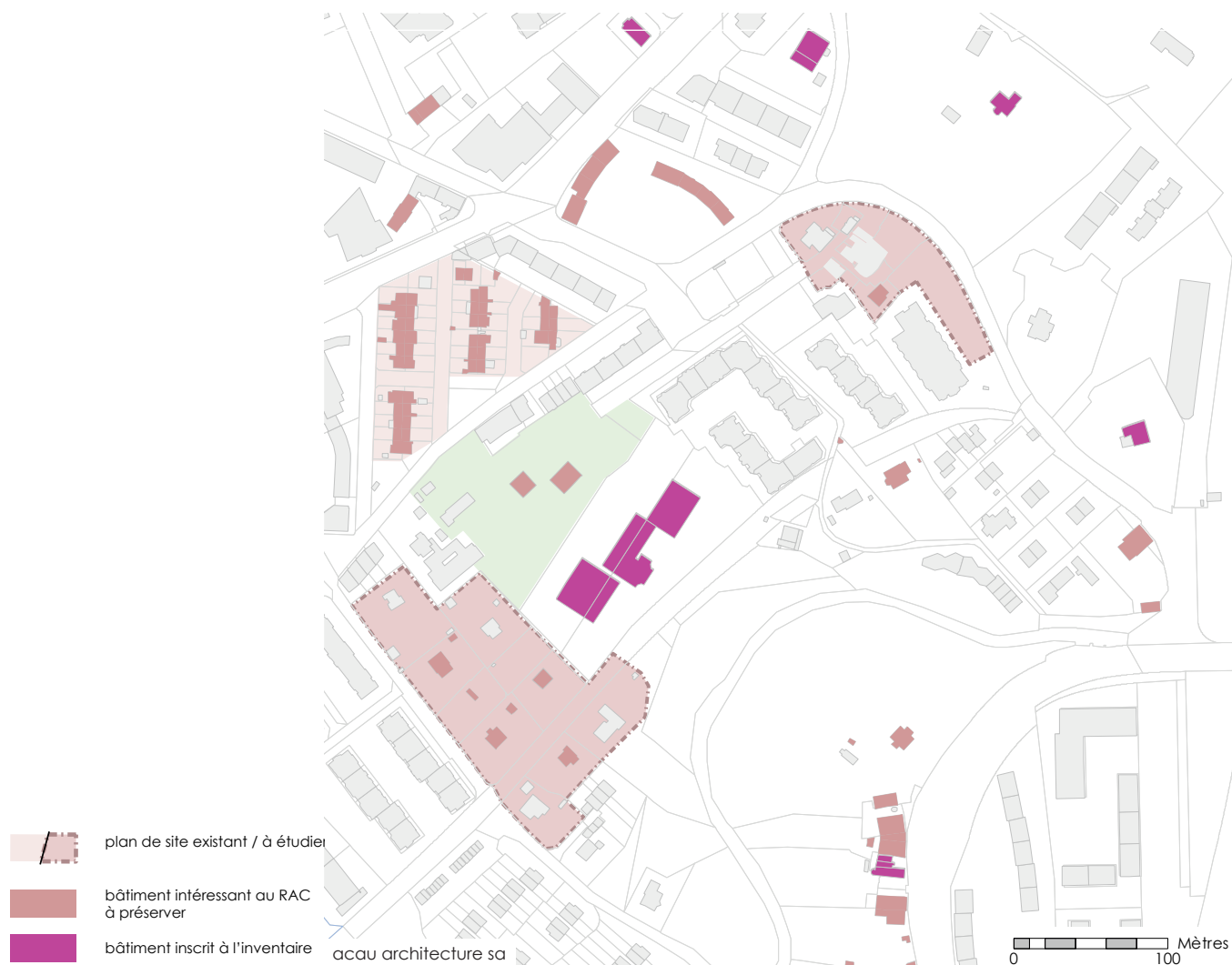


PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Considérer la réalisation d'un plan de site pour le secteur du noyau historique de la Vendée, incluant la zone de forêt bordant la rampe du Pont-Rouge, en vue de la préservation et de la mise en valeur des bâtiments et espaces libres.

Pour le secteur du chemin du Val d'Aire, s'appuyer sur la présence d'un important patrimoine naturel et bâti (vallon de l'Aire, tours de Lancy, maison et dépendances Cérésolle) pour donner la priorité à la préservation des bâtiments identifiés comme intéressants par le RAC, plutôt qu'au développement du secteur selon les potentialités offertes par la zone à bâtir et considérer l'adoption d'un plan de site.

Maintenir et mettre en valeur les autres objets de niveaux intéressants au recensement architectural.



PARCS

Requalifier en parc public l'espace en cœur d'îlot de l'ensemble de logements économiques à l'est de la place des Ormeaux ; valoriser les cheminements piétons existants et créer de nouvelles connexions.

Considérer l'extension du parc Cérésolle vers le sud, jusqu'au chemin de Banc-Bénit.

Ouvrir le square de la Vendée sur les espaces attenants, notamment en déposant le mur d'enceinte. Permettre une plus grande fluidité des déplacements à pied. Remettre en service la fontaine, seul point d'eau du secteur.

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Renforcer la couronne paysagère et saisir les différentes opportunités de requalification des espaces publics du secteur pour la compléter.

Développer et consolider le maillage vert depuis le Vallon de l' Aire, en direction du parc Céréssole, en s'appuyant sur une éventuelle extension, puis sur le chemin de la Vendée pour, à terme, créer un corridor biologique vers Surville.

Compléter le maillage vert dans l'axe du chemin de Banc-Bénil, en direction de Surville ; tirer parti de la parcelle en domaine public située entre le chemin des Vignes et la rampe du Pont-Rouge.

Encourager le développement d'un îlot de fraîcheur sur le parking des Tours Céréssoles ; concevoir l'îlot de fraîcheur en continuité avec le parc Céréssole.



MOBILITÉ

Développer le réseau communal structurant communal de mobilité douce ; développer en priorité l'axe du chemin des Vignes.

Requalifier les rues à caractère trop routier.

Considérer le réaménagement du chemin du Val d'Aire en concertation avec les propriétaires riverains.

Étudier la réduction des places de stationnement en surface sur la place des Ormeaux, ainsi qu'une possible relocalisation de l'arrêt de bus Petit-Lancy, à distance minimale de l'arrêt de tram.

Étudier la concentration des accès TIM au parking de la Vendée via la rampe de la Petite-Vendée, de manière à limiter le volume de transit par la place des Ormeaux.

Limiter le stationnement sur rue dans le noyau historique de la Vendée et étudier un report des besoins en stationnement des habitants sur le parking de la Vendée.

Veiller à l'accessibilité universelle des espaces requalifiés, tout particulièrement à proximité de l'EMS ; en priorité rendre le cheminement à destination de la passerelle au-dessus de la rampe du Pont-Rouge parfaitement accessible pour les PMR et les cyclistes.

CONCERTATION ET MESURES-TEST

Dans le cadre de la requalification des espaces publics du secteur (rue, place, placette, parcs, alimenter les réflexions par un processus de concertation des propriétaires, habitants, usagers et associations du secteur élargi. Considérer la mise en œuvre de dispositifs propices à la réappropriation des enjeux et favorisant la génération d'idées : diagnostic par les résidents, safari urbain, concours d'idée, etc.

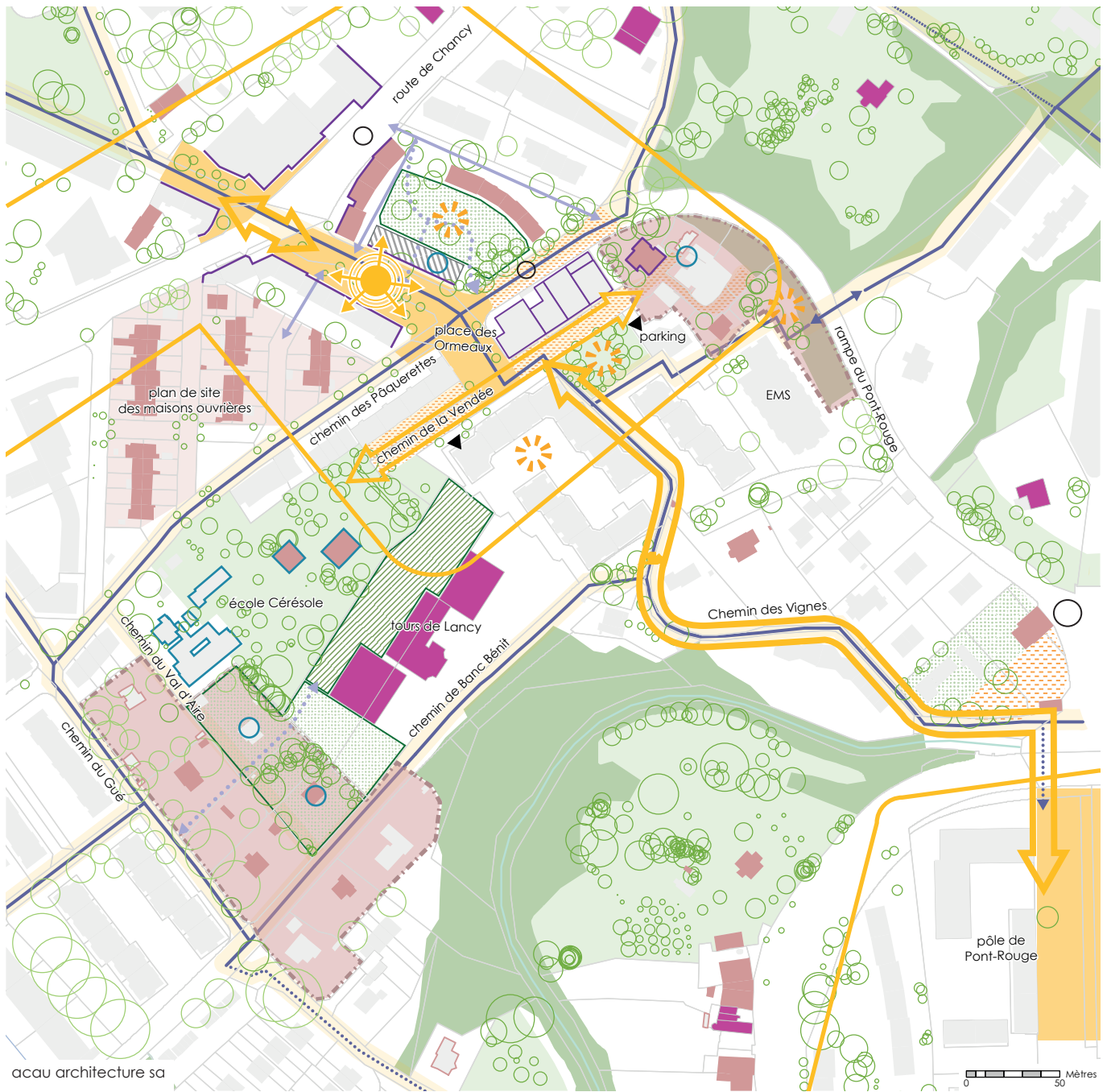
En anticipation des requalifications, recourir à des mesures d'urbanisme éphémère pour tester les usages, tout particulièrement pour des petits espaces à vocation sociale et de loisirs.

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

- ➔ Réaliser une étude sur l'ensemble du secteur.
- ➔ Prendre contact avec l'OPS en vue d'échanger sur l'opportunité de réaliser deux plans de site.
- ➔ Étudier la mise en place de mesures-tests sur certains secteurs pressentis pour une requalification.



















INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy, Canton (OPS, OCAN, OU, OCT, OCEau, SERMA, OCGC), TPG, propriétaires privés, population lancéenne.



acau architecture sa

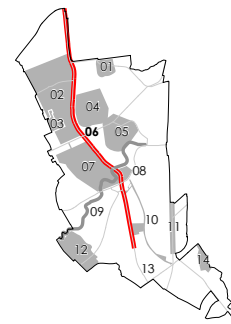
05. ORMEAUX - VENDÉE-VAL D'AIRE

	pôle de quartier		cadastre forestier		bâtiment avec activités aux rez-de-chaussé
	centralité majeure à renforcer		îlot de fraîcheur à développer		nouveau bâtiment (implantation à titre indicatif)
	connexion inter-/intra-pôle à renforcer		arborisation (sitg / orthophoto)		bâtiment intéressant au RAC à préserver
	zone de rencontre existante / à étendre		réseau structurant communal de mobilité douce existant à renforcer / à créer		bâtiment inscrit à l'inventaire
	espace public à requalifier		cheminement mobilité douce existant à renforcer / à créer		arrêt TPG
	petit espace à vocation sociale et loisirs existant à requalifier		plan de site existant / à étudier		accès parking
	parc existant / à créer		équipement public existant / potentiel à étudier		

FICHE SECTORIELLE

Coordination en cours

06. BOULEVARD URBAIN PONT-BUTIN- PONT DE LANCY- AVENUE DES COMMUNES RÉUNIES



ENJEUX

Lancy est « naturellement » divisée, entre le nord et le sud, par le vallon de l'Aire, mais « artificiellement » scindée, entre l'est et l'ouest, par la route du Pont-Butin, et, dans sa continuité, par l'avenue des Communes-Réunies. Le Petit-Lancy se trouve ainsi coupé en deux par cet axe longitudinal, empêchant le développement de relations de qualité entre les quartiers qui le joutent.

Cet axe, faisant partie du concept cantonal de « moyenne ceinture », constitue un générateur important de nuisances et un facteur péjorant pour la santé de la population lancéenne, notamment en termes de bruit routier (au-delà des limites fixées par l'ordonnance sur la protection contre le bruit) et de pollution de l'air.

Le pont de Lancy constitue un point particulièrement délicat de l'axe de la route du Pont-Butin : largeur actuelle limitée à trois voies de circulation, structure porteuse empêchant une augmentation des charges, espaces pour les modes doux insuffisants, absence de site propre pour les bus. Un assainissement de l'ouvrage est nécessaire, au-delà de l'assainissement du bruit routier réalisé. Des évaluations de bruit sont prévues dans le cadre de l'EES qui accompagne les réflexions.

Le plan d'aménagement cantonal du réseau routier (mesure PARR 31) et le plan d'agglomération (mesure PA 35-25) affichent l'ambition d'un réaménagement multimodal du pont de Lancy. Les études cantonales en cours étudient la faisabilité de mesures propres à poursuivre simultanément trois objectifs :

- Conforter la fonction et la lisibilité de la moyenne ceinture en tant qu'axe du réseau primaire.
- Garantir une bonne vitesse commerciale des transports publics.
- Améliorer le confort et la sécurité des déplacements en mobilité douce.

Les études démontrent notamment l'impossibilité d'envisager un tunnel ou un élargissement significatif du pont pour des raisons techniques et retiennent plusieurs variantes « en dénivelé » avec des voies de circulations routières étagées sur deux niveaux. Un pont 2.0 pourrait être mis en service à l'horizon 2028-2029. Les variantes en dénivelé interrogent cependant sur les impacts potentiels en termes paysagers et environnementaux sur le vallon de l'Aire.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

GÉNÉRAL

Encourager le Canton à prendre des mesures visant :

- à poursuivre les objectifs du Plan climat cantonal de réduction du trafic motorisé de 40% à 2030 ;
- à limiter l'impact spatial de la moyenne ceinture – éviter tout ajout ou élargissement de voies de circulations en surface, requalifier l'existant pour une qualité supérieure de l'espace public, apaisé et plus convivial ;
- à prioriser la circulation des transports publics en site propre ;
- à assurer la sécurité des cycles et des piétons le long et en traversée de l'axe ;
- à supprimer tout risque de trafic de transit dans les quartiers induit par la mise en œuvre de la moyenne-ceinture.
- à encourager le report modal vers les TC et les modes doux.

ROUTE DU PONT BUTIN

Requalifier la route du Pont-Butin en boulevard urbain, avec un nombre minimal de voies de circulation dédiées au TIM, de manière à ce qu'il n'engendre pas de trafic supplémentaire.

Offrir des voies en site propre pour le TC et les vélos en réduisant le nombre de voies dédiées au TIM ; réduire les vitesses à 50 km/h, voire à 30 km/h.

Améliorer la qualité des arrêts de TC, notamment le confort thermique.

Enterrer le trafic individuel motorisé à la hauteur de la tour de la route du Pont-Butin 70 jusqu'à la sortie en surface à la hauteur de la piscine Marignac sur l'avenue des Communes-réunies.

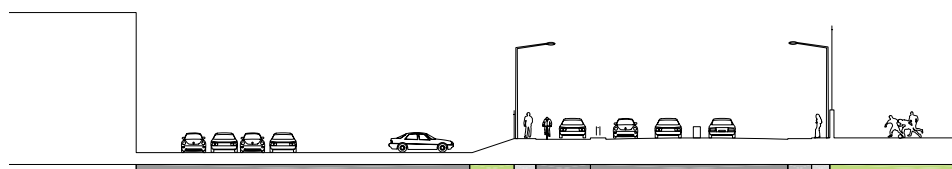
Élargir les trottoirs ; créer des traversées piétonnes à niveau.

Prendre des mesures paysagères pour la valorisation de l'espace public et la limitation des effets d'îlot de chaleur.

Demander l'orientation des entrées des bâtiments vers le futur boulevard, tout en prenant en compte la contrainte bruit (OPB) et les risques liés aux accidents majeurs (OPAM).

Faciliter tout particulièrement la relation entre le quartier Morgines – Bossons et le parc sportif de Florimont en aménageant une connexion forte entre le mail piétonnier du Bois-de-la-Chapelle et l'av. Louis-Bertrand. A minima, réaliser un passage piéton à niveau (fiche action PDCP B6).

Intégrer systématiquement à la réflexion les principes définis par le « Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres » de la Ville de Lancy (2019).



situation actuelle

PONT DE LANCY

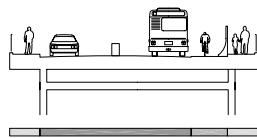
Améliorer en priorité le confort et la sécurité des déplacements en mobilité douce. Privilégier l'intégration de nouvelles infrastructures de MD dans le cadre de la requalification du pont, plutôt que la création d'infrastructures séparées de type passerelle.

Saisir l'opportunité de la requalification du secteur d'accroche au nord du pont pour établir de nouvelles connexions transversales de mobilité douce : ch. des Pâquerettes au ch. de l'Ancien-Puits ; ch. du Pré-Monnard au ch. de Banc-Bénil.

Garantir une bonne vitesse commerciale des transports publics par la création de voies en site propre dans les deux sens ; étudier la possibilité que les bus puissent traverser le pont de Lancy et tourner sur la rte du Grand-Lancy pour descendre en direction de Pont-Rouge.

Dimensionner la capacité pour le TIM afin de respecter des niveaux de bruit routier acceptables pour la population lancéenne.

Dimensionner l'emprise des futures infrastructures de manière à limiter l'impact sur les espaces publics et à préserver le vallon de l'Aire (corridor biologique et paysage exceptionnel).



situation actuelle

AV. DES COMMUNES-RÉUNIES

Étudier l'opportunité et la faisabilité de maintenir le trafic local en surface, et de faire circuler en sous-sol le trafic de transit.

En souterrain, offrir des voies rapides connectant le pont de Lancy au giratoire des Palettes (compatible avec le passage inférieur de mobilité douce existant entre le chemin des Semailles et le parc Marignac) afin de diminuer les nuisances liées au volume important de trafic transitant actuellement sur l'avenue pour rejoindre la jonction autoroutière.

En surface, renforcer le caractère de boulevard urbain de l'avenue ; étudier la réalisation de nouvelles traversées à niveau ; prendre des mesures propres à sécuriser le giratoire des Palettes pour la mobilité douce.

Assurer le maintien du passage inférieur de mobilité douce existant entre le débouché du chemin des Semailles et le parc Marignac (passage de la piscine).

MESURES ENGAGÉES

Accompagnement des études cantonales sur l'élargissement du pont.
Suivi du projet cantonal de moyenne ceinture.

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

- ➔ Continuer à accompagner le Canton dans l'étude de la requalification du pont de Lancy.
- ➔ Encourager le Canton à requalifier la route du Pont-Butin et l'avenue des Communes-Réunies en boulevard urbain avec un trafic de transit en tranchée couverte.
- ➔ Mettre en œuvre la fiche PDCP B6.

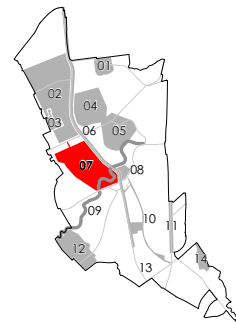
INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy, Canton (OCT, OCEau, SERMA, OCGC), TPG, propriétaires fonciers voisins de l'axe.

FICHE SECTORIELLE

Information

07. NAVAZZA - BIBLIOTHÈQUE - ANCIEN-PUITS



ENJEUX

La réalisation en cours du PLQ de l'Ancien-Puits imprime une dynamique de renouvellement urbain au quartier et offre une opportunité de repenser les espaces libres, la mise en réseau des parcs, la mobilité et le rapport aux équipements publics. Sur la route de Chancy, les propriétaires fonciers envisagent de requalifier les espaces extérieurs en front de route et de créer une perméabilité en direction du secteur du PLQ.

La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles dans le secteur, tant de DP que de fonds privés communaux.

Le secteur comprend plusieurs espaces verts de qualité : le parc Navazza-Oltramaré, le parc Pré-Monnard ou encore les espaces verts au pied du bâtiment de la bibliothèque. Ces espaces ne sont pas mis en valeur, car fortement cloisonnés.

Il est à relever la grande qualité des espaces verts ou boisés du bord de l'Aire et de la « campagne Navazza », comprise dans un périmètre classé (MS-C 145), ainsi que les bâtiments relevés comme intéressants au recensement architectural.

Les espaces extérieurs au pied du bâtiment de la bibliothèque sont dégradés et séparés du parc Pré-Monnard par une haie. L'accès à la bibliothèque est sous-dimensionné et peu visible. Le parc Pré-Monnard est, quant à lui, coupé du parc Navazza-Oltramaré par le ch. de Pré-Monnard. Une butte engazonnée sépare les espaces au pied de la bibliothèque et la zone 5 plus au sud.

Le chemin de Pré-Monnard présente un gabarit large et un caractère fortement routier, bien que classé en desserte de quartier et en zone 30 km/h. Il crée un effet de coupure important entre les différents espaces qui le borde.

Le Vieux-Chemin-d'Onex est un tracé IVS d'importance régionale bordé de chênes centenaires, doublé d'un itinéraire de la ViaRhôna (itinéraire cyclable). Il constitue l'axe principal de mobilité douce du quartier, entre la passerelle de mobilité douce à l'est et le quartier de Pré-Longet / Les Mouilles à l'ouest. Il est ponctuellement envahi par du stationnement sauvage en fonction des événements au collège De Saussure.

Le square Clair-Martin est dégradé et offre une faible valeur d'usage. La parcelle communale adjacente (# n°4466) ne comporte ni cheminement ni aménagement paysager.

Le rapport à la rue du collège de Saussure est affaibli par une « barrière » de stationnement tant sur le Vieux-Chemin d'Onex que sur le ch. de Pré-Monnard.

Le confort d'usage du chemin de Sous-Bois en direction du ch. de Pré-Monnard pour la mobilité douce est faible.

Saisir les opportunités offertes par la dynamique de renouvellement urbain, ainsi que par une maîtrise foncière communale significative pour repenser le quartier.









Développer le PLQ de l'Ancien-Puits en intégrant les principes de la transition écologique ; intégrer le parc de Pré-Monnard dans le périmètre de réflexion.

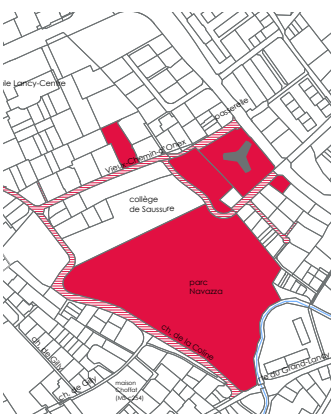
Mutualiser le parking sous-terrain existant, situé sous le bâtiment au 59, route de Chancy pour répondre aux besoins de stationnement du PLQ, permettant de maximiser la pleine terre.



Acquérir le bâtiment sis au numéro 1 du ch. de l'Ancien-Puits, identifié comme bâtiment intéressant au RAC, afin de le préserver et d'y insérer un équipement public socioculturel qui permet d'animer le futur quartier et de renforcer l'identité lancéenne.

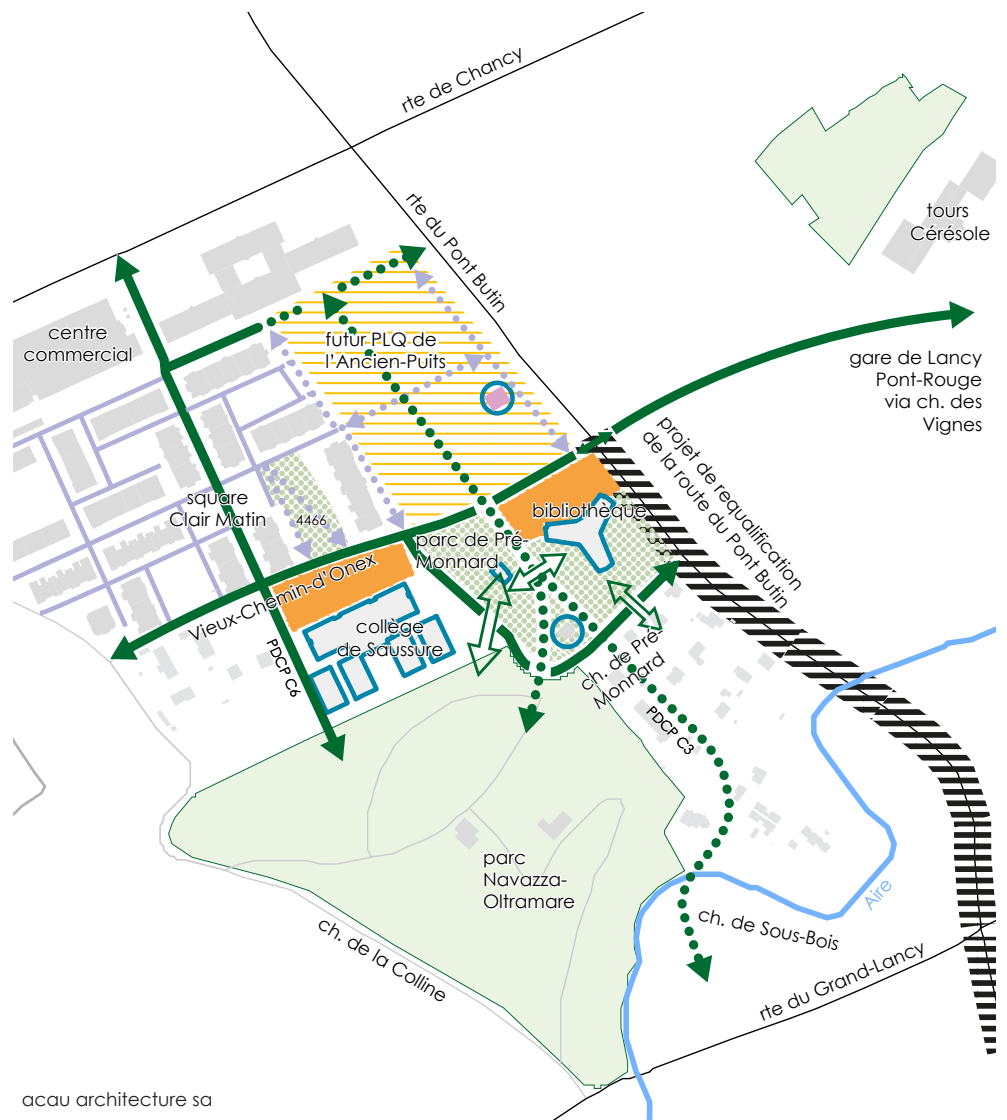
Évaluer les besoins en équipements publics du secteur (crèche, école, IEPA) et intégrer le programme identifié au PLQ.

07. NAVAZZA - BIBLIOTHÈQUE - ANCIEN-PUITS

-  secteur de développement
-  espace public à caractère de place à créer
-  espace vert existant / à renforcer / à créer
-  relation au parc à renforcer
-  axe structurant de mobilité douce à dominante nature à renforcer / à créer
-  cheminement de mobilité douce existant à renforcer / à créer
-  bâtiment avec potentiel d'objet référentiel
-  équipement public existant / à étudier



-  domaine public communal
-  domaine privé communal



acau architecture sa

PAYSAGE, ENVIRONNEMENT ET ESPACES LIBRES

Intégrer systématiquement à la réflexion les principes définis par le « Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres » de la Ville de Lancy (2019).

Affirmer la vocation de « secteur à enjeux pour les liaisons écologiques » et faire la part belle aux aménagements paysagers ; viser le renforcement de la biodiversité, la constitution de continuités biologique, la perméabilisation des sols et la réduction des îlots de chaleur, etc.

Au nord de la bibliothèque, considérer la requalification d'une partie du stationnement à ciel ouvert pour créer une esplanade menant à l'équipement ; décroisonner et réaménager les espaces extérieurs de manière à créer un véritable « parc de la bibliothèque » qui inclut le parc Pré-Monnard ; au sud, créer un accès au « parc de la bibliothèque » par le biais d'un aménagement permettant de franchir la butte qui cloisonne actuellement les espaces au pied de la bibliothèque et la zone 5 au sud.

Renforcer la dimension « centrale » de cet espace d'articulation entre le parc Navazza-Oltramaré et le secteur du futur PLQ de l'Ancien-Puits en entrant notamment en discussion avec le Collège de Saussure en vue du réaménagement de l'espace de stationnement.

Considérer l'aménagement d'une esplanade devant le collège de Saussure, « mieux adaptée aux usages et au nombre d'élèves » (voir étude communale « Esquisse du Vieux-Chemin d'Onex »).

Prévoir un projet d'aménagement pour améliorer la qualité des espaces publics du quartier du square Clair Martin et de la parcelle communale adjacente (#4466) (voir étude communale « Esquisse du Vieux-Chemin d'Onex »).

MOBILITÉ

Requalifier les axes identifiés comme faisant partie du réseau structurant communal de mobilité douce à dominante nature (dont tracé de la fiche action PDCP C6).

Établir un axe nord-sud de mobilité douce à dominante nature entre le nord du PLQ de l'Ancien-Puits et la route du Grand-Lancy connectant les deux espaces verts au cœur d'un îlot du futur PLQ de l'Ancien-Puits au parc Navazza, en passant par le futur « parc de la bibliothèque » (fiche action PDCP C3).

Atténuer l'effet de coupure créé par le ch. de Pré-Monnard. Mener des études en vue de revoir le schéma de circulation, de canaliser le trafic sur la rte du Grand-Lancy et d'établir des secteurs où le piéton est valorisé et le TIM apaisé (p.ex réduction des gabarits, zone 20 km/h). Considérer le futur espace comme une extension du parc Navazza en direction du secteur de la bibliothèque.

Sécuriser la traversée piétonne située dans le virage.

De manière à considérer la réalisation d'une esplanade devant le Collège de Saussure, évaluer, en collaboration avec le Canton, le nombre de places de stationnement public susceptible d'être supprimé sur le Vieux-Chemin-d'Onex ; établir un bilan et une remise en conformité des places de stationnements publiques sur fond privé (collège de Saussure) ; optimiser les places de stationnement privées (DIP) selon la norme VSS en vigueur (voir étude communale « Esquisse du Vieux-Chemin-d'Onex »).

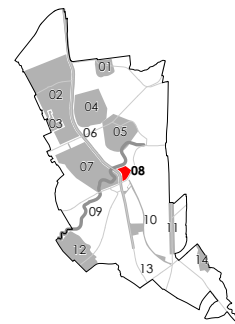
Compléter le réseau secondaire de mobilité douce et améliorer son confort d'usage dans les secteurs du square Claire-Matin du futur PLQ de l'Ancien-Puits et du Vieux-chemin-d'Onex selon les recommandations de l'étude communale « Esquisse du Vieux-Chemin-d'Onex ».

MESURES ENGAGÉES	<p>Études liées à l'établissement du PLQ de l'Ancien-Puits.</p> <p>Étude communale « Esquisse du Vieux-Chemin-d'Onex » (2018).</p> <p>Requalification du square Clair Matin.</p>
DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Appliquer les recommandations de l'étude « Esquisse du Vieux-Chemin-d'Onex » (2018). ➔ Mener des études complémentaires en vue de repenser les espaces libres, la mise en réseau des parcs, la mobilité et le rapport aux équipements publics. ➔ Intégrer des équipements publics dans le PLQ de l'Ancien-Puits. <p>Entreprendre des démarches en vue d'acquérir une parcelle dans le PLQ de l'Ancien-Puits.</p>
INSTANCES CONCERNÉES	<p>Ville de Lancy, Canton de Genève (OU, OCAN, SERMA, OCEau, OPS, OCT), promoteurs du futur PLQ de l'Ancien-Puits, propriétaires privés du secteur.</p>

FICHE SECTORIELLE

08. TRESSY-CORDY

Information



ENJEUX

Le secteur Tressy-Cordy est composé d'un îlot bâti, adjacent au parc de Tressy Cordy, en vis-à-vis de la Mairie de Lancy. Le sud-ouest de l'îlot est classé en zone 4B ordinaire, le nord-ouest en zone 4B protégée. La Ville de Lancy possède une maîtrise foncière importante.

Le bâti est de caractère villageois. L'ensemble des bâtiments du secteur sont désignés « intéressants » au RAC excepté le bâtiment route du Pont-Butin 91 d'intérêt secondaire, actuellement occupé par un garagiste. Le bâtiment situé route du Grand-Lancy 62 et l'ancienne maison Geisendorf, située dans le parc Tressy-Cordy, sont inscrits à l'inventaire.

Le chemin de Tressy-Cordy est bordé de bâtiments destinés à des logements économiques construits en 1954, intéressants au RAC, dont les façades ont été rénovées en 1997.

Est également présente, la salle communale du Grand-Lancy, un équipement vieillissant que la Commune souhaiterait moderniser et repenser à l'échelle du secteur. Selon le RAC, il s'agit d'une ancienne mairie construite au cours de la première moitié du XIXe siècle, agrandie à plusieurs reprises.

Les rez-de-chaussée des bâtiments sur la route du Grand-Lancy offrent un front « actif » avec de l'activité ou de l'équipement public. Les rez-de-chaussée du bâtiment de la route du Grand-Lancy 62 sont fermés, et donc passifs.

L'îlot s'articule autour de quatre espaces de cours intérieures distincts, relativement cloisonnés les uns par rapport aux autres et d'une valeur d'usage relativement faible, notamment à cause d'une forte présence du stationnement de surface.

Le parc de Tressy-Cordy offre un espace de détente de qualité, toutefois son attractivité est limitée par son caractère « caché ». À l'intérieur du parc, le secteur de la maison Geisendorf, est relativement isolé par rapport au reste du parc et génère un effet de coupure. Peu de mobilier urbain est présent dans la partie sud du parc.

En termes de mobilité, ce secteur présente un excellent niveau de desserte TC avec l'arrêt TPG « Lancy-Mairie » où passent les lignes de tram 15 et de bus 43. La gare de Lancy Pont-Rouge est à 450 m à vol d'oiseau.

Pour la mobilité douce, des pistes cyclables sont présentes sur la route du Grand-Lancy et sur la route du Pont-Butin. Le PDCP identifie le tracé avenue Eugène-Lance – chemin du Gué comme réseau structurant communal de mobilité douce. À l'échelle de l'îlot, un passage à travers l'immeuble des logements sociaux met en connexion la cour principale et le parc. Par contre, les différentes cours, autour desquelles s'articule le bâti, ne sont pas connectées entre elles.

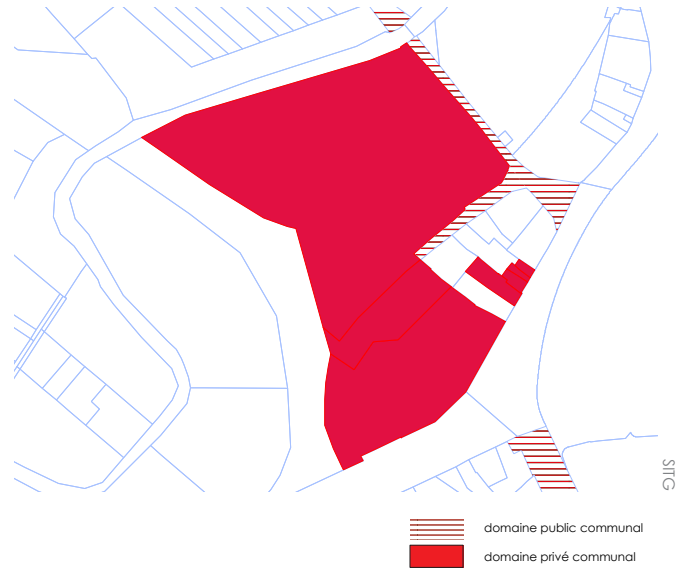
Finalement, un périmètre de consultation OPAM, dû au transit de matières dangereuses sur la route du Pont-Butin, concerne la quasi-totalité du périmètre. Les bâtiments du secteur sont fortement impactés par le bruit routier provenant de la route du Grand-Lancy et de la route du Pont-Butin : façade la plus exposée en journée (71db) et la nuit (63db).

Ce secteur, au cœur du pôle du Grand-Lancy, offre une opportunité majeure de gain en termes de vitalité urbaine, de qualité et d'usages des espaces publics et de renouvellement / développement des équipements communaux.



ocau architecture sa

Bâtiment communal, sis au Grand-Lancy 62, inscrit à l'inventaire.



SITG



ocau architecture sa

Chemin de Tressy Cordy



ocau architecture sa

Salle communale à droite et espace en coeur d'îlot

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Étudier, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble, une requalification des espaces publics, des certains bâtiments clés, afin de développer le potentiel d'attractivité de ce secteur.

Prendre comme fil rouge le réaménagement de l'îlot, la mise en lien des cours intérieures de manière à recréer une centralité de type « place de village » au niveau du cœur d'îlot réaménagé en incluant la place du Château et l'extrémité ouest du chemin de Tressy-Cordy en tant que points d'accroches.

Étudier une possible démolition reconstruction des bâtiments de la salle communale, des logements économiques et du bâtiment Pont-Butin 91. Privilégier la création d'un front bâti le long de la route du Pont-Butin. Réévaluer l'emplacement le plus propice pour de l'équipement public.

Concertner en amont l'Office du patrimoine et des sites (OPS), ainsi que les associations de défense du patrimoine, afin de clarifier les contraintes patrimoniales.

Dans le cadre de la réflexion, initier un processus de concertation des habitants sur les besoins de ce secteur.

Évaluer la possibilité de couper l'accès aux transports individuels motorisés sur le chemin de Tressy-Cordy depuis la route du Grand-Lancy.

Améliorer la perméabilité piétonne et visuelle à travers l'îlot à l'étude et renforcer la liaison avec le parc de Tressy-Cordy.

Dans le même esprit, mieux intégrer la maison Geisendorf au reste du parc.

Si les contraintes patrimoniales permettent une démolition des bâtiments de la salle communale, étudier différentes possibilités d'implantation, par exemple en front de route du Pont-Butin.

Intégrer les réflexions de projet de requalification du Pont de Lancy ainsi que du réaménagement du carrefour route du Pont-Butin/route du Grand-Lancy.

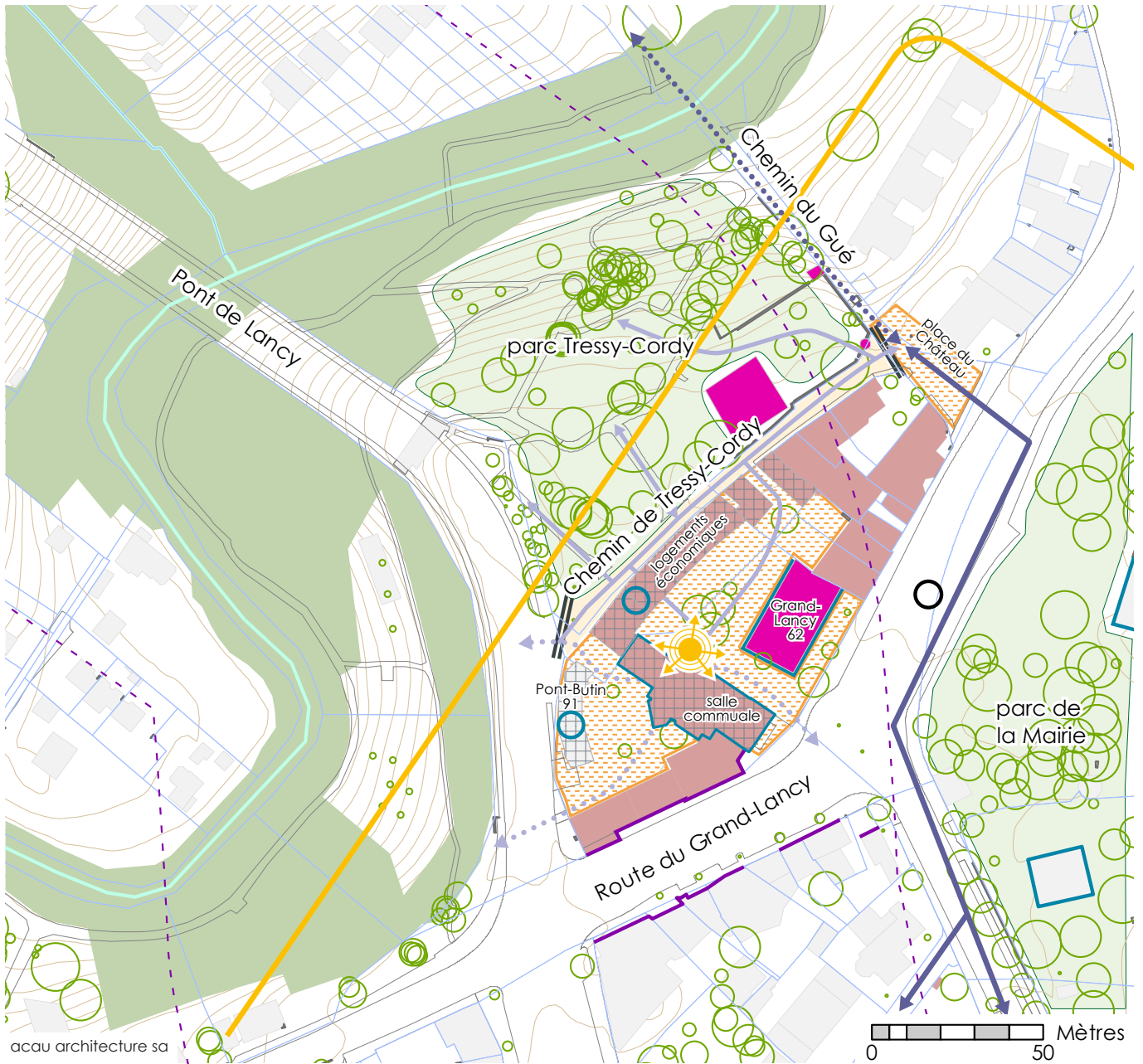
Activer les rez-de-chaussée des bâtiments de l'îlot ; étudier tout particulièrement une meilleure programmation des rez de la maison villageoise communale sise à la route du Grand-Lancy 62.

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES









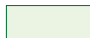






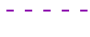
- ➔ Prendre contact avec l'OPS et initier une étude sur les contraintes patrimoniales du secteur.
- ➔ À la suite, lancer une étude de faisabilité incluant le bâti et les espaces publics ; consulter les propriétaires privés du secteur.
- ➔ Étudier la pertinence de lancer un concours ou un MEP ; penser la concertation en lien avec la procédure retenue.

INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy, Canton (OPS, OU OCT), propriétaires privés, population lancéenne.



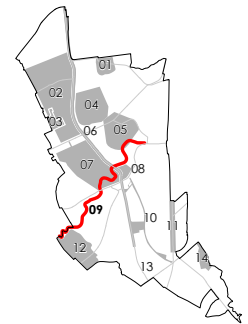
08. TRESSY-CORDY

	pôle de quartier existant		bâtiment existant à requestionner dans le cadre d'une réflexion d'ensemble		arrêt TPG
	centralité à développer		rez-de-chaussée avec activités existantes		accès TIM à limiter aux ayant-droits
	espace public à caractère de place à créer		équipement public existant / à étudier		parc existant
	espace public à requalifier		réseau structurant de mobilité douce à renforcer / à créer		arborisation existante
	bâtiment de niveau intéressant au RAC				topographie
	bâtiment inscrit à l'inventaire à préserver et mettre en valeur				périmètre de consultation OPAM

FICHE SECTORIELLE

09. VALLON DE L'AIRE

Information



ENJEUX

RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE ET DE L'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

Le vallon de l'Aire (cours d'eau, berges boisées, parcs riverains) est une pénétrante de verdure identifiée dans le plan directeur cantonal comme un espace à préserver, requalifier, organiser et mettre en valeur dans un contexte transfrontalier et d'urbanisation soutenue (voir fiche PDCant C04).

Le PDCOM de 2008 avait identifié le vallon de l'Aire comme une entité paysagère structurante à mieux protéger et connecter au maillage vert communal. Si des mesures ont été réalisées pour augmenter la biodiversité dans les parcs publics le long de l'Aire et sensibiliser le public, aucune mesure n'a été engagée pour connecter le vallon de l'Aire au maillage vert de la ville (voir fiche « L. Environnement et paysage »).

L'analyse de l'infrastructure écologique de la Ville de Lancy (CJB-OCAN-HEPIA, 2020) indique que le vallon de l'Aire a une fonction de réservoir de biodiversité et de corridor biologique entre l'espace rural à l'amont, qui a fait l'objet d'importants travaux de renaturation depuis le début des années 2000, et le quartier de Lancy Pont-Rouge où elle disparaît dans un canal souterrain jusqu'à l'Arve depuis les années 1960.

Les parcs publics de la Ville de Lancy situés dans le vallon de l'Aire : parc Navazza, parc Tressy-Cordy, parc du Gué, et parc Bernasconi sont favorables à la biodiversité de par la diversité des milieux présents et l'entretien différencié effectué, ce qui contribue à renforcer l'infrastructure écologique (matrice de bonne qualité). Les espaces richement arborés du parc Chuit, de Surville et du Bois de la Bâtie offrent une possibilité de prolonger cette pénétrante de verdure entre le vallon de l'Aire, l'Arve et le Rhône moyennant des mesures d'amélioration.

De manière générale, les jardins des villas situées au bord de la rivière participent à l'infrastructure écologique (lisières forestières, vergers) mais les déplacements de la faune sont souvent mis à mal par la présence de clôtures ou un éclairage inadapté. La directive communale pour l'installation de clôtures perméables afin d'assurer le passage de la petite faune ainsi qu'une nouvelle stratégie Lumière visent à répondre à ces deux enjeux.


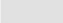


Au niveau communal, les stratégies de densification de la zone 5 et des espaces publics doivent mettre en œuvre des actions visant à favoriser la biodiversité dans un contexte d'augmentation de la pression humaine sur les milieux naturels : renforcement de la trame noire, gestion de l'accueil du public, aménagements de milieux (lisières étagées, prairies, étangs, etc.)

Malgré les travaux importants de renaturation de l'Aire réalisés à l'amont de la commune de Lancy qui sont positifs pour la biodiversité, de nombreux problèmes liés à des incivilités subsistent (voir cahier de doléances des associations de riverains, septembre 2020). Il est donc indispensable de consolider les fonctions naturelles et d'accueil, notamment par une gestion de l'accueil du public le long des berges de manière à préserver les milieux naturels et la tranquillité de la faune. Un projet de loi générale de protection des rives de l'Aire est en discussion au Grand Conseil (motion M02678 déposée en septembre 2020).



INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

BÂTIMENTS

-  bâtiment existant (sitg)
-  domaine routier (sitg)
-  bâtiment en projet hors-sol (sitg)
-  bâtiment en projet sous-sol (sitg)

DIAGNOSTIC BIODIVERSITÉ (SITG)

-  réservoir biologique
-  corridor biologique
-  matrice de bonne qualité
-  matrice de moyenne qualité
-  matrice de faible qualité

(Source : SITG 2022)



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Malgré les travaux de renaturation entrepris par le Canton, les analyses physico-chimiques et bactériologiques effectuées dans le bassin versant de l'Aire en 2016 (DGEau, étude de la qualité des rivières genevoises, 2018) indiquent que la santé globale de la rivière est insatisfaisante en raison de pollutions d'origine agricole (nitrates, produits phytosanitaires, cuivre) et d'origine domestique (bactéries, micropolluants).

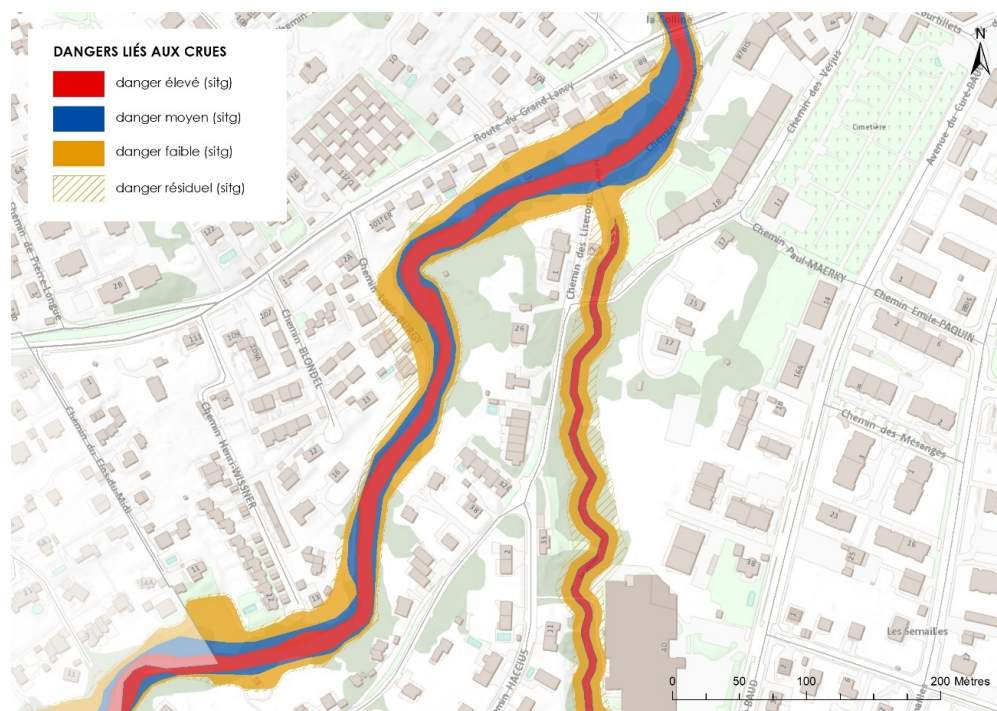
Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Ville de Lancy (phase III – mise en œuvre) a listé en 2013 toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau : suppression de déversoirs d'orage, nouveaux ouvrages de gestion de l'eau, mise en séparatif, remplacements de collecteurs.

Seules des actions concertées à l'échelle de l'ensemble du bassin versant transfrontalier auront un effet durable sur la qualité de l'eau de la rivière.

PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

Les mesures prises dans le cadre de la renaturation de l'Aire au XXI^{ème} siècle et précédemment avec la création d'une galerie de décharge entre l'Aire et le Rhône au niveau du Pont des Marais (1987) ont permis de diminuer fortement les dommages en cas de crues sur les communes d'Onex et Lancy.

Toutefois, la carte des dangers liés aux crues (SITG) indique que plusieurs villas situées en rive gauche de l'Aire sont potentiellement inondables (danger faible et résiduel). Aucun bâtiment n'est situé dans une zone de danger élevé et moyen. En cas de projets de rénovation ou de construction sur les parcelles concernées, il est conseillé de concevoir les bâtiments de manière à réduire les risques sur les biens et les personnes.



Extrait de la carte des dangers liés aux crues (SITG 2022)

RISQUE D'ÉROSION DES BERGES

L'érosion résulte de processus naturels et anthropiques par lesquels les sols des berges d'un cours d'eau sont arrachés, puis transportés sous forme de fines particules par les courants et déposés plus loin en aval.. Pour limiter ce phénomène, il existe des mécanismes de protection naturelle (présence de végétation, type de pente, etc.) qui peuvent être mis en place.

PRÉSERVATION DES FONCTIONS DE DÉTENTE ET DE RAFRAÎCHISSEMENT POUR LA POPULATION

La présence de l'eau, de surfaces boisées, de berges en pleine terre fait du vallon de l'Aire un îlot de fraîcheur en été et un espace de détente et de loisirs toute l'année et contribue ainsi au bien-être et à la santé de la population.

Le chemin pédestre entre le parc Navazza et le quartier de Pont-Rouge fait la liaison entre de nombreux espaces verts. Balisé par des sculptures en bois, le sentier-découvertes permet de sensibiliser la population à l'environnement et à l'histoire du site, et propose également des jeux pour les enfants. Une étude de faisabilité pour créer une continuité piétonne à l'amont du pont des Briques a été menée en 2020-2021 en commun avec la Commune d'Onex. Ce projet figurant au PDCP vise la création d'une sente piétonne d'une largeur d'1 m maximum avec un revêtement non stabilisé et sans éclairage (cheminement « de pêcheur »), ainsi que des traversées piétonnes améliorant le maillage piéton dans la commune.



Sentier découverte aménagé (Source : Ville de Lancy 2018)

AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DES MILIEUX, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Aménager les cheminements de manière à consolider les fonctions d'accueil et les valeurs naturelles du vallon de l'Aire : canaliser le public et préserver les milieux.

Créer des zones refuges pour la faune, inaccessibles au public.

Créer des milieux annexes et des structures favorables à la biodiversité : lisière étagée, tas de bois et de pierres, milieux humides complémentaires au cours d'eau, prairies, vergers.

Sensibiliser le public à l'environnement et surveiller le respect des règles dans les espaces publics (bruit, déchets, etc.).

Entretien du cordon boisé de l'Aire en collaboration avec le Canton en prenant en compte la biodiversité, la protection des berges contre l'érosion et la sécurité.

Conserver la faune, la flore et les milieux particuliers identifiés : blaireaux, reptiles, prairies extensives.

AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ DES MILIEUX LE LONG DES BERGES

Respecter la limite inconstructible (cours d'eau et forêt).

Entretien des lisières forestières de manière extensive (zone tampon de 20 m à la forêt).

Supprimer les clôtures ou les remplacer par des clôtures perméables à la petite faune.

Diminuer l'éclairage, voire supprimer l'éclairage public entre 22h et 6h pour renforcer la trame noire.

AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ ENTRE LE VALLON DE L'AIRE ET LE MAILLAGE VERT COMMUNAL

Mettre en réseau le vallon de l'Aire en renforçant les haies et les alignements d'arbres qui aboutissent dans le vallon.

Mettre à ciel ouvert le Nant du Barbolet.

Étudier les mesures permettant d'améliorer les déplacements de certaines espèces cibles : blaireau, hérisson, reptiles, batraciens, etc.

Appliquer les dispositions favorables à la biodiversité dans les projets de construction en zone 5 (voir fiche « F. Stratégie d'évolution de la zone 5 », p.46).

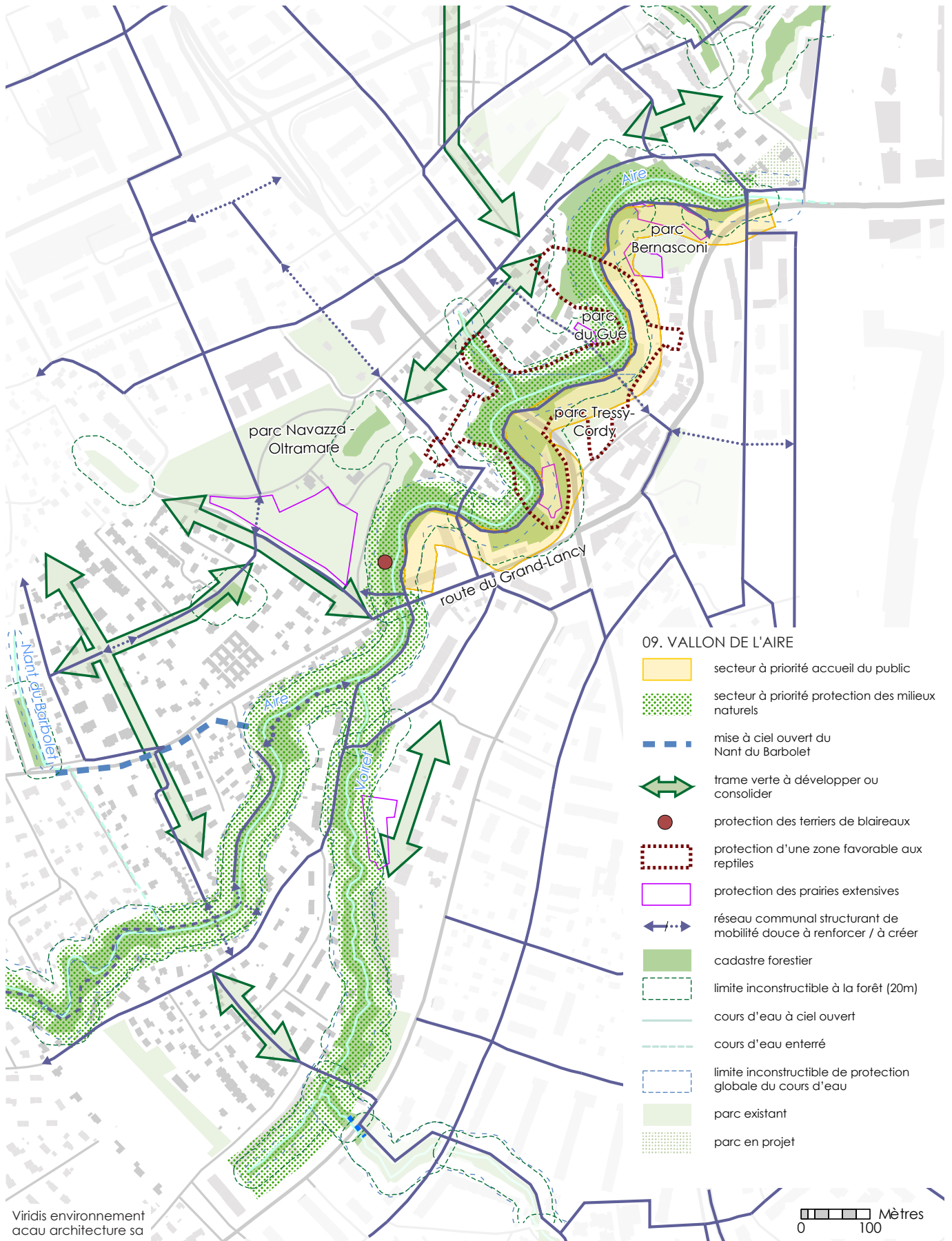
GESTION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

Faciliter l'accès pour toute la population dans certains espaces aménagés à cet effet.

Protéger davantage les milieux sensibles par des mesures d'aménagement et de signalisation.

Fixer des règles pour renforcer la tranquillité de la faune, surtout la nuit (éclairage, bruit).

Sensibiliser, informer, guider la population.



MESURES ENGAGÉES

Projet intercommunal de continuité piétonne le long de l'Aire.

Projet de parc vers le chemin des Vignes (parcelles 2013 et 2014).

Étude et développement de la trame noire et intégration de cette problématique dans les mesures de mobilité douce, en lien avec le maillage vert et les corridors biologiques.

Gestion adaptée des milieux mis en place dans les parcs publics.

Projet de corridor biologique pour le blaireau et la petite faune entre le vallon de l'Aire et le Rhône par la promenade Nicolas Bouvier, la passerelle de Tivoli et la passerelle du Nant-Manant.

Intégration des principes d'aménagement pour le vallon de l'Aire dans la stratégie d'évolution de la zone 5 ainsi que dans la stratégie des espaces publics.

Instruction du personnel technique et administratif en matière de biodiversité et de gestion des milieux.

Mise à jour et approfondissement de la connaissance des valeurs naturelles et paysagères présentes sur le territoire communal. Développement d'instruments géoréférencés mis en place par le canton, tels que la carte de milieux naturels et l'indice d'écopotentialité (carte en annexe).

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

→ Stratégie foncière : développement de l'axe lié à la négociation de servitudes et de cessions afin d'assurer la continuité des cheminements et la protection des berges.

→ Développer la stratégie de servitudes et cessions communale

→ Intégrer la fiche dans la Stratégie des espaces publics

→ Faire le lien avec la Stratégie Climat

→ Évaluer les synergies et le cadre légal lié à la protection des berges

INSTANCES CONCERNÉES

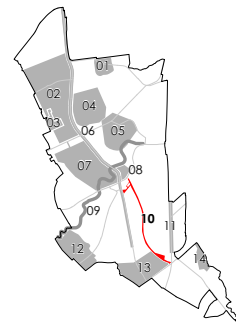
Ville de Lancy (SE, SAT), Canton (OCAN OCEau), TPG, propriétaires privés, population lancéenne.



FICHE SECTORIELLE

10. AVENUE EUGÈNE-LANCE

Coordination en cours



ENJEUX

Avec la consolidation des pôles autour des gares de Lancy Pont-Rouge et de Lancy Bachet, ainsi qu'avec la réalisation de la promenade Nicolas Bouvier, du ch. des Mérinos et du ch. de l'Adret, l'av. Eugène-Lance acquiert une vocation d'axe majeur nord-sud pour la mobilité douce. L'avenue forme une véritable « colonne vertébrale » qui relie non moins de sept pôles existants ou planifiés (voir schéma ci-contre).

Le PA3 (mesure 30-48) et le PAMD (mesure 68) comportent des mesures en vue de la requalification d'Eugène Lance, notamment pour améliorer le passage des cycles.

Actuellement, les surfaces dédiées au TIM sur toute la longueur de l'av. Eugène-Lance sont très importantes, notamment avec des stationnements en épis, alors qu'il s'agit d'une desserte de quartier. Le secteur est, par ailleurs, très bien desservi par les TC.

Au nord, l'Institut International de Lancy constitue un générateur de trafic important aux heures de pointe du soir et du matin. La gestion des flux de parents déposant les élèves constitue une contrainte importante à prendre en compte.

Il en résulte des espaces pour la mobilité douce sous-dimensionnés, de caractère routier, d'un faible confort d'usage et, globalement, de peu de qualité en regard du rôle central que l'avenue est amenée à jouer.

À moyen terme, ce rôle de « colonne vertébrale » sera éventuellement renforcé par la réalisation de la passerelle de la Praille (mesure PAMD 2018 2.8) ou de celle menant au secteur Porte-Sud et par le renforcement de perméabilités est-ouest entre le pôle Semailles-Palettes et l'av. Eugène-Lance.

Les vues sur le grand paysage offertes par ce tracé, le long de la ligne de crête du plateau de Lancy sont régulièrement obstruées. Les qualités paysagères de l'avenue offrent une marge significative d'amélioration.

Le chemin et le passage du 1er Août sont peu mis en valeur et de caractère trop routier, alors que le bâti crée une atmosphère villageoise et que le débouché sur l'av. Eugène-Lance mériterait un traitement d'espace public qualitatif.

La Ville de Lancy maîtrise le foncier de l'av. Eugène-Lance ainsi que celui du chemin et du passage du 1er Août, tous trois en DP communal.

Cette fiche sectorielle s'inscrit dans l'axe 4 « Couture » et dans l'axe 5 « Connexions » de la stratégie de la fiche « T. Espaces publics et espaces libres ».








Affirmer la vocation de l'avenue en tant qu'axe majeur du réseau structurant de mobilité douce à dominante nature, en tant que liaison interpôles de première importance et en tant qu'espace public majeur.

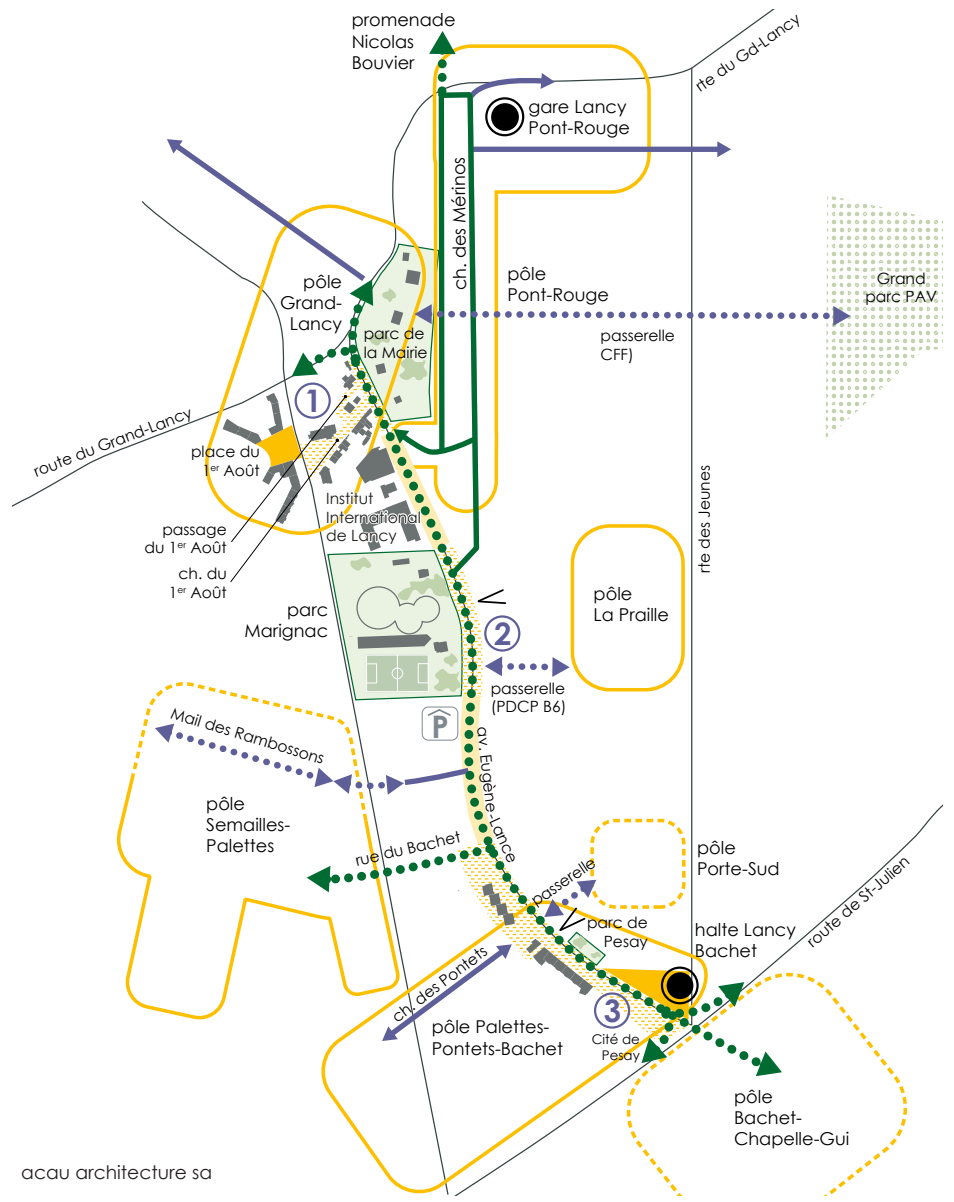
Requalifier l'av. Eugène Lance entre la route du Grand-Lancy et la halte Lancy Bachet pour maximiser les espaces dédiés à la mobilité douce en requalifiant une partie des espaces actuellement dédiés au transit et au stationnement TIM.

Affirmer sa vocation de « secteur à enjeux pour les liaisons écologiques » et faire la part belle aux aménagements paysagers ; viser le renforcement de la biodiversité, la constitution de continuités biologique, la perméabilisation des sols et la réduction des îlots de chaleur.

Repenser le nombre de places de stationnement dans une perspective de réduction et d'adaptation des régimes de circulation et de stationnement en fonction des usages à privilégier sur le tronçon (commerces, restaurants, etc.).

10. AVENUE EUGÈNE LANCE

-  pôle de quartier existant / futur
-  espace de place existant
-  zone où le piéton est priorisé
-  espace public à requalifier
-  réseau structurant de mobilité douce à dominante nature existant / à renforcer ou créer
-  réseau structurant de mobilité douce à valoriser / à créer
-  vue à valoriser
-  segment à enjeux forts



acau architecture sa

Intégrer systématiquement à la réflexion les principes définis par le « Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres » de la Ville de Lancy (2019).

Privilégier une approche transversale interservices et des démarches de participation citoyennes dans le cadre du processus de requalification.

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Développer des aménagements paysagers à la mesure de la qualification « d'axe à dominante nature » de l'avenue.

Considérer une continuité plus forte entre les parcs de la Mairie et de Marignac sur l'avenue requalifiée.

Compléter l'alignement d'arbres existants et remplacer les sujets malades.

Préserver les points de vue, tirer avantage de la position de belvédère de l'avenue pour offrir des vues dégagées chaque fois que cela est possible et disposer du mobilier de manière à pouvoir en profiter.

ÉNERGIE

Considérer l'intégration des bornes de recharges pour véhicules électriques sur certaines places de stationnement.

SEGMENT 1

Étudier la création d'une zone où le piéton est priorisé et le trafic apaisé, entre le parc de la Mairie et le chemin et le passage du 1^{er} Août. Cet aménagement crée un « effet de porte d'entrée » sur Eugène-Lance, établit une connexion forte entre le parc et la place du 1^{er} Août, met en valeur le patrimoine du Grand-Lancy (Mairie, Villa Thévenoz, café Zinette, église de la Ste-Trinité, etc.) et favorise le développement éventuel de petits commerces sur le chemin du 1^{er} Août.

Disposer du mobilier urbain, créer des aménagements paysagers et encourager les rez-de-chaussée actifs le long du chemin du 1^{er} Août.

SEGMENT 2

Étudier la création d'une zone où le piéton est priorisé et le trafic apaisé, à la hauteur du parc Marignac avec une zone d'accroche forte au droit de la future passerelle de la Praille.

Penser cet espace comme une extension du parc jusqu'au coteau et réinventer l'av. Eugène Lance en « parkway » (une voie de circulation routière qui traverse un parc).

Adapter l'offre de places de stationnement, disposer du mobilier urbain et mettre en valeur les vues sur le grand-paysage.

SEGMENT 3

Étudier la création d'une zone où le piéton est priorisé et le trafic apaisé, entre le parvis nord de la halte Lancy Bachet, le projet de la Cité de Pesay et l'intersection avec le ch. des Pontets.

Réduire fortement les places de stationnement, disposer du mobilier urbain et créer des aménagements paysagers.

Considérer la mise en cul-de-sac de l'av. Eugène Lance et la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle (étude en cours : fonctionnement en poche avec rabattement sur la rue du Bachet pour rejoindre l'av. des Communes-Réunies ; suppression du ch. des Anémones au TIM)

Prévoir une zone d'accroche forte au droit de la future passerelle vers le secteur du de Porte-Sud.

Maintenir et encourager les activités commerciales ou de restauration dans les rez-de-chaussée.

Établir une continuité entre l'accès nord de la halte Lancy Bachet et le parc de Pesay.

MESURES ENGAGÉES

Inscription de la mesure de requalification de l'av. Eugène-Lance au PA4 4 (mesure #30-48).

Étude engagée par l'Institut International de Lancy sur la « Mobilité et circulations autour de l'institut ».

Étude engagée par la Ville de Lancy sur le fonctionnement en poche du sud de l'av. Eugène Lance.

Étude de la Ville de Lancy pour la mise en sens unique de l'av. Eugène Lance entre le ch. de l'Adret et le ch. du Bachet.

Étude de la direction PAV sur les trois passerelles entre l'av. Eugène Lance et la route des jeunes.

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

- ➔ Réaliser une étude d'ensemble couvrant les thématiques du paysage, de l'environnement et de la mobilité, complétée par des études sectorielles pour chaque zone où le piéton est priorisé et le trafic apaisé.
- ➔ Négocier avec les CFF une cession des espaces entre l'accès nord de la halte Lancy Bachet, le parc de Pesay et la future passerelle en direction de la Praille (une partie de la parcelle 5203).
- ➔ Mettre en œuvre la fiche action B6 du PDCCP.
- ➔ Solliciter le Fonds Intercommunal d'équipement (FIE).

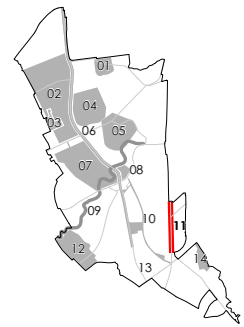
INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy ; Canton (OCAN, SERMA, OCT, OCEau, PAV, Projet d'Agglomération) ; CFF ; Institut international de Lancy ; propriétaires privés.

FICHE SECTORIELLE

11. VIADUC DES JEUNES

Coordination en cours



ENJEUX

La surface couverte par le viaduc représente environ 10'000 m².

Idéalement situé pour recevoir des activités publiques, ce périmètre longiligne offre un potentiel important.

Des activités orientées sur un programme de sport en salle ou de loisirs nocturnes (bar, boîte de nuit, salle de concert) participeraient au renouveau du secteur Praille – Bachet.

Il s'agit d'accompagner la reconversion du PAV et de s'insérer dans la réflexion en cours sur son devenir sportif et culturel.

Des études sont en cours en vue de la requalification de l'ensemble du tracé de la route des Jeunes.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

GÉNÉRAL

Atténuer l'impact des déplacements individuels motorisés.

Favoriser la mixité sociale au sein des quartiers.

Développer des identités de quartier en favorisant une échelle de proximité.

Valoriser les objets emblématiques de la commune.

Offrir à l'ensemble des habitants de Lancy un environnement et des équipements de qualité.

BÂTI

Exploiter la surface couverte avec la construction de bâtiments avec une enveloppe isolée qui puisse accueillir des activités de type club de squash, badminton, skate park, etc. ; établissements de loisirs nocturnes.

ESPACES LIBRES

Intégrer systématiquement à la réflexion les principes définis par le « Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres » de la Ville de Lancy (2019).

Réorganiser les espaces libres en favorisant la continuité spatiale depuis l'esplanade du stade et vers Carouge, en permettant des extensions d'activités (programmes) sur l'extérieur (terrasse).

Inscrire ce projet dans un concept paysager valorisant le paysage industriel.

Compléter les alignements plantés qui accompagnent l'espace public.

Initier des mesures climatiques et paysagères pour proposer des îlots de fraîcheur dans ce périmètre fortement minéral.

Prendre en compte l'utilisation actuelle du stade et offrir des espaces publics permettant l'accueil du public avant et après les événements.

MOBILITÉ

Faciliter l'accès aux équipements par les mesures suivantes :

- Passages piétons sécurisant les traversées vers le viaduc.
- Limitations des vitesses de circulation sur les allées au niveau du sol (route des Jeunes).
- Révision des gabarits routiers.

Prendre en compte les importants pics de fréquentation automobile du secteur Stade de Genève et centre commercial et les risques de stationnement envahissant les tissus urbains avoisinants.

MESURES ENGAGÉES

Études d'aménagement et de mobilité envisageant la réalisation d'une passerelle entre le chemin des Pontets et le Stade (1999, 2000).

Réalisation d'un avant-projet communal et dépose d'une demande de renseignement auprès du Canton (bloquée pour cause d'incompatibilité avec une convention entre l'OFROU, le Canton et la Fondation des Parkings).

Étude PAV en cours sur la requalification, le fonctionnement et le dimensionnement de la route des Jeunes (circulation camion, etc.) en lien avec le développement des projets limitrophes.

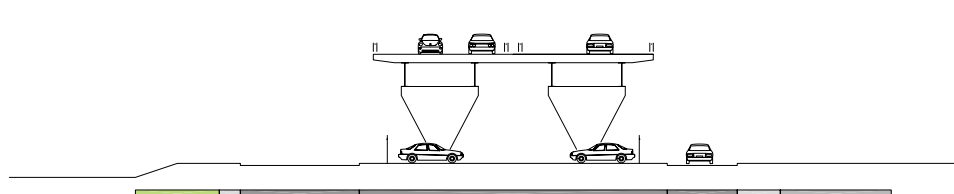
DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

- ➔ Continuer les échanges avec le Canton et la Confédération en vue de faire aboutir la demande de renseignement.
- ➔ Étudier une manière de limiter les nuisances liées à la pollution affectant les usagers du skate park.

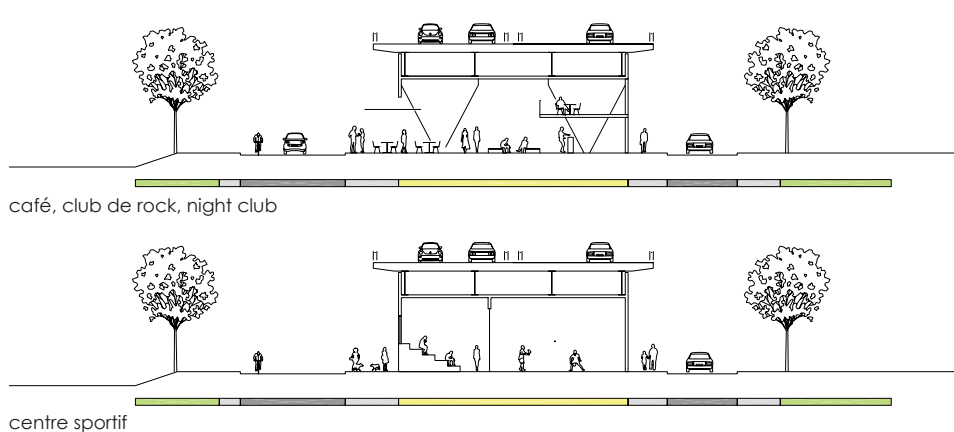
INSTANCES CONCERNÉES

Canton (OU - Direction du PAV, OCT, SERMA, OCEau), Confédération (OFROU), Ville de Lancy.

SITUATION ACTUELLE

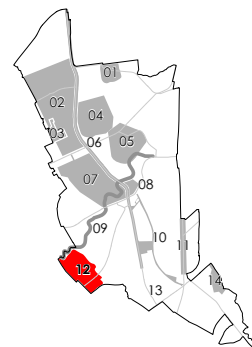


POTENTIEL OFFERT PAR LE VIADUC



FICHE SECTORIELLE 12. FRAISIERS

Information



ENJEUX

Le secteur « des Fraisières », un quartier développé sur des principes modernistes situé au sud-ouest de la commune, est presque entièrement constitué depuis les années 1970. Son tissu n'a subi que très peu de mutations depuis cette période.

L'identité du quartier est donnée par les équipements présents (parc, stade de foot et tennis), ainsi que par le Voiret, le Petit-Voiret et ses cordons boisés.

Ce secteur périurbain à dominante résidentielle compte quelques lieux à caractère social et de loisirs :

- Le parc linéaire bordant le stade des Fraisières.
- La buvette du tennis-club des Fraisières avec une petite place de jeu.
- Le cœur d'îlot du chemin des Fraisières, avec quelques bancs et aménagements paysagers.
- Le petit square du chemin des Champs Gottreux.
- Le préau du C.O. des Voirets.

Globalement, la valeur paysagère et d'usage de ces lieux est relativement faible. Le quartier, de peu d'intensité urbaine, est dépourvu d'une centralité forte.

Le petit square au chemin des Champs Gottreux situé au sud du Tennis club Lancy-Fraisières est une parcelle communale qui comprend actuellement quelques bancs et aménagements paysagers offrant un potentiel important de requalification et de création d'une centralité de quartier.

Le stade des Fraisières est un autre secteur à enjeux, dans le quartier. Au milieu des années 1990, la Ville de Lancy a réalisé des vestiaires enterrés (surface de 600 m²) et un stationnement en surface pour le stade des Fraisières. Ces aménagements sont issus du PLQ 28471, datant de 1993. La Commune, souhaite actuellement construire une nouvelle buvette, de nouveaux vestiaires et rénover les vestiaires actuels, aujourd'hui jugés vétustes. Une modification de la zone et abrogation du PLQ, bloquant tous nouveaux aménagements, est en cours.

Au sud du secteur, entre le chemin des Fraisières et le chemin des Voirets, se trouvent des alignements de platanes composés de spécimens de taille importante, plantés au début des années 1980 ainsi qu'un parc à chien et un édicule SIG (déplacement étudié par la Ville, mais considéré trop cher). La réalisation des stationnements de surface est concomitante à l'apparition des grands ensembles en vis-à-vis. Ces parcelles communales ne jouent pas leur rôle de couture entre les grands ensembles lancéens et la zone 5 de Plan-les-Ouates. Leur usage presque exclusivement fonctionnel (stationnement) doit être questionné.

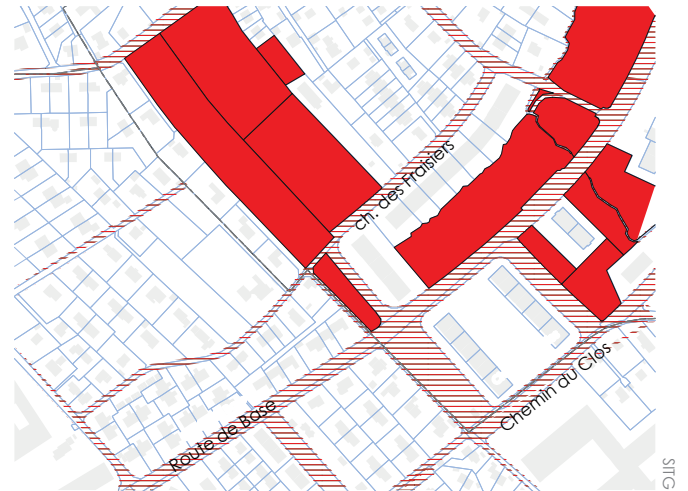
En termes d'offre de stationnement, le secteur compte un total de 128 places en zone bleue, dont deux places PMR. Ce secteur n'exige pas de compensation des places supprimées. Il est à relever la redondance du chemin des Fraisières et du chemin des Voirets en termes de schéma de circulation et d'accès des véhicules motorisés.

Ce quartier où l'usage de la voiture est encore fort, sera prochainement connecté à ligne de tram Palettes (chantier en cours en 2021) - Cherpines - St-Julien. Le futur arrêt de tram sera situé à moins de 200 m à la hauteur de la buvette des tennis.




accou architecture sa

Forte présence du stationnement de surface et garbarit de la chaussée très large conférant un caractère très routiers à des espaces dont la vocation est de contribuer à l'animation du quartier



SITG

Parcellaire en domaine privé et domaine public communal

 domaine public communal



SITG

Orthophoto de 1972 montrant l'usage de stationnement de surface très fort en lien avec les grands ensembles en vis-à-vis.



SITG

Orthophoto de 1996 permettant de distinguer la réalisation des vestiaires souterrains et du stationnement sur dalle du stade de Fraisières

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

ESPACES PUBLICS

Requalifier le square des Champs Gottreux (propriété de la Ville) en espace public à caractère de centralité pour le quartier et y réaliser une place qui s'étend jusqu'en pied d'immeuble et intègre tout ou partie du chemin des Champs-Gottreux.

Tirer parti des alignements d'arbres présents au sud du secteur, composés de spécimens d'envergure, développant une canopée propice à un confort d'usage accru à la belle saison.

Capitaliser sur l'impulsion donnée par l'arrivée du tram et le renouvellement des espaces publics pour étudier une requalification partielle du parking du stade des Fraisiers entre les chemins des Fraisiers et des Voirets, au sud de la route de base, en espace public de type parc et/ou place.

Intégrer à la réflexion les espaces en pied de façades des grands ensembles.

Poser une réflexion d'ensemble sur ces deux secteurs.

MOBILITÉ

Considérer le passage en zone 20 km/h du chemin des Fraisiers.

Couper l'accès du chemin des Voirets à la route de base, et ne maintenir que la fonction d'accès aux résidents des villas et aux ayants droit.

Mener des études sur les usages et les besoins réels en stationnement dans le secteur. Évaluer finement l'usage des zones bleues, identifier les problématiques liées (stationnement ventouse, etc.). Prendre en compte l'amélioration importante de l'accessibilité en TC du secteur avec l'arrivée du tram.

Concentrer les besoins en stationnement au sud du stade sur la parcelle 3457. Selon les besoins avérés, requalifier le sud-est de la parcelle 3457 (usages récréatifs, sociaux, etc.).

Requalifier le chemin du Clos, dans la continuité du chemin des Semailles, en réseau structurant de mobilité douce.

PAYSAGE

En termes de concept paysager, s'appuyer sur le maillage vert existant, le compléter et le renforcer de manière à offrir une continuité paysagère et à créer des îlots de fraîcheur.

CONCERTATION

Déterminer le programme des futurs espaces dans le cadre d'un processus de concertation des riverains du secteur élargi, incluant la zone 5 de Plan-les-Ouates, sur les usages existants et souhaités. Considérer la mise en œuvre de dispositifs propices à la réappropriation des enjeux par les riverains et favorisant la génération d'idées : diagnostic par les résidents, safari urbain, concours d'idée, etc.

Intégrer les associations locales et les représentants des équipements (stade, tennis, C.O.). Idéalement, établir une collaboration intercommunale. Développer un cahier des charges sur la base du processus de concertation. Considérer le maintien ou la relocalisation du parc à chien.

MESURES ENGAGÉES

Procédure de modification de zone et d'abrogation du PLQ 28471-543.

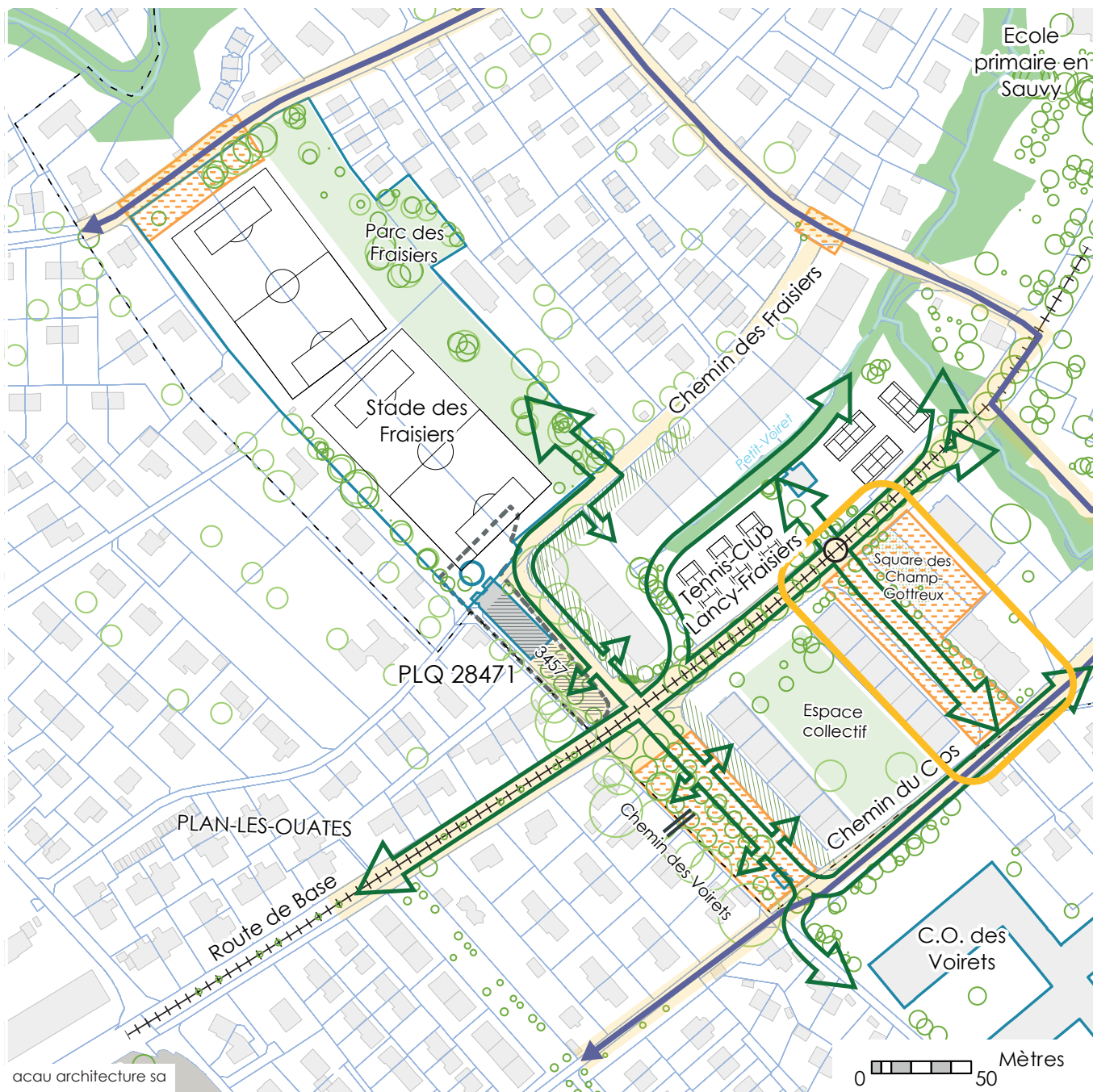
Avant-projet de vestiaires et de buvette pour le stade des Fraisiers.

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES




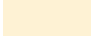











➔ Réaliser une étude sur l'ensemble du secteur.

INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy, Canton (OU, OCT, OCAN, OCEau, SERMA, OCGC), TPG, F.C. Lancy, propriétaires privés, population lancéenne.



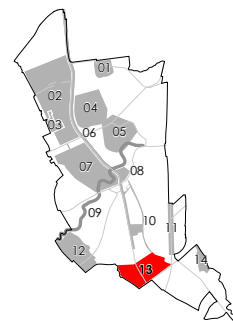
12. FRAISIÈRES

	pôle de quartier à développer		trame verte à développer ou consolider		projet de tram
	espace public à requalifier		arborisation structurante		futur arrêt de tram
	espace public à caractère de place à créer		réseau structurant communal de mobilité douce existant à renforcer		accès TIM limité aux ayant-droits à étudier
	périmètre PLQ		projet de tram		parking
	équipement public existant / potentiel à étudier				périmètre commune
	parc ou espace libre végétalisé existant / à créer				

FICHE SECTORIELLE

13. SECTEUR PALETTES-PONTETS-BACHET

Information



ENJEUX

Le secteur Palettes-Pontets-Bachet connaît actuellement sa deuxième phase de grande mutation, depuis la réalisation des grands ensembles dans les années 60. La création de l'Espace Palettes, la mise en service du Léman Express avec la réalisation de la halte du Bachet, le futur réaménagement de la poste du Grand-Lancy, et projet de « Cité-de-Pesay » impriment au quartier une dynamique de renouveau.

Le secteur élargi évolue fortement : ensemble de « Trèfle d'or », le projet de patinoire de « Trèfle-Blanc », futur quartier de Chappelle-Gui

L'Espace Palettes, réalisé en 2017, comprend la maison de quartier « Sous l'Étoile », un tea-room social, une ludothèque, des salles à louer par les habitants et les associations du quartier, ainsi que des locaux pour les travailleurs sociaux. La création de cet équipement majeur et la requalification des espaces extérieurs à proximité concourent à une amélioration de la qualité de vie et au changement d'image du quartier.

La mise en service de la halte Léman Express de Lancy Bachet, à moins de 500 m à vol d'oiseau du complexe Etoile-Palettes ainsi que la prolongation de la ligne de tram en direction de Saint-Julien, renforcent les qualités de dessertes déjà bonnes (tram et plusieurs lignes de bus). Le besoin d'un réseau de cheminement de mobilité douce de qualité supérieure dans le secteur devient plus pressant, notamment à destination de la halte de Lancy Bachet, de l'arrêt de tram et des deux écoles (Bachet et Palettes). Le futur bâtiment d'activités lié à la patinoire de Trèfle-Blanc permettrait d'insérer un programme d'équipement public communal.

Réalisés dans le courant des années 1960, les grands ensembles ont été pensés dans une relation intime avec l'automobile. Le secteur actuellement occupé par l'Espace Palettes était alors entièrement dédié au stationnement voiture (voir photo à la page suivante). Aujourd'hui ce secteur compte 179 places de parc en extérieur et 108 places de parc en intérieur dans le nouveau parking de l'Espace Palettes. Dans le contexte actuel, l'usage de l'automobile devient encore moins nécessaire.

Coupure majeure dans le tissu urbain, la route de Saint-Julien fait l'objet de réflexions pour améliorer les franchissements à niveau ou aériens. Notamment la traversée au niveau de Trèfle-Blanc pourrait venir en complément du passage inférieur existant dans le prolongement de l'av. Eugène-Lance. .

Le réaménagement de la poste du Grand-Lancy avec l'insertion du poste de Police municipale et la création du parvis vont renforcer le pôle.

Dans ce contexte de « second souffle », le complexe Etoile-Palettes (environ 1500 habitants) apparaît comme un ensemble vieillissant, stigmatisé et en décalage, notamment en termes de vocations et de qualité des espaces en pied d'immeuble.

Les vastes aires de stationnement publiques en surface qui enserrant le complexe (environ 150 places) péjorent fortement la qualité des espaces libres et l'attractivité des commerces (voir étude COMO). En période de canicule, ces surfaces engendrent des effets d'îlots de chaleur importants, soit une augmentation artificielle de la température ambiante dans tout le secteur. En vis-à-vis, le stationnement souterrain de l'Espace Palettes affiche des taux d'occupation très bas.



Le complexe Etoile-Palette réalisé à la fin des années 60
(source : Service des Monuments et Sites)



Aires initialement dédiées au stationnement en surface
(source : SITG - orthophoto historique de 1972)

À l'échelle sociale et culturelle, de juin 2019 à juin 2020, la Villa Bernasconi « hors les murs », propose une série d'événements sous la bannière « filfil » (ateliers, déambulation, rencontres, etc.) qui ambitionne de « faire émerger une autre manière d'habiter, de s'appropriier l'espace urbain et de faire collectif ». Des objectifs qui devaient être la philosophie de tous développements futurs dans le secteur.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

PÔLE DE QUARTIER ET ESPACES LIBRES

Entretien la dynamique de renouveau du pôle de quartier de manière à « faire émerger une autre manière d'habiter, de s'appropriier l'espace urbain et de faire collectif » ; privilégier une approche transversale interservices et des démarches de participation citoyennes de manière à identifier les besoins, les opportunités et les contraintes. Travailler sur le principe de microchantiers participatifs.

Travailler en priorité sur l'amélioration qualitative des espaces libres, en tant que stratégie de renforcement de l'économie locale et de couture entre les différents sous-secteurs qui composent le quartier.

Intégrer systématiquement à la réflexion les principes définis par le « Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres » de la Ville de Lancy (2019).

ÉQUIPEMENTS

Insérer un groupe scolaire dans le futur PLQ de Chapelle-Gui.

Considérer le transfert de la salle communale du Grand Lancy, actuellement excentrée par rapport au bassin de population qu'elle couvre, dans le périmètre de Trèfle-Blanc.

Poursuivre les réflexions sur la programmation et la mutualisation potentielle du futur bâtiment d'activités de Trèfle-Blanc avec Plan-les-Ouates.

MOBILITÉ

Développer le réseau structurant communal de mobilité douce dans le secteur ; améliorer la perméabilité piétonne fine dans l'ensemble du secteur selon les itinéraires proposés par le PDCP. Porter une attention au confort d'usage et à la sécurité de secteurs à caractère fortement routier, tel que le rond-point des Palettes.

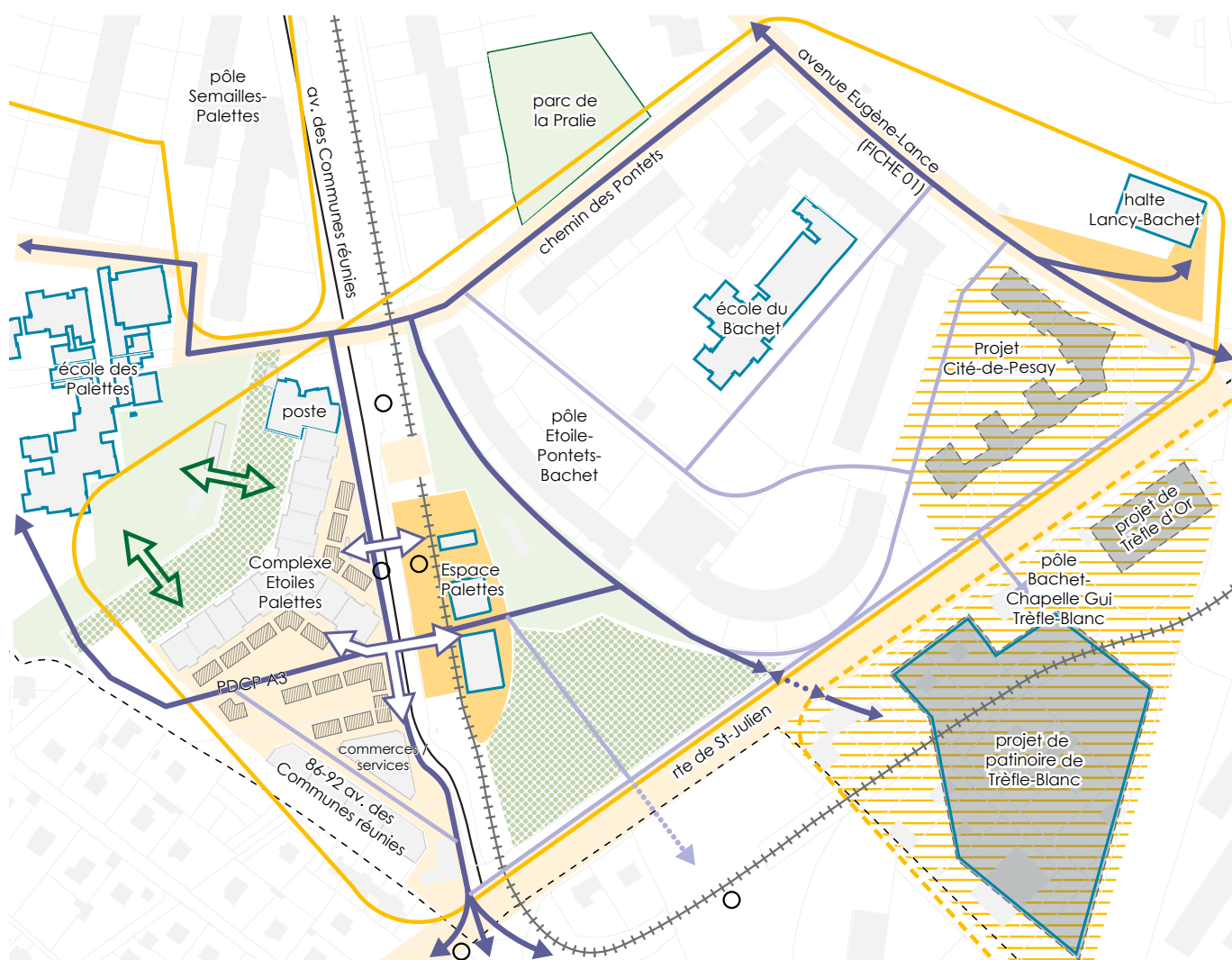
Améliorer la connexion de mobilité douce entre l'école du Bachet et l'école des Palettes ; capitaliser sur les projets en cours pour développer une perméabilité fine pour la mobilité douce entre la halte de Lancy Bachet et l'Espace Palettes ; négocier des servitudes avec le propriétaire privé afin de traverser les parcelles 2428, 2429, 2430.

Créer une continuité cyclable bidirectionnelle au nord de la route de Saint-Julien entre le chemin des Anémones et la piste cyclable au nord sur le chemin des Pontets vers le pôle Bachet (mesures PA 35-33).

Poursuivre la réflexion sur les points de franchissement de la route de Saint-Julien, notamment entre le secteur de l'Espace Palettes et la future patinoire de Trèfle-Blanc (mesure PA 35-27).

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Renaturer le nant du Petit-Voiret et valoriser ses abords.



13. PALETTES-PONTETS-BACHET

- | | | | |
|---|--|--|--|
| pôle de quartier existant / émergent ou futur | espace vert existant / à réaménager | bâtiment planifié ou en projet | cheminement de mobilité douce existant à renforcer / à créer |
| secteur de développement | espace vert à décloisonner | implantation de bâtiment R ou R+1 (à titre indicatif) | voie de tram |
| espace public majeur existant | relation à renforcer | réseau structurant communal de mobilité douce existant à renforcer / à créer | arrêt TPG |
| espace public à requalifier | équipement public existant ou planifié | | périmètre communal |



Projet de réhabilitation des « Libellules » à Vernier



(source : Architectes.ch)

CHEMIN DES PONTETS

Requalifier le chemin des Pontets.

Considérer la création d'une zone de rencontre (20 km/h), dans le prolongement de la zone de rencontre proposée sur l'av. Eugène-Lance.

Estomper les limites entre la rue et le parc de la Pralîe.

Repenser le nombre de places de stationnement en fonction d'études globales dans une perspective de réduction et d'adaptation des régimes en fonction des usages à privilégier sur le tronçon (commerces, restaurants, etc.).

Offrir du mobilier urbain et des aménagements paysagers de qualité.

Améliorer l'attractivité des activités commerciales ou de restauration dans les rez-de-chaussée ; encourager le développement de rez-de-chaussée actifs supplémentaires.

COMPLEXE ÉTOILE-PALETTES

Améliorer la qualité du bâti et des espaces libres du complexe Etoile-Palettes.

Prendre en référence le travail de réhabilitation du grand ensemble des « Libellules » à Vernier (construit à la fin des années 50, abritant 1200 habitants).

Considérer une requalification en espace public fort des franges du stationnement de surface directement à proximité des pieds d'immeubles.

Évaluer finement les usages des stationnements de surface, les besoins de base et les alternatives ; considérer incidemment la possibilité de transférer tout ou partie des places de stationnement supprimées dans le nouveau parking souterrain de l'Espace Palettes.

À la manière du projet des Libellules, y développer de nouvelles surfaces bâties offrant une mixité d'affectation (commerces, loisirs, culture, sociale, etc.) ; utiliser ces espaces pour rompre l'anonymat de l'ensemble, en particulier en améliorant la personnalité des pieds d'immeubles ; ajouter des repères et une signalétique qui facilitent l'orientation du visiteur (l'entrée centrale des trois immeubles constitue un véritable rébus).

Penser la conception de ces espaces libres en tenant compte des matérialités, des équipements et des atmosphères privilégiés pour l'aménagement de l'esplanade de l'arrêt de tram devant l'Espace Palettes, de manière à créer continuité et identité.

Arboriser les aires de stationnement de surface restantes pour réduire l'effet d'îlot de chaleur.

Au nord-ouest du complexe, améliorer les qualités paysagères et la variété des usages de l'espace vert ; prévoir, par exemple, des emplacements pour des plantages ; renforcer le lien avec le préau de l'école des Palettes.

Créer une connexion piétonne forte entre le complexe Etoile-Palettes et les locaux commerciaux situés plus au sud ; considérer l'élargissement du périmètre de projet aux pieds d'immeubles sis au 86-92 av. des Communes réunies, voir jusqu'à la route de Saint-Julien.

Favoriser la mixité sociale en offrant des appartements de meilleure qualité ; revoir notamment certaines typologies de logements, en les agrandissant et en vérifiant leur qualité d'habitabilité, tout en remédiant à l'obsolescence des installations (cuisines, sanitaires, etc.).

Considérer la combinaison de petits logements pour créer des appartements familiaux de manière à encourager une sédentarisation des couples avec enfants.

Diminuer fortement la consommation énergétique dans le secteur et encourager le passage aux énergies renouvelables, grâce aux rénovations énergétiques et au déploiement du CAD Palettes. Saisir l'opportunité des rénovations pour donner une image attirante aux façades, devenues rébarbatives par manque d'entretien et grises (un mur de grimpe valoriserait, par exemple, l'un des pignons) ; valoriser les toitures et certaines façades pour la production d'énergies solaires.

MESURES ENGAGÉES

– Contrat de quartier des Palettes.

Projet culturel filifil (2019-2020).

Programme d'encouragement à la rénovation énergétique « Lancy-Rénove ».

Accompagnement du projet de la patinoire de Trèfle-Blanc et de ses abords.

Développement du PLQ Chapelle-Gui.

Étude COMO « Attractivité des centres-ville pour le shopping – orienter le choix modal des clients vers les modes durables », Mobilité piétonne Suisse et HEIG Vaud.

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

- ➔ Prendre un rôle de porteur du projet d'amélioration du complexe Etoile-Palettes ; réunir les acteurs concernés (voir ci-dessous) pour partager et concerter la présente vision ; participer aux études préliminaires et jouer un rôle clé dans l'établissement d'une stratégie, incluant un volet participatif avec les habitants.
- ➔ Lancer une analyse de la fréquentation du parking de l'Espace Palettes pour évaluer la faisabilité d'une relocalisation en souterrain des places de stationnements en surface du complexe Etoile-Palettes.
- ➔ Mettre en œuvre la fiche action A3 du PDCP.
- ➔ Initier des discussions avec la commune de Plan-les-Ouates sur la programmation et la mutualisation potentielle du bâtiment d'activités de Trèfle-Blanc..
- ➔ Lancer une étude en vue de la requalification du chemin des Pontets.
- ➔ Initier des négociations de servitudes de passages publics avec le propriétaire privé concerné pour améliorer la perméabilité piétonne entre la halte de Bachet et l'Espace Palettes.
- ➔ Lancer un projet de valorisation et renaturation du nant du Petit-Voiret.

INSTANCES CONCERNÉES

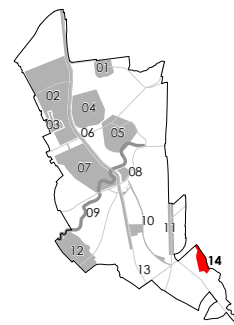
Ville de Lancy, propriétaires institutionnels des immeubles (dont la Fondation immobilière de Lancy), ville de Plan-les-Ouates, Canton (OCLPF, OU, OCT, OCAN, OCEau, SERMA), Confédération, fondations privées.



FICHE SECTORIELLE

14. GRANGE-COLLOMB

Information



ENJEUX

Situé dans le vallon de la Drize, le secteur de Grange-Collomb accueille principalement des activités en lien avec l'industrie automobile (garages, carrosserie, etc.). Le caractère « oublié » de ce site s'explique en partie par sa situation enclavée entre le cours d'eau à l'est, la rte de Saint-Julien au nord et un cordon boisé, à l'ouest et au sud, qui suit la rupture de pente marquant le début du vallon.

Le foncier est en mains privées, hormis le ch. de Grange-Collomb (DP communal), les parcelles du cours d'eau (DP cantonal) et la parcelle 1717 (État de Genève). Le secteur nord est classé en zone industrielle et artisanale (ZIA), le secteur sud en zone de développement industriel et artisanal (ZDIA).

Les parcelles constructibles totalisent une surface au sol de 25'546 m² (parcelles 1460, 1716, 1717, 4162, 4163, 4102, 4103, 4209).

L'activité artisanale est ancienne, avec des Moulins, puis une fabrique de tuiles qui a donné son nom au chemin qui borde le site. Le bâti existant est développé entre 1950 et 1970. En 1993, un PLQ (# 28491) est établi sur la portion nord du site, mais n'a jamais été réalisé.

À proximité directe du site, on recense nombre d'équipements d'importance, existants, en cours de réalisation ou planifiés : centre de maintenance TPG, Collège de Staël, CO de Drize, Stade de la Praille, nouvelle halte Léman Express de Lancy Bachet, future patinoire de Trèfle Blanc et Ferme de la Chapelle.

Le site s'inscrit dans un périmètre élargi en grande mutation : au sud, nouveau quartier de La Chapelle – Les Sciers, au sud-ouest, futur quartier de Chapelle-Gui, et, au nord, aménagements liés au PAV, notamment la croix verte de mobilité douce, le quartier de logement de Grosselin ou encore la remise à ciel ouvert de la Drize.

Le site affiche un excellent niveau de desserte en transports collectifs : à moins de 300 m à vol d'oiseau de la halte Lancy Bachet (Léman Express, tram, bus) et directement à proximité de l'arrêt de tram De Staël. Cette localisation permettra aux futures réalisations d'avoir des taux de stationnement plus bas.

Les itinéraires piétons et cyclables au niveau du carrefour rt de Saint-Julien/ch. de Grange-Collomb en accès avec le collège de Staël présentent des carences de sécurité.

Le secteur élargi a fait l'objet d'études visant à rétablir et développer un maillage de cheminements de mobilité douce entre Carouge et Lancy.

L'amont du secteur présente une situation naturelle favorable à la biodiversité (zones humides, ripisylves). L'aval marque une interruption du cours d'eau (enterré dès la rte de Saint-Julien) et de la pénétrante de verdure. Le danger d'inondation est de niveau « résiduel ».

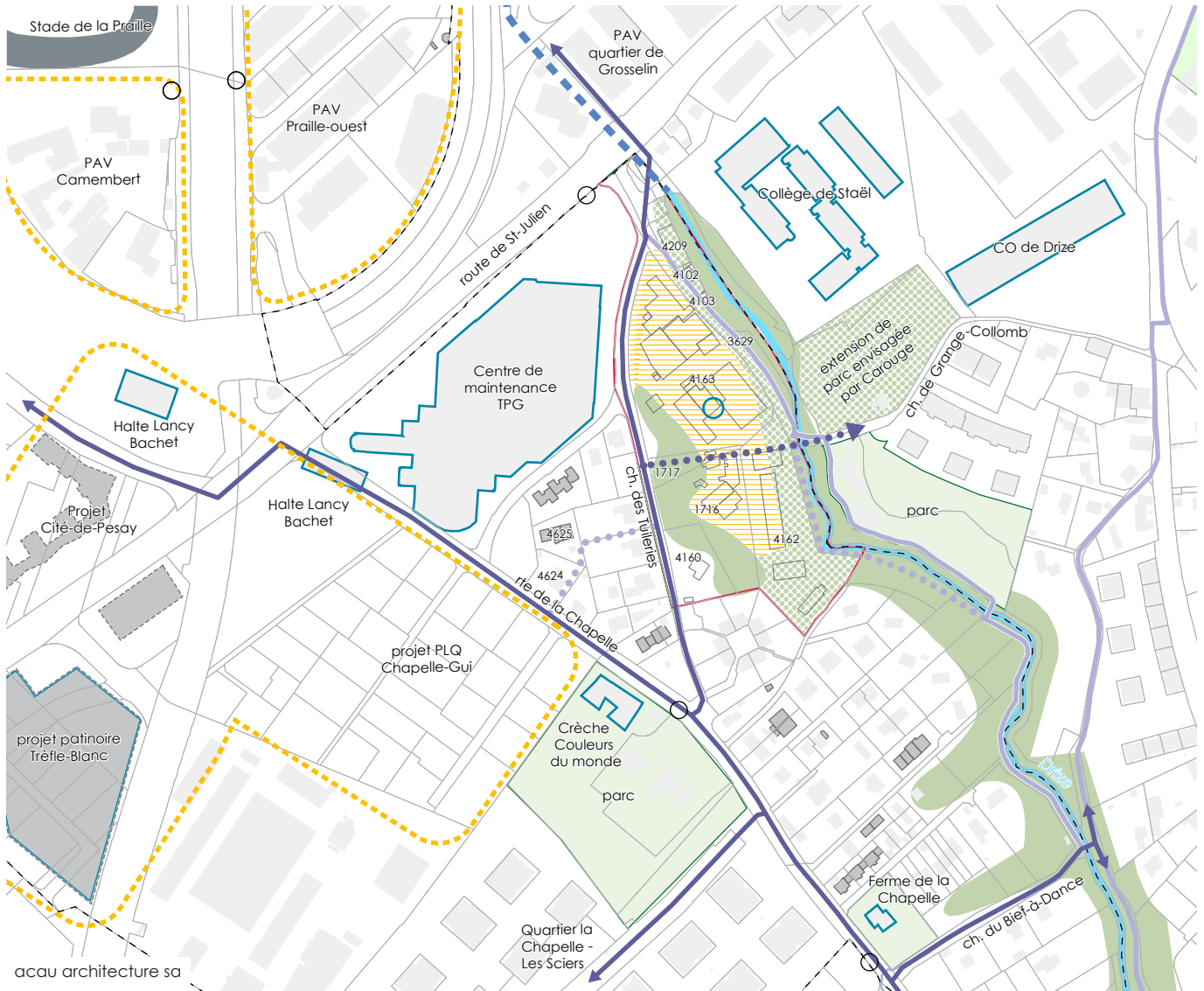
La partie nord du cordon boisé qui borde l'ouest du site fait l'objet d'un constat de nature forestière.

Changer la vocation de la zone afin de permettre le développement d'équipements publics communaux et de logements.

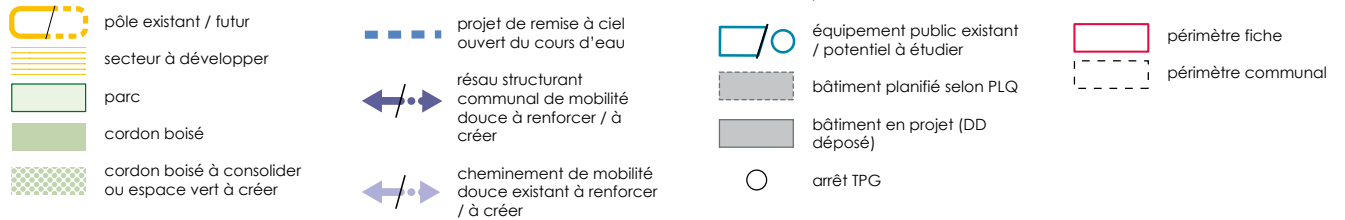
Entamer une procédure de déclassement en zone de développement 3.

Considérer l'affectation d'une partie des rez-de-chaussée à des activités compatibles avec le caractère résidentiel du futur quartier, afin de maintenir une base d'emploi, de créer des complémentarités d'usages et de préserver « l'esprit du lieu ».

Privilégier une densité, des implantations et des typo-morphologies du bâti compatibles avec la mise en valeur des qualités naturelles du site, ainsi qu'avec le respect de contraintes fortes : zone de non bâtir liées au cours d'eau et aux deux cordons boisés.



14. GRANGE-COLLOMB



Considérer l'acquisition foncière, par la Commune, d'une ou plusieurs parcelles sur le site, de manière à devenir un acteur du processus de développement du secteur.

Intégrer systématiquement à la réflexion les principes définis par le « Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres » de la Ville de Lancy (2019).

Poser des exigences relatives aux futures constructions (y compris en phase chantier), par des critères relatifs aux émissions grises et plus généralement à la durabilité des matériaux.

Privilégier une approche transversale interservices et des démarches de participation citoyennes dans le cadre du processus de requalification du futur quartier, afin d'intégrer des besoins relatifs aux thématiques socioculturelles et sportives.

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Évaluer les besoins en équipements publics du secteur (crèche, école, HEPS) et les intégrer au programme du PLQ.

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Préserver et consolider le cours d'eau et le cordon boisé situés dans le vallon de la Drize.

Libérer la zone de 30 mètres à l'axe du cours d'eau libre de tout bâtiment et de tout revêtement imperméable, pour y prolonger le corridor biologique (restauration d'une ripisylve, etc.) et y réaliser des cheminements à caractère paysager.

Préserver et étoffer le cordon boisé situé le long du chemin des Tuileries et le prolonger en direction de la route de Saint-Julien afin de créer une séparation visuelle avec le centre de maintenance TPG.

Prévenir les îlots de chaleur.

MOBILITÉ

Compléter le réseau structurant communal de mobilité douce, en créant un cheminement direct entre le chemin des Tuileries et le chemin de Grange-Collomb, à destination de la route de Drize. Considérer un tracé via la parcelle cantonale 1717.

À une échelle plus large, compléter le réseau secondaire de mobilité douce en assurant une perméabilité depuis la route de la Chapelle jusqu'au chemin des Tuileries. Saisir l'opportunité de créer des servitudes de passages publics lors des projets de densification de la zone 5. Ce nouvel axe de mobilité douce permettrait la mise en relation de la halte de Lancy Bachet et du futur PLQ de Chapelle-Gui avec les bords de la Drize. Considérer un tracé via les parcelles 4624 et 4625.

Établir une continuité entre les deux côtés de la rte de Saint-Julien afin de mettre en connexion le futur quartier de Grosselin, le collège de Staël et le secteur de Grange-Collomb.

Améliorer le confort et la sécurité des cheminements à destination de l'arrêt TPG « De Staël » sur la rte de Saint-Julien.

Améliorer et sécuriser les itinéraires piétons et cyclables au niveau du carrefour route de Saint-Julien/chemin de Grange-Collomb en accès avec le collège de Staël.

ÉNERGIE

Relier le quartier au futur réseau de chauffage à distance (CAD) prévu sur la route de Saint-Julien (axe 3 fiche « M. Energie ») ou encourager l'utilisation décentralisée des ressources locales et renouvelables (axe 2 fiche « M. Energie »).

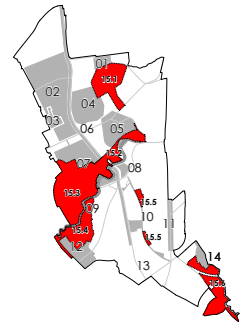
Développer la production solaire photovoltaïque, principalement sur les toitures des grands bâtiments et des gros consommateurs (axe 3 fiche « M. Energie »).

MESURES ENGAGÉES	Participation à l'étude PAV sur la requalification de la route de Saint-Julien, ainsi qu'à l'étude « Réseau de cheminements - secteur Drize » en collaboration avec la Ville de Carouge
DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réaliser une étude d'aménagement en collaboration avec l'ensemble des instances concernées (voir liste ci-dessous). ➔ Mener une étude pour évaluer les besoins communaux (équipements, logements, etc.). ➔ Entreprendre des démarches en vue d'acquérir une ou plusieurs parcelles sur le site. ➔ Lancer une procédure d'abrogation du PLQ #28491. ➔ Initier une procédure de modification des limites de zone (MZ) sur l'ensemble du secteur. ➔ Saisir l'opportunité de la renaturation des berges de la Drize afin d'assurer une continuité des aménagements entre le tronçon renaturé en amont et la remise à ciel ouvert de la Drize en aval. ➔ Proposer un cheminement sécurisé des écoliers en direction du collège de Staël en collaboration avec la Ville de Carouge.
INSTANCES CONCERNÉES	Ville de Lancy, Canton de Genève (OU, OCEau, OCAN, SERMA, OCEN, OCT, OCLPF), FTI, FPLC, Ville de Carouge, propriétaires privés du secteur.

FICHE SECTORIELLE

15. STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE LA ZONE 5

Information



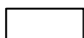






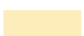
















ENJEUX

Les enjeux sont décrits dans la fiche « F. Stratégie d'évolution de la zone 5 » (voir p. 46).

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

15.1 - SECTEUR PLATEAU DE SAINT-GEORGES

- Orientations : lever la zone réservée, pas de déclassement de la zone 5, densification maximale possible avec IUS 0.48.
- Mener des études de faisabilité afin de se positionner sur l'opportunité et la faisabilité de l'adoption d'un plan d'aménagement de type plan de site ou PLQ valant plan de site.
- Initier un processus de concertation avec les propriétaires, en parallèle des études de faisabilité, de manière à alimenter les réflexions et à identifier leurs volontés.
- Ne recourir aux dérogations selon les périmètres de densification accrue qu'au cas où l'adoption d'un plan d'aménagement est écartée.

- A. PRINCIPES ET CRITÈRES GÉNÉRAUX**
- A.05 / A.06  zone 5
 - A.05 / A.06  zone de densification accrue (dérogation selon art. 59 al.4)
 -  bâtiment en projet (2021)
 -  bâtiment de logement en zone 5
 -  équipement public
- B. ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ**
- B.07 à 13  espace public à caractère social et de loisirs à créer (place, placette, zone de rencontre, etc.)
 - B.07 à 13  espace vert existant / à créer
 - B.01 à 06 / B.10 à 17  espace public à requalifier en priorité
 - B.01 à 06  réseau structurant communal de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
 - B.01 à 06  réseau secondaire de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
 -  arrêt TPG
 -  réseau routier de quartier / secondaire / primaire
- C. BÂTI ET PATRIMOINE**
- C.05 / C.06  bâtiment de niveau intéressant au RAC à protéger
 - C.05 / C.06  bâtiment / parcelle classée ou à l'inventaire à protéger
 -  jardins ICOMOS à considérer
- D. ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE**
- D.12 / D.15  cadastre forestier
 - D.12  limite inconstructible à la forêt (20m)
 - D.14 / D.15  bosquet à conserver et limite inconstructible à 5 m du bosquet
 - D.16 à 18  arborisation structurante à considérer / arborisation autre
 - D.19  alignement d'arbres à renforcer, à compléter ou à créer en priorité
 - D.04 à 07  cours d'eau / remise à ciel ouvert
 - D.04 à 07  limite inconstructible de protection globale du cours d'eau
 - D.21  césure pleine terre à considérer
 - D.01 / D.03  jardin avec biodiversité élevée - valeur d'ensemble à considérer



1.5.2 - SECTEUR PRÉ-MONNARD / BANC-BÉNIT / PONT-ROUGE

- Orientation : renoncer à la modification de zone en cours du ch. des vignes ; lever la zone réservée sur le secteur Pré-Monnard / Banc-Bénit ; aucun déclassement de zone sur l'entier du secteur ; densification accrue IUS maximal à 0.48.
- Outils : image directrice et concertation avec les propriétaires-partenaires et requérants.
- En priorité, préserver et renforcer les espaces du vallon de l'Aire : espace minimal du cours d'eau et patrimoine naturel protégé par les parcelles mises à l'inventaire.
- Au bas du chemin des Vignes, créer une place et un parc publics ; développer un espace à caractère social et de loisirs à l'intersection entre le chemin de Banc-Bénit et le chemin du Gué.
- Pour le chemin de Banc-Bénit, développer les espaces publics, les aménagements paysagers et protéger le patrimoine bâti en cohérence avec intentions de la fiche « 05. Ormeaux – Vendée – Val d'Aire » (voir p. 248) ; encourager l'implantation de fronts bâtis structurant le chemin de Banc-Bénit.
- Pour le chemin de Pré-Monnard, développer les espaces publics et les aménagements paysagers selon les intentions de la fiche « 07. Navazza – bibliothèque – Ancien Puits » (voir p. 260).
- Requalifier les espaces publics en lien avec le réseau structurant communal de mobilité douce et y développer ou renforcer les alignements d'arbres : chemin des Vignes, chemin de Banc-Bénit, chemin du Gué.

A. PRINCIPES ET CRITÈRES GÉNÉRAUX

- zone 5
- A.05 / A.06 zone de densification accrue (dérogation selon art. 59 al.4)
- bâtiment en projet (2021)
- bâtiment de logement en zone 5
- équipement public

B. ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ

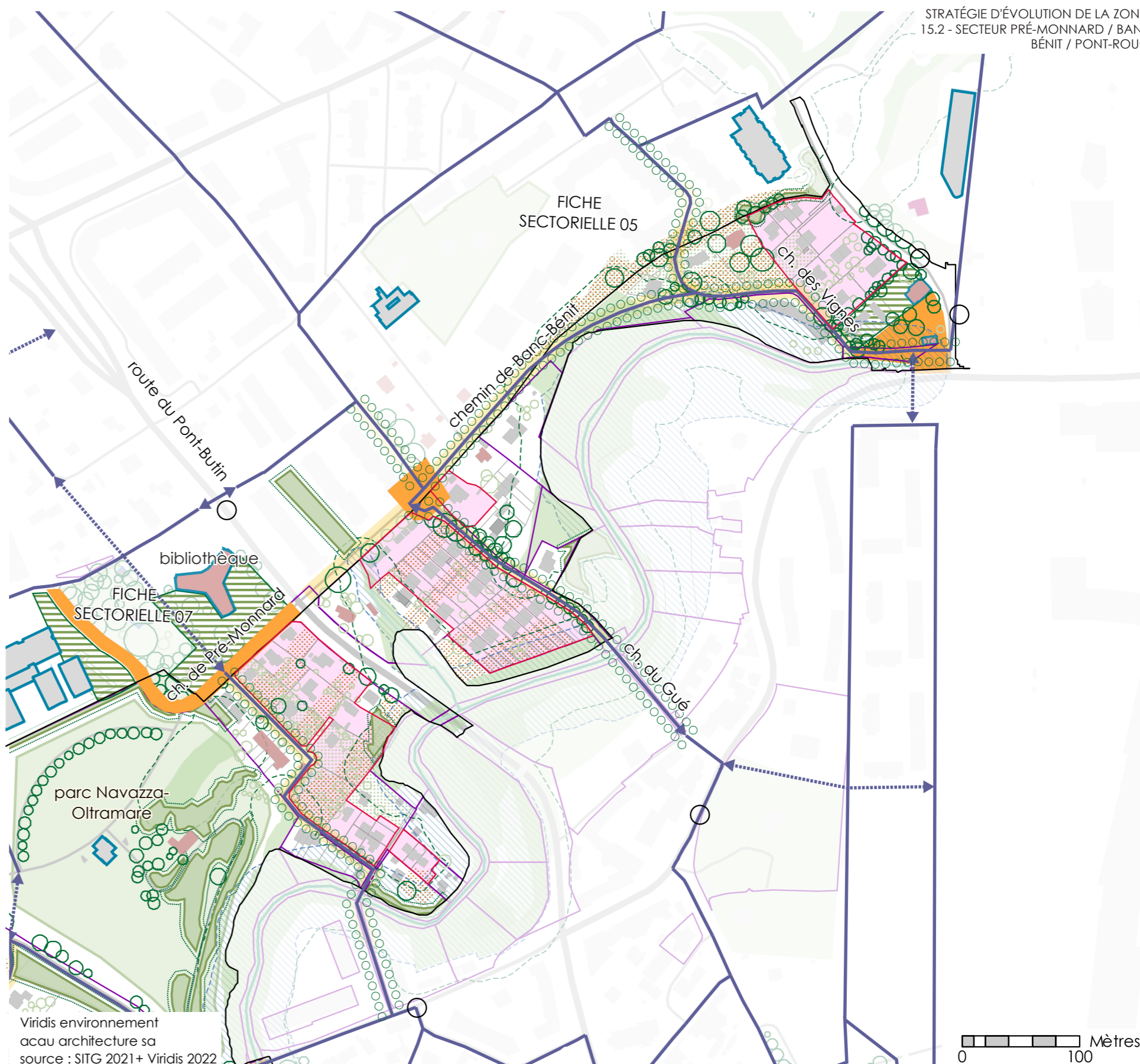
- B.07 à 13 espace public à caractère social et de loisirs à créer (place, placette, zone de rencontre, etc.)
- B.07 à 13 espace vert existant / à créer
- B.01 à 06 / B.10 à 17 espace public à requalifier en priorité
- B.01 à 06 réseau structurant communal de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
- B.01 à 06 réseau secondaire de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
- arrêt TPG
- réseau routier de quartier / secondaire / primaire

C. BÂTI ET PATRIMOINE

- C.05 / C.06 bâtiment de niveau intéressant au RAC à protéger
- C.05 / C.06 bâtiment / parcelle classée ou à l'inventaire à protéger
- jardins ICOMOS à considérer

D. ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

- D.12 / D.15 cadastre forestier
- D.12 limite inconstructible à la forêt (20m)
- D.14 / D.15 bosquet à conserver et limite inconstructible à 5 m du bosquet
- D.16 à 18 arborisation structurante à considérer / arborisation autre
- D.19 alignement d'arbres à renforcer, à compléter ou à créer en priorité
- D.04 à 07 cours d'eau / remise à ciel ouvert
- D.04 à 07 limite inconstructible de protection globale du cours d'eau
- D.21 césure pleine terre à considérer
- D.01 / D.03 jardin avec biodiversité élevée - valeur d'ensemble à considérer



Viridis environnement
acau architecture sa
source : SITG 2021+ Viridis 2022

15.3 - SECTEUR COLLINE / GRAND-LANCY

- Orientation : aucun de déclassement de zone sur l'entier du secteur ; densification accrue avec un IUS maximal de 0.48.
- Outils : image directrice et concertation avec les propriétaires-partenaires et requérants.
- En priorité, préserver et renforcer les espaces du vallon de l'Aire (espace minimal du cours d'eau) ; étudier la remise à ciel ouvert du nant du Barbolet.
- Compléter le réseau structurant communal de mobilité douce en obtenant des servitudes de passage (chemin de Gilly) et étudier l'opportunité de la remise en service de la passerelle existante sur l'Aire dans le prolongement du chemin Henri-Wissner.
- Requalifier les espaces publics en lien avec le réseau structurant communal de mobilité douce. : chemin de la Colline, chemin de Gilly, chemin de Pierre-Longue et chemin Henri-Wissner.
- Développer des espaces à caractère social et de loisirs aux intersections suivantes : chemin de la Colline et route du Grand-Lancy chemin de la Colline et chemin de Gilly ; chemin de Pierre-Longue et chemin de Gilly ; route du Grand-Lancy et chemin Henri-Wissner.
- Améliorer la qualité des aménagements paysagers de la route du Grand-Lancy ; porter une attention particulière au traitement de la limite avec le parc Navazza-Oltramre le long du chemin de la Colline.
- Protéger et renforcer les bosquets ; conserver et renforcer le patrimoine arboré structurant ; renforcer l'arborisation dans les secteurs générant des îlots de chaleur.
- Protéger les parcelles comprenant un objet de niveau intéressant au recensement architectural, ainsi que la parcelle à l'inventaire.

A. PRINCIPES ET CRITÈRES GÉNÉRAUX

- zone 5
- A.05 / A.06 zone de densification accrue (dérogation selon art. 59 al.4)
- bâtiment en projet (2021)
- bâtiment de logement en zone 5
- équipement public

B. ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ

- B.07 à 13 espace public à caractère social et de loisirs à créer (place, placette, zone de rencontre, etc.)
- B.07 à 13 espace vert existant / à créer
- B.01 à 06 / B.10 à 17 espace public à requalifier en priorité
- B.01 à 06 réseau structurant communal de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
- B.01 à 06 réseau secondaire de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
- arrêt TPG
- réseau routier de quartier / secondaire / primaire

C. BÂTI ET PATRIMOINE

- C.05 / C.06 bâtiment de niveau intéressant au RAC à protéger
- C.05 / C.06 bâtiment / parcelle classée ou à l'inventaire à protéger
- jardins ICOMOS à considérer

D. ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

- D.12 / D.15 cadastre forestier
- D.12 limite inconstructible à la forêt (20m)
- D.14 / D.15 bosquet à conserver et limite inconstructible à 5 m du bosquet
- D.16 à 18 arborisation structurante à considérer / arborisation autre
- D.19 alignement d'arbres à renforcer, à compléter ou à créer en priorité
- D.04 à 07 cours d'eau / remise à ciel ouvert
- D.04 à 07 limite inconstructible de protection globale du cours d'eau
- D.21 césure pleine terre à considérer
- D.01 / D.03 jardin avec biodiversité élevée - valeur d'ensemble à considérer

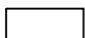






Viridis environnement
acau architecture sa
source : SITG 2021+ Viridis 2022








1.5.4 - SECTEUR VERJUS

- Orientation : aucun déclassement de la zone sur l'entier du secteur ; densification accrue selon un IUS maximal de 0.48.
- Outils : image directrice et concertation avec les propriétaires-partenaires et requérants.
- En priorité, préserver et renforcer les espaces des vallons de l'Aire et du Voiret (espace minimal du cours d'eau).
- Protéger les parcelles comprenant un objet de niveau intéressant au recensement architectural, ainsi que la parcelle à l'inventaire.
- Requalifier les espaces publics en lien avec le réseau structurant communal de mobilité douce : chemin des Verjus, chemin du Petit-Voiret.
- Étudier l'opportunité de la réhabilitation du franchissement existant de direction du chemin Henri-Wissner.
- Développer des espaces à caractère social et de loisirs aux intersections suivantes : chemin des Verjus et nord du stade des Fraisiers ; chemin des Verjus et chemin du Petit-Voiret ; chemin des Verjus et chemin Haccius ; chemin du Petit-Voiret et chemin des Fraisiers.
- Protéger et renforcer les bosquets ; conserver et renforcer le patrimoine arboré structurant ; renforcer l'arborisation dans les secteurs générant des îlots de chaleur.



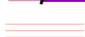
A. PRINCIPES ET CRITÈRES GÉNÉRAUX

- A.05 / A.06  zone 5
- A.05 / A.06  zone de densification accrue (dérogation selon art. 59 al.4)
-  bâtiment en projet (2021)
-  bâtiment de logement en zone 5
-  équipement public

B. ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ

- B.07 à 13  espace public à caractère social et de loisirs à créer (place, placette, zone de rencontre, etc.)
- B.07 à 13  espace vert existant / à créer
- B.01 à 06 / B.10 à 17  espace public à requalifier en priorité
- B.01 à 06  réseau structurant communal de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
- B.01 à 06  réseau secondaire de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
-  arrêt TPG
-  réseau routier de quartier / secondaire / primaire

C. BÂTI ET PATRIMOINE

- C.05 / C.06  bâtiment de niveau intéressant au RAC à protéger
- C.05 / C.06  bâtiment / parcelle classée ou à l'inventaire à protéger
-  jardins ICOMOS à considérer

D. ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

- D.12 / D.15  cadastre forestier
- D.12  limite inconstructible à la forêt (20m)
- D.14 / D.15  bosquet à conserver et limite inconstructible à 5 m du bosquet
- D.16 à 18  arborisation structurante à considérer / arborisation autre
- D.19  alignement d'arbres à renforcer, à compléter ou à créer en priorité
- D.04 à 07  cours d'eau / remise à ciel ouvert
- D.04 à 07  limite inconstructible de protection globale du cours d'eau
- D.21  césure pleine terre à considérer
- D.01 / D.03  jardin avec biodiversité élevée - valeur d'ensemble à considérer

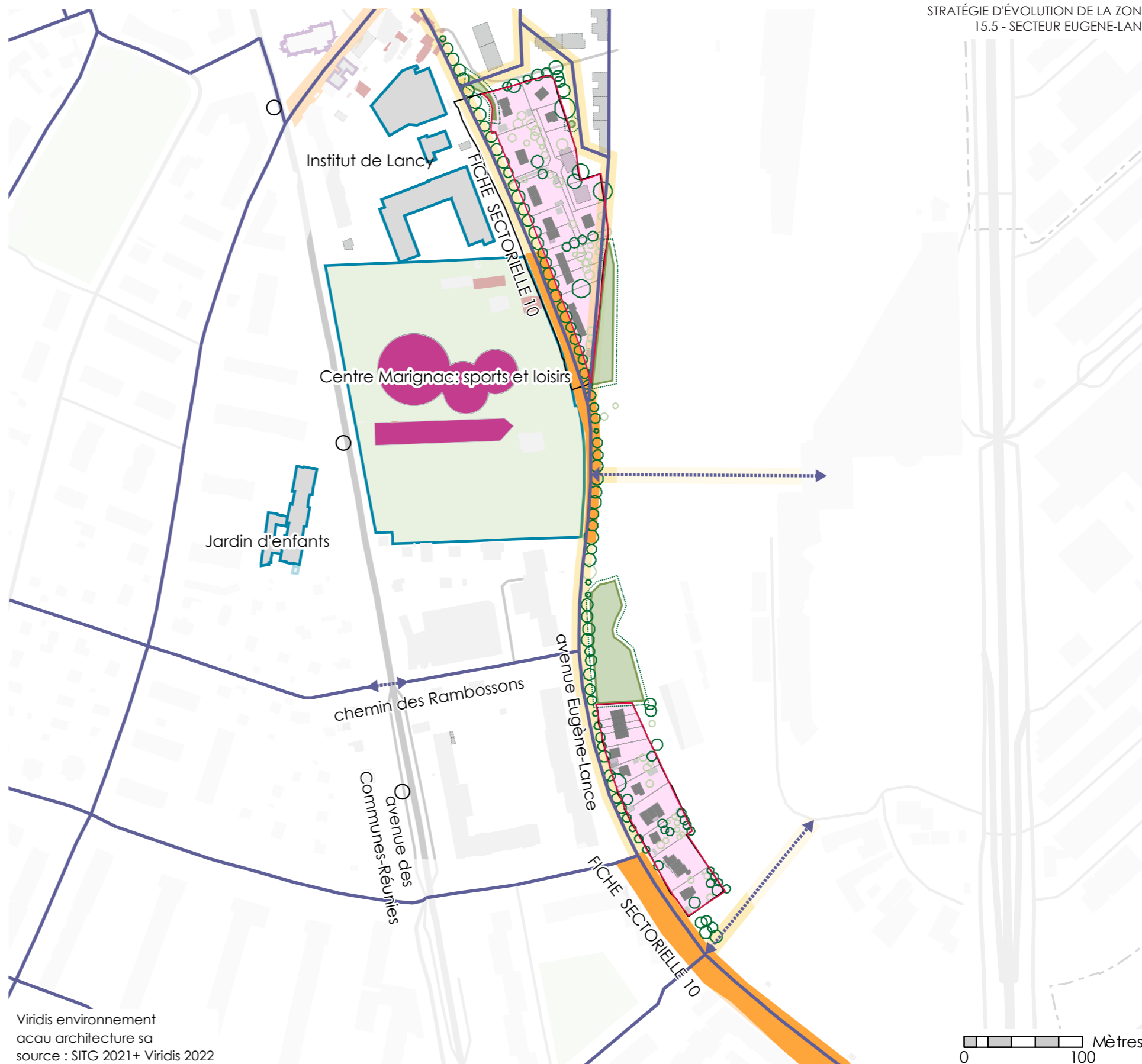


Viridis environnement
acau architecture sa
source : SITG 2021+ Viridis 2022

15.5 - SECTEUR EUGENE-LANCE

- Orientation : aucun déclassement de la zone sur l'entier du secteur ; densification accrue selon un IUS maximal de 0.48.
- Outils : (pas d'outil en particulier).
- Pour l'avenue Eugène-Lance, développer les espaces publics et les aménagements paysagers selon les intentions de la fiche « 10. Avenue Eugène-Lance » (p. 276) ; en front d'avenue Eugène-Lance, traiter la limite de propriété en cohérence avec les intentions de cette fiche.
- Préserver les vues sur le grand paysage depuis l'avenue Eugène-Lance ; selon les cas, implanter le bâtiment en tenant compte des vues et mettre en place un traitement spécifique de la limite (par exemple limitation de la hauteur des haies à 1,50 m).
- Conserver et renforcer le patrimoine arboré structurant ; renforcer l'arborisation dans les secteurs générant des îlots de chaleur ; au cas par cas, permettre la compensation de l'arborisation existante.
- Pour le reste, pas d'enjeux majeurs en matière de mobilité, de patrimoine et d'environnement.

- A. PRINCIPES ET CRITÈRES GÉNÉRAUX**
- A.05 / A.06 zone 5
 - zone de densification accrue (dérogation selon art. 59 al.4)
 - bâtiment en projet (2021)
 - bâtiment de logement en zone 5
 - équipement public
- B. ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ**
- B.07 à 13 espace public à caractère social et de loisirs à créer (place, placette, zone de rencontre, etc.)
 - B.07 à 13 espace vert existant / à créer
 - B.01 à 06 / B.10 à 17 espace public à requalifier en priorité
 - B.01 à 06 réseau structurant communal de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
 - B.01 à 06 réseau secondaire de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
 - arrêt TPG
 - réseau routier de quartier / secondaire / primaire
- C. BÂTI ET PATRIMOINE**
- C.05 / C.06 bâtiment de niveau intéressant au RAC à protéger
 - C.05 / C.06 bâtiment / parcelle classée ou à l'inventaire à protéger
 - jardins ICOMOS à considérer
- D. ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE**
- D.12 / D.15 cadastre forestier
 - D.12 limite inconstructible à la forêt (20m)
 - D.14 / D.15 bosquet à conserver et limite inconstructible à 5 m du bosquet
 - D.16 à 18 arborisation structurante à considérer / arborisation autre
 - D.19 alignement d'arbres à renforcer, à compléter ou à créer en priorité
 - D.04 à 07 cours d'eau / remise à ciel ouvert
 - D.04 à 07 limite inconstructible de protection globale du cours d'eau
 - D.21 césure pleine terre à considérer
 - D.01 / D.03 jardin avec biodiversité élevée - valeur d'ensemble à considérer



Viridis environnement
acau architecture sa
source : SITG 2021+ Viridis 2022

15.6 - SECTEUR DRIZE

- Orientation : aucun déclassement de la zone sur l'entier du secteur ; densification accrue selon un IUS maximal de 0.48.
- Outils : image directrice et concertation avec les propriétaires-partenaires.
- En priorité, préserver et renforcer les espaces du vallon de la Driez (espace minimal du cours d'eau).
- Protéger et renforcer les bosquets ; conserver et renforcer le patrimoine arboré structurant ; renforcer l'arborisation dans les secteurs générant des îlots de chaleur.
- Requalifier les espaces publics en lien avec le réseau structurant communal de mobilité douce : chemin des Tuileries, route de la Chapelle, chemin de Compostelle et chemin du Bief-à-Danse.
- Étudier l'opportunité d'améliorer la connexion MD avec la commune de Carouge, en adaptant le franchissement existant à tout type de mobilité douce (poussettes, vélo-cargo, etc.).
- Pour le secteur de Grange-Collomb, étudier l'opportunité et la faisabilité d'une connexion directe entre le chemin des Tuileries le chemin de Grange-Collomb selon les intentions de la fiche « 14. Grange-Collomb » (p. 292).
- Étudier la possibilité de développer des espaces à caractère social et de loisirs en requalifiant les espaces du quartier de la Chapelle : chemin de Compostelle, route de la Chapelle entre le quartier et la ferme et sur la parcelle 5965, en collaboration avec le propriétaire et la commune de Plan-les-Ouates.

MESURES ENGAGÉES

Réalisations d'études dans le cadre du PDCom 2020 en vue du développement de la stratégie d'évolutions de la zone 5

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

- ➔ Réaliser ces processus de concertation par ordre de priorité : 1. Plateau de Saint-Georges ; 2. Pré-Monnard - Banc-Bénil – Vignes ; 3. Drize ; 4. Colline - Grand-Lancy ; 5. Verjus ; (le secteur Eugène-Lance ne comporte pas d'enjeux majeurs).
- ➔ Saisir l'opportunité des processus de concertation pour sensibiliser les participants aux enjeux d'un développement qualitatif de la zone 5 et aux actions concrètes pouvant être mises en œuvre par eux.
- ➔ Considérer également ces processus de concertation comme des plateformes mettant en relation les différents propriétaires afin d'encourager des projets à l'échelle de plusieurs parcelles, offrant des opportunités de mutualisation.
- ➔ Pour le secteur du plateau de Saint-Georges, mener des études de faisabilité, en collaboration avec le Canton, afin de se positionner sur l'opportunité et la faisabilité de l'adoption d'un plan d'aménagement de type plan de site ou PLQ valant plan de site.

INSTANCES CONCERNÉES

Ville de Lancy, Canton de Genève (OU, OCEau, OCAN, SERMA, OCEN, OCT, OCLPF), FTI, FPLC, Ville de Carouge, propriétaires privés du secteur.

- A. PRINCIPES ET CRITÈRES GÉNÉRAUX**
- A.05 / A.06 zone 5
 - A.05 / A.06 zone de densification accrue (dérogation selon art. 59 al.4)
 - bâtiment en projet (2021)
 - bâtiment de logement en zone 5
 - équipement public
- B. ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ**
- B.07 à 13 espace public à caractère social et de loisirs à créer (place, placette, zone de rencontre, etc.)
 - B.07 à 13 espace vert existant / à créer
 - B.01 à 06 / B.10 à 17 espace public à requalifier en priorité
 - B.01 à 06 réseau structurant communal de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
 - B.01 à 06 réseau secondaire de mobilité douce à valoriser / à créer (cf. PDCP)
 - arrêt TPG
 - réseau routier de quartier / secondaire / primaire
- C. BÂTI ET PATRIMOINE**
- C.05 / C.06 bâtiment de niveau intéressant au RAC à protéger
 - C.05 / C.06 bâtiment / parcelle classée ou à l'inventaire à protéger
 - jardins ICOMOS à considérer
- D. ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE**
- D.12 / D.15 cadastre forestier
 - D.12 limite inconstructible à la forêt (20m)
 - D.14 / D.15 bosquet à conserver et limite inconstructible à 5 m du bosquet
 - D.16 à 18 arborisation structurante à considérer / arborisation autre
 - D.19 alignement d'arbres à renforcer, à compléter ou à créer en priorité
 - D.04 à 07 cours d'eau / remise à ciel ouvert
 - D.04 à 07 limite inconstructible de protection globale du cours d'eau
 - D.21 césure pleine terre à considérer
 - D.01 / D.03 jardin avec biodiversité élevée - valeur d'ensemble à considérer

